



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20220419_220419000 BF	<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
Accusé certifié exécutoire	<b>ARRÊTÉ ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Réception par le préfet : 03/05/2022  
Affichage : 03/05/2022


Nombre de membres en exercice : 46  
 Nombre de membres présents : 44  
 Nombre de suffrages exprimés : 44  
 VOTES :  
 Pour : 44  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 06/04/2022

Présenté par  La Présidente Nadine WANTZ (1),  
 A RIOZ, le 19/04/2022  
 La Présidente Nadine WANTZ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE  
 A RIOZ, le 19/04/2022  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),




VOIR FEUILLE EMARGEMENT JOINTE


Certifié exécutoire par  La Présidente Nadine WANTZ (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 03/05/2022, et de la publication le 03/05/2022

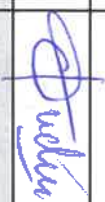





A RIOZ, le 03/05/2022









(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.  
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

Conseil Communautaire - Lundi 19 avril 2022 - 19h00

Titre	Nom	Prénom	Commune	Conseiller ou conseillère titulaire ou suppléant	Présents/PVR/ Excusé	Signature
Monsieur	RUSSY	Jean-Paul	AULX-LES-CROMARY	conseiller communautaire titulaire	PVR à Michel TOURNIER	
Monsieur	BONJOUR	Marc	AULX-LES-CROMARY	conseiller communautaire suppléant		
Madame	CARDINAL	Josiane	BONNEVENT-VELLOREILLE	conseillère communautaire titulaire		
Monsieur	RACINE	Pierre	BONNEVENT-VELLOREILLE	conseiller communautaire suppléant		
Monsieur	CHARBONNIER	Gabriel	BOULOT	conseiller communautaire titulaire		
Madame	CHEVALIER	Claude	BOULOT	conseillère communautaire titulaire		
Monsieur	CARON	Cedrik	BOULT	conseiller communautaire titulaire		
Monsieur	GUIGUEN	Dominique	BOULT	conseiller communautaire titulaire	PVR à Nadine WANTZ	
Monsieur	BRENOT	Emilien	BUSSIÈRES	conseiller communautaire titulaire		
Madame	DUPONT	Joëlle	BUSSIÈRES	conseillère communautaire suppléante		
Monsieur	MAGNIN	Didier	BUTHIERS	conseiller communautaire titulaire		
Monsieur	PAGET	Olivier	BUTHIERS	conseiller communautaire suppléant		Excusé

Titre	Nom	Prénom	Commune	Conseiller ou conseillère titulaire ou suppléant		Signature
Monsieur	PEYRETON	Dominique	CHAMBORNAY-LES- BELLEVAUX	conseiller communaltaire titulaire		
Monsieur	LOICHEMOL	Laurent	CHAMBORNAY-LES- BELLEVAUX	conseiller communaltaire suppléant		
Monsieur	ORMAUX	Alexandre	CHAUX-LA-LOTIERE	conseiller communaltaire titulaire	PVR à Ludovic BRENOT	
Monsieur	BRENOT	Ludovic	CHAUX-LA-LOTIERE	conseiller communaltaire suppléant		
Monsieur	NOEL	Jean-Jacques	CIREY	conseiller communaltaire titulaire	PVR à Julien PARTY	
Monsieur	PARTY	Julien	CIREY	conseiller communaltaire suppléant		
Monsieur	BERGER	Jean	CROMARY	conseiller communaltaire titulaire	PVR à Marc VOYNNET	
Monsieur	VOYNNET	Marc	CROMARY	conseiller communaltaire suppléant		
Monsieur	GERMAIN	Guillaume	ETUZ	conseiller communaltaire titulaire		
Monsieur	TABOURNOT	Hervé	ETUZ	conseiller communaltaire titulaire		
Monsieur	HANRIOT	Jean-Charles	FONDREMAND	conseiller communaltaire titulaire	PVR à Gilles MAINIER	
Madame	GUERAUX	Christelle	FONDREMAND	conseillère communaltaire suppléante		

Titre	Nom	Prénom	Commune	Conseiller ou conseillère titulaire ou suppléant		Signature
Monsieur	SAUVIAT	Jean-Louis	GRANDVELLE-ET-LE- PERENOT	conseiller communautaire titulaire	PVR à Christelle CUENOT	
Monsieur	GOUX	Dominique	GRANDVELLE-ET-LE- PERENOT	conseiller communautaire suppléant		
Monsieur	CUISANCE	Pascal	HYET	conseiller communautaire suppléant		
Monsieur	OUDIN	Jean-Pierre	HYET	conseiller communautaire titulaire		
Monsieur	GIRARD	Claude	LA MALACHERE	conseiller communautaire titulaire		
Monsieur	GLAUSER	Patrick	LA MALACHERE	conseiller communautaire suppléant		
Monsieur	MIGARD	Pierre	LE CORDONNET	conseiller communautaire titulaire		
Madame	JACQUET ANTONA	Martine	LE CORDONNET	conseillère communautaire suppléante		
Monsieur	COSTILLE	Noel	MAIZIERES	conseiller communautaire titulaire		
Monsieur	MILLERAND	Claude	MAIZIERES	conseiller communautaire suppléant		
Monsieur	BOUTON	Jean-Luc	MONTARLOT-LES-RIOZ	conseiller communautaire titulaire		
Madame	CHARPENTIER -BALLANDIER	Anne-Laure	MONTARLOT-LES-RIOZ	conseillère communautaire suppléante		

Titre	Nom	Prénom	Commune	Conseiller ou conseillère titulaire ou suppléant	Signature
Monsieur	PANIER	Gilles	MONTBOILLON	conseiller communaltaire titulaire	
Monsieur	FUCHOT	Jean-Pierre	MONTBOILLON	conseiller communaltaire suppléant	
Monsieur	CATTENNOZ	Cyrille	NEUVILLE-LES-CROMARY	conseiller communaltaire titulaire	
Monsieur	TOMASZCZYK	Jean-Pierre	NEUVILLE-LES-CROMARY	conseiller communaltaire suppléant	
Madame	CUENOT	Christelle	OISELAY ET GRACHAUX	conseillère communaltaire titulaire	
Madame	BAUDIER	Lucie	OISELAY ET GRACHAUX	conseillère communaltaire suppléante	excusee
Monsieur	BRIOTTET	Bernard	PENNESIERES	conseiller communaltaire titulaire	
Monsieur	FAIVRE	Daniel	PENNESIERES	conseiller communaltaire suppléant	
Monsieur	MICHAUD	Joël	PERROUSE	conseiller communaltaire titulaire	
Monsieur	HENRIOT	Jean-Marie	PERROUSE	conseiller communaltaire suppléant	
Monsieur	GALLAND	Yves	QUENOCHÉ	conseiller communaltaire titulaire	
Madame	FERRAND	Sylviane	QUENOCHÉ	conseillère communaltaire suppléante	



Titre	Nom	Prénom	Commune	Conseiller ou conseillère titulaire ou suppléant		Signature
Monsieur	TRAVAILLOT	Robert	RECOLOGNE-LES-RIOZ	conseiller communaltaire titulaire		
Monsieur	VAN-HOORNE	Stéphane	RECOLOGNE-LES-RIOZ	conseiller communaltaire suppléant		
Madame	FILIATRE	Claudine	RIOZ	conseillère communaltaire titulaire		
Monsieur	GUIBOURG	Frédéric	RIOZ	conseiller communaltaire titulaire		
Monsieur	MAINIER	Gilles	RIOZ	conseiller communaltaire titulaire		
Monsieur	DEVILLERS	Gérard	RIOZ	conseiller communaltaire titulaire		
Madame	STIVALA	Cécilia	RIOZ	conseillère communaltaire titulaire	PVR à Fanny THIEBAUT	
Madame	THIEBAUT	Fanny	RIOZ	conseillère communaltaire titulaire		
Madame	VARIN	Alicia	RIOZ	conseillère communaltaire titulaire		
Monsieur	VERNIER	Jean-Michel	RIOZ	conseiller communaltaire titulaire		
Madame	WANTZ	Nadine	RIOZ	conseillère communaltaire titulaire		
Monsieur	GIRARD	Serge	RUHANS	conseiller communaltaire titulaire		
Madame	VIGNARDET	Céline	RUHANS	conseillère communaltaire suppléante		
Monsieur	MARCHAL	Jacques	SORANS-LES-BREUREY	conseiller communaltaire titulaire		
Madame	DEBUIRE	Frédérique	SORANS-LES-BREUREY	conseillère communaltaire suppléante		

Titre	Nom	Prénom	Commune	Conseiller ou conseillère titulaire ou suppléant		Signature
Madame	BARDEY	Michelle	TRAITIEFONTAINE	conseillère communautaire titulaire		
Monsieur	KRUCZEK	Michel	TRAITIEFONTAINE	conseiller communautaire suppléant		
Monsieur	FLEUROT	Emmanuel	TRESILLEY	conseiller communautaire titulaire		
Monsieur	MAURAND	Olivier	TRESILLEY	conseiller communautaire suppléant		
Madame	BAILLY- BILCHLE	Cécile	VANDELANS	conseillère communautaire titulaire	PVR à Cédric GRANGEOT	
Monsieur	GRANGEOT	Cédric	VANDELANS	conseiller communautaire suppléant		
Madame	DEMANY	Magali	VILLERS-BOUTON	conseillère communautaire titulaire		
Madame	PRIEUR	Delphine	VILLERS-BOUTON	conseillère communautaire suppléante		
Monsieur	TOURNIER	Michel	VORAY-SUR-L'OGNON	conseiller communautaire titulaire		
Madame	BESNARD	Maud	VORAY-SUR-L'OGNON	conseillère communautaire titulaire	PVR à Philippe GIRAUD	
Monsieur	GIRAUD	Philippe	VORAY-SUR-L'OGNON	conseiller communautaire titulaire		

## POUVOIR

Je soussigné(e), **Jean-Charles HANRIOT**.....délégué(e) titulaire de la commune de  
**Fondremand**.....au conseil communautaire de la Communauté de Communes  
du Pays Riolais et ne pouvant être présent lors de l'assemblée du 19 avril 2022 à 19h00 :

Je serai représenté par....., délégué(e) communautaire  
suppléant(e) de ma commune.

~~M~~ (Mme) **Christelle GUERAUX**....., conseiller (ère) communautaire suppléant(e) de ma commune  
ne pouvant être présent(e), je donne procuration à M. ~~Mme~~ **Gilles MAINIER**.....  
conseiller(ère) communautaire titulaire de la commune de **Rioz**.....

Fait à **FONDREMAND**....., le **14 avril 2022**.....

Signature :

*Jean-Charles HANRIOT*



# POUVOIR

Je soussignée, Lou Cécile Bailly-Biichlé, Maire de Vandelans,

Donne pouvoir à :

Cédric Grangeot, Adjoint au Maire

Pour me représenter en lieu et place, pour prendre part à toute décision et signer tout document pour la réunion du Conseil Communautaire du :

**mardi 19 avril 2022**

Fait à Vandelans,

le 14 avril 2022



La Présidente,  
Nadine WANTZ



Communauté de communes du Pays Riolais  
Parc d'activités 3R Riou-Nord-Est - Rue des Frères Lumière - 70190 HICQZ  
03-84-91-84-94 www.cc-pays-riolais.fr

**Pour rappel :**

Notion de suppléance : le conseiller communautaire suppléant participe avec voix délibérative au conseil communautaire en cas d'absence momentanée du conseiller titulaire, dès lors que le titulaire en a avisé la Présidente.

La procuration écrite à un autre titulaire n'intervient qu'en cas d'empêchement conjoint du titulaire et du suppléant.

Je soussigné(e), Alexandra ARNAUX, conseiller(ère) communautaire titulaire de la commune de Chaux-la-Lobrie, ne pouvant être présent au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Riolais du 19 avril 2022 à 19h00 :

Je serai représenté(e) par Indariz BRUNOT, conseiller(ère) communautaire suppléant(e) de ma commune.

Je donne procuration à \_\_\_\_\_, conseiller(ère) communautaire titulaire de la commune de \_\_\_\_\_

Fait à Chaux-la-Lobrie, le 18/04/2022

Signature :

## Dany Morand

---

**De:** Cécilia STIVALA <cecilia.stivala@rioz.fr>  
**Envoyé:** mardi 19 avril 2022 16:29  
**À:** Dany Morand; Fanny THIEBAUT  
**Objet:** Re: Invitation Conseil Communautaire - 19 avril 19h

Bonjour,

Ci-dessous ma procuration pour le conseil communautaire de ce soir.

---

### POUVOIR

Je soussigné(e), Mme STIVALA Cécilia conseiller(ère) de la commune de RIOZ au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Riolais, donne pouvoir à Monsieur, (Madame) **THIEBAUT Fanny** conseiller(ère) communautaire titulaire de la Commune de **RIOZ** pour me représenter à la réunion du Conseil Communautaire convoqué pour le 19 avril 2022 à 19h.

Fait à Rioz., le 19/04/2022

Signature :



Bonne journée

Le mer. 6 avr. 2022 à 14:55, Assemblées CCPR <[dmorand@cc-pays-riolais.fr](mailto:dmorand@cc-pays-riolais.fr)> a écrit :



 Communauté de communes du Pays Riolais

Mme STIVALA Cécilia

17 rue des cerisiers

70190 RIOZ

*Rappel : le pouvoir peut être donné à n'importe quel autre conseiller communautaire titulaire.*

---

**POUVOIR**

Je soussigné(e) Guiguen Dominique, conseiller(e) communautaire titulaire de la commune de Boulton au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Riolais, donne pouvoir à Monsieur, (Madame) Wantz, délégué(e) titulaire de la Commune de Rioz pour me représenter à la réunion du Conseil Communautaire convoqué pour le 19/04/2022 à 19h.

Fait à....., le 19 avril.....Signature :

Dominique Guiguen

Je soussigné(e), RUSSY Jean-Paul conseiller(ère) communautaire titulaire de la commune de AULX-LES-CROIXES ne pouvant être présent au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Riolais du 19 avril 2022 à 19h00 :

Je serai représenté(e) par ..... conseiller(ère) communautaire suppléant(e) de ma commune.

Je donne procuration à M. TOURNIER Michel conseiller(ère) communautaire titulaire de la commune de VORAY SUR LOGNON

Fait à Aulx Les Croixes, le 19 Avril 2022

Signature :

LE MAIRE,  
Jean-Paul RUSSY



## POUVOIR

Je soussigné(e), Mme BESNARD Maud conseiller(ère) de la commune de VORAY-SUR-LOGNON au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Riolais, donne pouvoir à Monsieur, (Madame)....SIRAUD Philippe.....conseiller(ère) communautaire titulaire de la Commune de...VORAY SUR LOGNON.....pour me représenter à la réunion du Conseil Communautaire convoqué pour le 19 avril 2022 à 19h.

Fait à...VORAY....., le...19/04/22...Signature :





Je soussigné Jean BERGER  
maire de la commune  
de CROMARY.

donne pouvoir à

Marc VOYNNET 1er Adjoint  
pour me représenter à

la réunion du conseil  
municipal de

19 Août 2022



Pour rappel :

Notion de suppléance : le conseiller communautaire suppléant participe avec voix délibérative au conseil communautaire en cas d'absence momentanée du conseiller titulaire, dès lors que le titulaire en a avisé la Présidente.

La procuration écrite à un autre titulaire n'intervient qu'en cas d'empêchement conjoint du titulaire et du suppléant.

Je soussigné(e), GALIANI Yves.....conseiller(ère) communautaire titulaire de la commune de QUENOCHÉ..... ne pouvant être présent au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Riolais du 19 avril 2022 à 19h00 :

Je serai représenté(e) par ~~FERRAND Sylvain~~....., conseiller(ère) communautaire suppléant(e) de ma commune.

Je donne procuration à QUÉLIN Jean Pierre....., conseiller(ère) communautaire titulaire de la commune de HYET.....

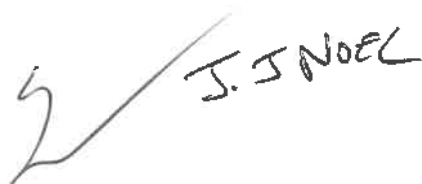
Fait à Quenoché....., le 10/04/2022

Signature :



Je soussigne *Jean-Jacques Noël*, ne pouvant être présent au conseil communautaire du **19 avril 2022**, à 19h00, donne procuration à mon suppléant, **Julien Party**, pour voter en mon nom.

Fait à Cirey le 14 avril 2022.

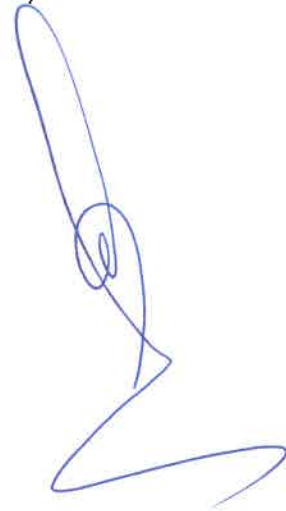
A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by a diagonal line and the text 'J. J. NOEL' written in capital letters.

*Rappel : le pouvoir peut être donné à n'importe quel autre conseiller communautaire titulaire.*

**POUVOIR**

Je soussigné(e) Jean-Louis SAUVIAT, conseiller communautaire titulaire de la commune de Grandvèlle-et-le-Perrenot au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Riolais, donne pouvoir à Madame Christelle CUENOT, déléguée titulaire de la Commune d'Oiselay-et-Grachaux pour me représenter à la réunion du Conseil Communautaire convoqué pour le 19/04/2022 à 19h.

Fait à Grandvèlle-et-le-Perrenot le 19 avril 2022 Signature :

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical stroke with a loop at the top and a horizontal stroke at the bottom.

# BILAN DE LA CONCERTATION PLUI

## I. RAPPEL DU CONTEXTE

La Communauté de Communes du Pays Riolais a prescrit l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) par délibération en date du 4 juillet 2011.

Conformément à l'article L300-2 du code de l'urbanisme, une concertation continue a été mise en œuvre tout au long du processus d'élaboration du PLUI. La procédure d'élaboration arrivant à son terme, il convient désormais d'établir le bilan de cette concertation dont les modalités ont été définies lors de la délibération du 29 janvier 2015 qui annulent et remplacent celles de la délibération de prescription du 4 juillet 2011.

Les modalités de la concertation étaient définies de la façon suivante :

« la concertation sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :

- mise à disposition du public d'un dossier de concertation et d'un registre d'expression au siège de la CCPR et dans chaque mairie,
- le public pourra envoyer ses remarques par courrier postal adressé à « M. le Président de la CCPR, élaboration du PLUI »,
- un registre numérique sera mis à disposition sur le site internet de la CCPR, et ce durant toute la procédure,
- affichage sur les panneaux communautaire et communaux,
- information dans le journal communautaire et sur une page dédiée du site internet de la CCPR,
- des réunions publiques d'information seront organisées au siège de la CCPR et dans plusieurs secteurs géographiques du territoire communautaire »

## II. DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

Dans le cadre de la délibération initiale et des objectifs liés à la concertation, des outils d'information et de communication ont été développés, afin de permettre au plus grand nombre de personnes d'exprimer leur avis et de prendre connaissance du projet de PLUI au fur et à mesure de son avancement.

### II.1 Les réunions publiques

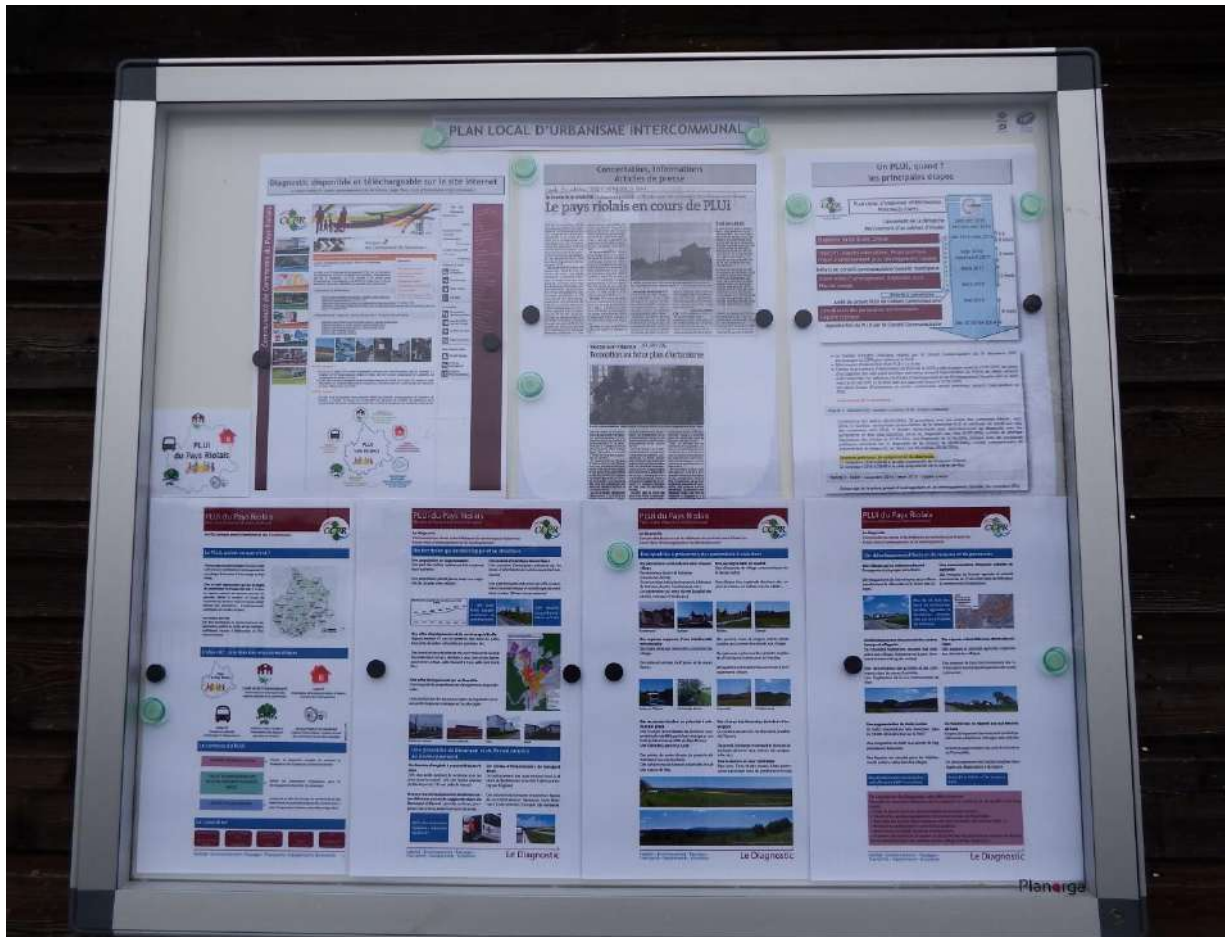
La concertation a été conduite autour de 12 réunions publiques :

- 2 réunions à la fin de la phase diagnostic à Voray-sur-l'Ognon le 21/11/2016 et le 22/11/2016 à Rioz ;
- 5 réunions à la phase PADD et traduction réglementaire à Rioz le 6/11/2019, à Maizières le 13/11/2019, à Cirey le 14/11/2019, à Rioz le 25/11/2019 et à Voray-sur-l'Ognon le 26/11/2019 ;
- 5 réunions publiques pour le nouvel arrêt à la phase PADD et traduction réglementaire à Cirey le 21/02/2022, à Rioz le 23/02/2022, à Maizières le 28/02/2022, à Rioz le 2/03/2022 et à Voray-sur-l'Ognon le 8/03/2022 ;

Ces réunions ont été annoncées par voie de presse, sur le site internet de la Communauté de Communes et la pose d'affiches A3 sur les panneaux administratifs des communes. Les réunions publiques ont aussi été annoncées par la distribution de flyers dans les boîtes aux lettres des habitants de la Communauté de Communes du Pays Riolais.

Lors de chaque réunion, un diaporama a été projeté récapitulant l'état d'avancement de l'élaboration du PLUI. Ce diaporama a été mis également en ligne sur le site internet de la communauté de communes.

Ci-dessous le panneau d'affichage de la Communauté de Communes :





Ci-dessous les annonces dans la presse écrite, le site internet et l'affiche et flyers d'information des réunions publiques à l'étape diagnostic :



La Communauté de communes du Pays Riolais et ses 33 communes élaborent un Plan Local d'Urbanisme unique

## PLU intercommunal

### Réunions publiques

### Présentation & échanges autour du diagnostic

Habitat - Environnement - Paysages - Transports - Equipements - Economie

Quel sera le visage de nos communes en 2030 ?

A quel rythme accueillera-t-on des habitants ?

Comment vont évoluer les villages, les commerces, les paysages ?

Comment se déplacera-t-on ?

Quels seront les gisements d'emplois de nos communes ?

Autant de réponses à construire à travers le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), et guider le développement du Pays Riolais de ces prochaines années.

### Venez participer aux échanges

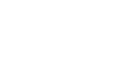
A Voray-sur-l'Ognon,  
le lundi 21 novembre 2016  
Salle communale à 20h

A Rioz,  
le mardi 22 novembre 2016  
Salle polyvalente de la mairie à 20h

Pour plus de renseignements :  
Communauté de Communes du Pays Riolais  
03 84 91 84 94  
www.cc-pays-riolais.fr



Communauté de Communes du Pays Riolais



Pourquoi une Communauté de Communes ?

Actualité - Réunions publiques PLUi

Accueil - Réunions publiques PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Deux réunions publiques de présentation du diagnostic sont organisées les :

- Lundi 21 novembre 2016 à 20h00 à la salle communale de Voray sur l'Ognon
- Mardi 22 novembre 2016 à 20h00 à la salle polyvalente de la Mairie de Rioz



Communauté de Communes du Pays Riolais

146 | 03 84 91 84 94 | Fax : 03 84 91 84 24  
communauté.communes@cc-pays-riolais.fr



Ci-dessous le document 4 pages distribués lors des réunions publiques de l'étape diagnostic :



Plan Local d'Urbanisme du Pays Riolois BILAN DU DIAGNOSTIC

Un PLU unique pour le territoire et ses 33 communes

Le projet du territoire à l'horizon 2030

Le PLU intercommunal est un outil destiné à l'aménagement de nos villages. Il dessinera le futur visage du Pays Riolois.

Un outil réglementaire qui fixe les règles de construction et d'usage des sols

Le PLU intercommunal localise les espaces urbains, les secteurs naturels ou agricoles, définit la vocation et l'usage de l'ensemble du territoire intercommunal. Il peut préciser des orientations d'aménagements spécifiques sur certains secteurs.

Les acteurs du PLUI

Les élus municipaux et communautaires, les partenaires publics et privés et les habitants contribuent chacun à l'élaboration du PLU intercommunal.



- Aulx-lès-Cromary
- Bonnevent-Vellecroix
- Boulot
- Buthiers
- Buthiers
- Chambornay-lès-Bellavaux
- Chaux-lès-Lévrière
- Cray
- Cardonnat
- Cromary
- Étuz
- Fondremand
- Grandvillers-et-le-Perronnat
- Hyt
- Malzac
- La Malchère
- Montarlot-lès-Riez
- Mortboillon
- Neuville-lès-Cromary
- Oiselay-et-Grachaux
- Pennesières
- Perrouze
- Quanocha
- Recologne-lès-Riez
- Riez
- Ruhans
- Sorans-lès-Bureaux
- Traitéfontaine
- Trézilley
- Vandelans
- Villers-Bouton
- Vorsy-sur-l'Ognon

Le calendrier d'élaboration du PLUI



**Le Diagnostic du PLU intercommunal**

Un diagnostic pour comprendre les atouts et les faiblesses du territoire pour éclairer les futurs choix d'aménagement et de développement

**[CHIFFRES CLÉS DU TERRITOIRE]**  
 33 communes  
 11 730 Habitants  
 2 330 Emplois  
 5 270 Logements

DES QUALITÉS À PRÉSERVER

Le territoire possède une identité rurale qui se traduit dans son patrimoine bâti et naturel, même s'il pourrait être davantage valorisé. Ce cadre de qualité attire de nouveaux habitants, mais il reste fragile (vulnérable face aux choix d'aménagement et de développement de nouvelles constructions).

- Un patrimoine rural présent dans chaque village
- De nombreux foyers et fontaines
  - D'anciennes fermes
  - Des ensembles bâtis plus imposants (châteaux de Buthiers, Boulot, Fondremand, etc.)
- Un patrimoine qui reste discret

Des paysages bâtis de qualité

Des silhouettes de village caractéristiques de la Haute-Saône

Des villages bien implantés dans leur site : en pied de coteau, en balcon sur une vallée ...



Des espaces supports d'une biodiversité remarquable

Des cours d'eau qui traversent ou bordent les villages

Les milieux humides de l'Ognon et de ses affluents

Des prairies, haies et vergers, arbres remarquables qui animent les abords des villages

Des pelouses sèches sur les versants encaissés d'Oiselay-et-Grachaux et de Trézilley



DES POTENTIALS À VALORISER

Le territoire possède de multiples ressources, notamment au sein de ses espaces agricoles, forestiers et naturels (cours d'eau, milieux humides). Des ressources à valoriser sur place de manière à les préserver sur le long terme.

Des ressources locales à valoriser sur place

Une énergie renouvelable du territoire composée à plus de 90% par la bois-énergie et une forêt prédominante (50% du Pays Riolois)

Mais une filière bois peu structurée

Des points de vente directe de produits alimentaires issus du territoire

Des cultures maraîchères et arboricoles installées autour de Riez

Des sites et des itinéraires de balade d'envergure

La cité de caractère de Fondremand, la Vallée de l'Ognon

Des grands itinéraires traversant et joignant le territoire (Chemin vert, chemin de Compostelle, chemin du tacot, etc.)

Une ressource en eau vulnérable

Des cours d'eau et des masses d'eau souterraines à protéger pour les générations futures



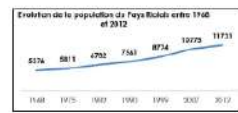
UN TERRITOIRE QUI SE DÉVELOPPE ET SE STRUCTURE

La population du Pays Riolois est en augmentation depuis de nombreuses années. Celle-ci a doublé depuis 1968. De nombreux logements ont été construits depuis plusieurs décennies. Au-delà de sa vocation résidentielle, le territoire connaît une dynamique positive également en termes d'emplois.

Une population en augmentation

Une part des cadres supérieurs à la moyenne haut-cadencée

Une population plutôt jeune, avec une majorité de couples avec enfants



Une bonne dynamique économique

Une certaine d'entreprises présente sur les zones d'activités de la Communauté de Communes



Une part d'emplois industriels de 20% (notamment micro-entreprises et métallurgie de précision), contre 13% au niveau national

Une offre d'équipements et de services qui s'étoffe

Depuis environ 15 ans le territoire s'est doté de pôles éducatifs, de salles culturelles et sportives, etc.

Une offre de logement qui se diversifie

Une majorité de propriétaires et une prédominance de logements de grande taille

Des constructions récentes et en cours : maison de santé à Neuville-lès-Cromary, résidence pour personnes âgées autonomes à Riez, pôles éducatif à Étuz

Une production de nouveaux types de logement pour accueillir de jeunes ménages et les plus âgés



UNE PROXIMITÉ DE BESANÇON ET DE VESOUL PROPICE AU DÉVELOPPEMENT

La dynamique positive du territoire est liée au développement des agglomérations de Vesoul et de Besançon. Le territoire attire notamment des personnes travaillant au sein de ces deux agglomérations facilement accessibles grâce à des infrastructures de transport qui se renforcent (RN57).

Un niveau d'infrastructures de transport élevé

Le renforcement des axes routiers Nord-Sud (dont le doublement de la RN57 de Riez à Vorsy-sur-l'Ognon)

Des bassins d'emploi à proximité de territoire

75% des actifs quittent le territoire tous les jours pour le travail : 2/3 vers l'unité urbaine de Besançon et 1/3 vers celle de Vesoul

Des solutions de transport en commun : lignes de car LIVED Vesoul - Besançon, halte ferroviaire Ecole-Valentin, transport à la demande

Des services et équipements facilement accessibles aux portes des agglomérations de Besançon et Vesoul : grands surfaces, complexes de cinéma, établissements de santé, ...



**[CHIFFRES CLÉS]**

- + 2 400 habitants supplémentaires en une décennie
- + 200 emplois supplémentaires en 5 ans
- + 60% des nouveaux habitants viennent du Doubs

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PAYS RILOIS - BILAN DU DIAGNOSTIC

UN DÉVELOPPEMENT FACTEUR DE RISQUES ET DE PRESSIONS

Le Pays Riolois est un territoire rural (patrimoine bâti rural, paysages agricoles) qui devient de plus en plus périurbain (routes, équipements, pavillons) : une tendance qui entraîne des déséquilibres.

Une consommation d'espaces naturels et agricoles

208 hectares de foncier agricole et naturel consommés en 11 ans dont plus de 40% pour la construction d'habitations

Moyenne de territoires similaires : entre 40 et 50% du foncier consommé consacré à l'habitat

Des villages qui se métamorphosent

Émergence de paysages périurbains

Développement de lotissements de pavillons transformant la silhouette et la forme des villages

Des espaces vulnérables aux abords des villages

Des espaces et activités agricoles organisés aux abords des villages.



Des espaces de bon fonctionnement des ruitères (dont les champs d'expansion des crues) à préserver



Un habitat qui ne répond pas aux besoins de tous

Un parc de logement dominé par le produit pavillonnaire adapté aux ménages avec enfants

Une forte augmentation du coût du foncier et de l'immobilier

Un développement de l'habitat dispersé favorisant une dépendance à la voiture

Un développement déconnecté des centres bourgs et villageois

De nouvelles habitations souvent mal intégrées aux villages (lotissements à part, étirement linéaire le long des routes)



Une concentration des activités et des commerces dans les zones d'activités

Une fragilisation de la rue commerçante de Riez

Une augmentation du trafic routier

Un trafic dense sur l'axe Nord/Sud : plus de 10 000 véhicules/jour sur la RN57

Près de 50% des déplacements domicile/travail effectués en voiture

Une concentration du trafic aux abords de l'agglomération bisontine.

Des besoins de sécurité pour les déplacements piétons-velos dans les villages

EN CONCLUSION DU DIAGNOSTIC DES DEFIS A RELEVÉ

Accueillir de nouveaux habitants tout en proposant un cadre de vie de qualité sur le long terme :

- > Eviter de faire du territoire du Pays Riolois un «territoire d'attente»
- > Préserver les qualités paysagères et environnementales du Pays Riolois
- > Répondre aux besoins des populations sans discrimination (de revenus, d'âge, ...)
- > Anticiper le vieillissement à venir de la population
- > Attirer et accompagner de jeunes entrepreneurs
- > Préserver les ressources et assurer la pérennité des équipements et services sur le long terme (assainissement, eau potable, écoles, collège, crèches, santé, etc.)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PAYS RILOIS - BILAN DU DIAGNOSTIC



Ci-dessous le document 4 pages distribués lors des réunions publiques de l'étape PADD/Règlement:

**Elaboration du Plan Local d'Urbanisme du Pays Riolois Phase PADD**

### Axe 1 : Renforcement du positionnement de la Communauté de communes du Pays Riolois et valorisation de son patrimoine

**Orientation 1.1 : Affirmer l'armature du territoire**

Renforcer le bourg centre de Rioz en tant que pôle rayonnant à l'échelle du territoire  
Affirmer des centralités périurbaines  
Conforter la vitalité des villages  
Mener une politique de renforcement d'équipement et des services adaptée  
Construire des complémentarités pour assoier les polarités

**Orientation 1.2 : Faciliter l'accessibilité externe et interne du territoire et les déplacements alternatifs à la voiture individuelle**

Tenir compte des améliorations de la RN57 pour optimiser son usage  
Faciliter les accès aux pôles du territoire, aux agglomérations et aux réseaux de transports  
Faciliter et rendre attractifs les déplacements doux quotidiens et à vocation de balade  
Organiser le stationnement pour des espaces publics partagés et attractifs

**Orientation 1.3 : Valoriser le patrimoine naturel, paysager et culturel**

Préserver les atouts écologiques du territoire  
Préserver et mettre en valeur le patrimoine paysager et touristique  
Valoriser les diverses qualités patrimoniales naturelles du territoire  
Conforter les sites majeurs du territoire, faciliter la pratique et la découverte de ces sites  
Valoriser l'identité du territoire autour de l'eau (rivière, patrimoine bâti, ressource...)

PLU du Pays Riolois

CCPR

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PAYS RILOIS - PHASE PADD

### Axe 2 : Des ressources et des savoir-faire au service du développement

**Orientation 2.1 : Renforcer l'attractivité du territoire par le maintien et l'accueil d'activités industrielles, artisanales et de services**  
Conforter l'offre foncière des zones d'activité existantes et mobiliser une offre foncière entre 35 et 45 ha à moyen et long terme  
Proposer une offre immobilière complémentaire  
Prendre en compte le déploiement de la fibre optique dans les zones d'activités

**Orientation 2.2 : Revitaliser le cœur commercial du territoire**  
Conforter les fonctions commerciales du bourg centre de Rioz, répondant à des besoins quotidiens, hebdomadaires et visant des achats occasionnels légers  
En complément, conforter sur le territoire le maillage d'une offre commerciale de proximité répondant à des achats de première nécessité

**Orientation 2.3 : Renforcer les fonctions agricoles du territoire**  
Conforter la diversité des filières/espèces agricoles et assurer la pérennité des exploitations  
Développer une agriculture de proximité propice aux circuits courts et à la vente directe

**Orientation 2.4 : Développer la filière bois**

**Orientation 2.5 : Favoriser le mix énergétique**

Rendez-vous du Terroir

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PAYS RILOIS - PHASE PADD

### Axe 3 : Des évolutions qualitatives du cadre de vie

**Orientation 3.1 : Constituer une offre de logements de qualité et répondant à la diversité des besoins des habitants**  
Pour accueillir 5 420 nouveaux habitants sur la période 2020 – 2035, renforcer l'offre d'habitat diversifiée pour les besoins des habitants actuels et futurs  
Corriger la politique d'habitat à une nécessaire évolution des équipements et des services (eau, très haut débit, réseaux, scolaire, santé...)

**Orientation 3.2 : Valoriser et restaurer la qualité des paysages habités**  
Préserver et qualifier les abords des villages  
Renforcer les lieux de vie dans les bourgs et les villages  
Préserver et valoriser les caractéristiques architecturales et les éléments de patrimoine  
Décliner ces principes de qualité au sein des nouveaux quartiers d'habitat

**Orientation 3.3 : Maîtriser les impacts environnementaux des nouvelles constructions**  
Intégrer les contraintes environnementales dans l'aménagement du territoire  
Réduire les besoins énergétiques des ménages dans le respect de la qualité architecturale du patrimoine bâti existant

**Orientation 3.4 : Favoriser une utilisation optimale de l'espace**  
Trouver un équilibre dans la mobilisation du foncier entre densification et extension  
Mettre en œuvre des formes urbaines propices à l'économie d'espace  
Optimiser la consommation foncière pour les besoins de construction neuve en prévoyant l'équivalent de 165 à 205 ha de foncier (en hausse par rapport à la période passée).

Répartition par secteur des besoins en logement pour 2010 - 2035  
+ 2 540 logements

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PAYS RILOIS - PHASE PADD

**Elaboration du Plan Local d'Urbanisme du Pays Riolois Phase de Traduction réglementaire**

### Une harmonisation des règles applicables

Un règlement unique pour les 33 communes...  
... mais plusieurs zones avec des différences de règles, d'usages, de tissus bâtis, ainsi que des objectifs et des évolutions complémentaires

**HABITAT**  
UBA : Cœur urbain dense et centre villageois historiques  
UBA : Zones urbaines à densité urbaine moyenne à intermédiaire  
UBA : Rues villageoises à reconstruire et à compléter  
UAF : Zones urbanisées à faible densité d'espaces en contact et à intégrer dans le cadre urbain  
UAF : Espaces d'ajustement des constructions existantes  
LAD : Zones d'urbanisation à vocation à long terme  
ZNA : Zones d'urbanisation à long terme à vocation mixte nécessitant une révision ou modification du PLU

**TOURISME / LOISIRS / CULTURE**  
UP : Proportions bâties à fort intérêt patrimonial à préserver et ne pas reconstruire  
NLS : Equipements liés aux loisirs, aux sites sportifs et de loisir de loisirs  
NLS : Equipements liés aux hébergements, aux activités et équipements liés de loisirs

**ECONOMIE - ZA**  
ZAI : Sites et secteurs d'activités à dominante industrielle et artisanale - bureaux  
ZAP : Zones d'urbanisation à vocation économique  
ZAP : Zones d'activités artisanales et commerciales  
ZAP : Zones d'activités artisanales et commerciales nécessitant une révision ou modification du PLU

**AGRICULTURE ESPACES NATURELS & FORESTIERS**  
A : Zones agricoles  
AN : Zones agricoles à vocation agricole et forestière  
AP : Zones agricoles protégées  
N : Zones naturelles et boisées  
N : Campagnes  
N : Réservoirs de biodiversité

**EQUIPEMENT**  
UE : Zones d'équipements publics, à faire évoluer ou à créer  
ZAE : Zones d'équipement à long terme à vocation d'équipement nécessitant une révision ou modification du PLU

**Zone urbaine (U)**

**Zone à Urbaniser (AU)**

**Zone Agricole (A)**

**Zone Naturelle et Forestière (N)**

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PAYS RILOIS - PHASE RÉGLEMENTAIRE

### Des OAP pour encadrer les modalités d'aménagement

L'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) : un outil pour les secteurs les plus stratégiques

Organiser la recomposition, l'aménagement, le développement de secteurs amenés à évoluer en traitant des thématiques suivantes :

- Déplacements/espaces publics : voie partagée, parking mutualisé, ... chemin vert...
- Environnement/paysage : noue paysagère, plantations à créer, coulée verte, gestion de la pente, cône de vue
- Urbanisation : nombre et typologie de logements (mitoyens, collectifs, ...), ambiance urbaine recherchée

Un outil permettant de :

- Donner un cadre pour l'aménagement d'un secteur
- Donner un cadre pour communiquer les intentions de la collectivité sur un secteur de projet
- Dialoguer avec la population et les porteurs de projet

Règles en rose sur les plans de zonage, elles sont composées :

- D'une partie explicative
- D'un schéma d'aménagement « guide » avec lequel les projets devront être compatibles

Protection des milieux naturels, forestiers et agricoles

- Prise en compte des risques naturels (zones inondables, zones humides...)
- Repérage des projets d'implantation agricole et adaptation des zones urbaines limitrophes
- Création de zones agricoles protégées (ZAP) et des réservoirs de biodiversité (RB), préservant les continuités écologiques et les qualités patrimoniales et paysagères du territoire

Zone inondable, zone humide et secteur sensibles dans la vallée de l'Ognon

Cône de vue et zone agricole protégée (ZAP), Chambornay-les-Bellevaux

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PAYS RILOIS - PHASE RÉGLEMENTAIRE



Ci-dessous les 4 panneaux d'informations installés lors des réunions publiques de l'étape diagnostic:

## PLUi du Pays Riolais

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Un PLU unique pour le territoire et ses 33 communes**

### Le PLUi, qu'est-ce que c'est ?

**C'est le projet de notre territoire à l'horizon 2030.** Le PLUi est un outil destiné à l'aménagement de nos villages. Il dessinera le futur visage du Pays Riolais.

**C'est un outil réglementaire qui fixe les règles de construction et d'usage des sols.** Il localise les espaces urbains, les secteurs naturels ou agricoles, définit la vocation et l'usage de l'ensemble du territoire intercommunal. Il peut préciser des orientations d'aménagements spécifiques sur certains secteurs.

**Les acteurs du PLUi**  
Les élus municipaux et communautaires, les partenaires publics et privés et les habitants contribuent chacun à l'élaboration du PLU intercommunal.

### L'objectif : concilier des enjeux multiples

**CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT**  
Préservation et valorisation des espaces naturels et du patrimoine

**HABITAT**  
Modération de la consommation d'espace  
Construction de logements

**MOBILITE**  
Transports collectifs, covoiturage et déplacements

**AGRICULTURE ET FORETS**  
Préservation des espaces agricoles et forestiers

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**  
Espaces économiques, emplois, accueil des commerces et services, tourisme

### Le contenu du PLUi

**RAPPORT DE PRESENTATION**

Expose un diagnostic complet du territoire et l'évaluation des incidences sur l'environnement

**PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)**

Définit les orientations stratégiques pour le développement futur des 33 communes

**PARTIE REGLEMENTAIRE**

Comporte un plan de zonage du territoire fixant des règles (droits à construire et aspect des constructions...) pour chaque zone (urbaines, naturelles et agricoles).

### Le calendrier

**Décembre 2015**  
Lancement des études

**Janvier - octobre 2016**  
Diagnostic

**Novembre 2016 - mars 2017**  
PADD

**2017 - 2018**  
Partie réglementaire

**2019**  
Finalisation et entrée en vigueur

Habitat - Environnement - Paysages - Transports - Equipements - Economie

## PLUi du Pays Riolais

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

### Le diagnostic

Comprendre les atouts et les faiblesses du territoire pour éclairer les futurs choix d'aménagement et de développement

### Un territoire qui se développe et se structure

**Une population en augmentation**  
Une part des cadres supérieure à la moyenne haut-saônoise

Une population plutôt jeune, avec une majorité de couples avec enfants

**Une bonne dynamique économique**  
Une centaine d'entreprises présente sur les zones d'activités de la Communauté de Communes

Une part d'emplois industriels de 20% (notamment microtechnique et métallurgie de précision), contre 13% au niveau national

Evolution de la population du Pays Riolais entre 1960 et 2012

Année	1960	1970	1980	1990	1999	2007	2012
Population	5874	5811	4562	7561	8074	10370	11731

**2 400 habitants supplémentaires en une décennie**

Rioux

**200 emplois supplémentaires en 5 ans**

### Une offre d'équipements et de services qui s'étioffe

Depuis environ 15 ans le territoire s'est doté de pôles éducatifs, de salles culturelles et sportives, etc.

Des constructions récentes et en cours: maison de santé à Neuville-lès-Cromary, résidence pour personnes âgées autonomes à Rioux, pôle éducatif à Etuz, salle sportive à Rioux

**Une offre de logements qui se diversifie**  
Une majorité de propriétaires et de logements de grande taille

Une production de nouveaux types de logement pour accueillir de jeunes ménages et les plus âgés

Résidence seniors

Maison médicale

Rioux

Boult

### Une proximité de Besançon et de Vesoul propice au développement

**Des bassins d'emplois à proximité du territoire**  
75% des actifs quittent le territoire tous les jours pour le travail : 2/3 vers l'unité urbaine de Besançon et 1/3 vers celle de Vesoul

**Un niveau d'infrastructures de transport élevé**  
Le renforcement des axes routiers Nord-Sud (dont le doublement de la RN57 de Rioux à Vorey-sur-l'Ognon)

**Des services et équipements facilement accessibles aux portes des agglomérations de Besançon et Vesoul** : grandes surfaces, complexes de cinéma, établissements de santé, ..

Des solutions de transport en commun : lignes de car LIVEO Vesoul - Besançon, halte ferroviaire Ecole-Valentin, Transport à la demande

**60% des nouveaux habitants viennent du Doubs**

RN 57

### Le Diagnostic

Habitat - Environnement - Paysages - Transports - Equipements - Economie

1



## PLUi du Pays Riolois

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



### Le diagnostic

Comprendre les atouts et les faiblesses du territoire pour éclairer les futurs choix d'aménagement et de développement

### Des qualités à préserver, des potentiels à valoriser

#### Un patrimoine rural présent dans chaque village

De nombreux lavoirs et fontaines.  
D'anciennes fermes.  
Des ensembles bâtis plus imposants (châteaux de Buthiers, Boulot, Fondremand, etc.)  
Un patrimoine qui reste discret (qualité des abords, manques d'accès, etc.)



Fondremand



Buthiers



Trésilly



Cromary

#### Des paysages bâtis de qualité

Des silhouettes de village caractéristiques de la Haute-Saône

Des villages bien implantés dans leur site : en pied de coteau, en balcon sur une vallée ...

#### Des espaces supports d'une biodiversité remarquable

Des cours d'eau qui traversent ou bordent les villages

Des milieux humides de l'Ognon et de ses affluents



Voray-sur-l'Ognon



La Younolle, Boulot



Grandville



Tratielontaine

Des prairies, haies et vergers, arbres remarquables qui animent les abords des villages

Des pelouses sèches sur les versants ensoleillés d'Oiselay-et-Grachaux et de Trésilly

Des qualités vulnérables face aux choix d'aménagements urbains

#### Des ressources locales : un potentiel à valoriser sur place

Une énergie renouvelable du territoire composée à plus de 90% par le bois-énergie et une forêt prédominante (50% du Pays Riolois)  
Une filière bois peu structurée

Des points de vente directe de produits alimentaires issus du territoire  
Des cultures maraîchères et arboricoles installées autour de Rioz

#### Des sites et des itinéraires de balade d'envergure

La cité de caractère de Fondremand, la Vallée de l'Ognon

De grands itinéraires traversant et jouxtant le territoire (Chemin vert, chemin de compostelle, etc.)

#### Une ressource en eau vulnérable

Des cours d'eau et des masses d'eau souterraines à protéger pour les générations futures



Plateaux calcaires, Chaux-la-Lotière



Vallée de l'Ognon, Chambornay-lès-Bollevoix

Habitat – Environnement – Paysages – Transports – Equipements – Economie

Le Diagnostic

## PLUi du Pays Riolois

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



### Le diagnostic

Comprendre les atouts et les faiblesses du territoire pour éclairer les futurs choix d'aménagement et de développement

### Un développement facteur de risques et de pressions

#### Des villages qui se métamorphosent

Emergence de paysages périurbains

Développement de lotissements de pavillons transformant la silhouette et la forme des villages.



Plus de 35 000 hectares de surfaces naturelles, agricoles et forestières consommés par an à l'échelle de la France



Boulot

#### Un développement déconnecté des centres bourgs et villageois

De nouvelles habitations souvent mal intégrées aux villages (lotissements à part, étirement linéaire le long des routes)

Une concentration des activités et des commerces dans les zones d'activités

Une fragilisation de la rue commerçante de Rioz



Quenoche

#### Des espaces vulnérables aux abords des villages

Des espaces et activités agricoles organisés aux abords des villages.

Des espaces de bon fonctionnement des rivières (dont les champs d'expansion des crues) à préserver



Ruhans (la Villadiou-lès-Quenoche)

#### Une augmentation du trafic routier

Un trafic concentré sur l'axe Nord/Sud : plus de 10 000 véhicules/jour sur la RN57

Une congestion du trafic aux abords de l'agglomération bisontine

Des besoins de sécurité pour les déplacements piétons-vélos dans les villages

#### Un habitat qui ne répond pas aux besoins de tous

Un parc de logement dominé par le produit pavillonnaire adapté aux ménages avec enfants

Une forte augmentation du coût du foncier et de l'immobilier

Un développement de l'habitat dispersé favorisant une dépendance à la voiture

Des déplacements domicile/travail effectués à 89% en voiture

Entre 25 et 90€ le m<sup>2</sup> de terrain à bâtir

#### En conclusion du diagnostic : des défis à relever

Accueillir de nouveaux habitants tout en proposant un cadre de vie de qualité sur le long terme :

- > Eviter de faire du territoire du Pays Riolois un «territoire d'ortoir»
- > Préserver les qualités paysagères et environnementales du Pays Riolois
- > Répondre aux besoins des populations sans discrimination (de revenus, d'âge, ...)
- > Anticiper le vieillissement à venir de la population
- > Attirer et accompagner de jeunes entrepreneurs
- > Préserver les ressources et assurer la pérennité des équipements et services sur le long terme (assainissement, eau potable, écoles, collège, crèches, santé, etc.)

Habitat – Environnement – Paysages – Transports – Equipements – Economie


Le Diagnostic



### Ci-dessous les 5 panneaux d'informations installés lors des réunions publiques de l'étape PADD/Règlement:

## PLUi du Pays Riolois

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



### 2. Les principaux axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

#### 2.1 Renforcer le positionnement du territoire et valoriser son patrimoine

Objectif : *Confirmer le positionnement du territoire à l'échelle régionale entre Besançon et Vesoul mais aussi l'équilibre entre les 33 communes*

Communauté de Communes du Pays Riolois - PLUi - Phase PADD  
Amenagement du territoire et déplacements à conforter et à organiser



- Renforcer l'offre foncière et d'activités existantes (Riez-Nord-Ouest, Voray-sur-l'Ognon, Riez-Nord-Est et Etuz - Boulot)
- Proposer une offre immobilière complémentaire (coworking, pépinière d'entreprises, emploi dans les villages, installation d'artisans, valorisation des friches industrielles...)
- Déploiement de la fibre optique
- Réserver l'équivalent de 35 et 45 ha à moyen et long terme



Aire de couverture à Voray-sur-l'Ognon    Pôle éducatif à Etuz    Dojo à Riez

## PLUi du Pays Riolois

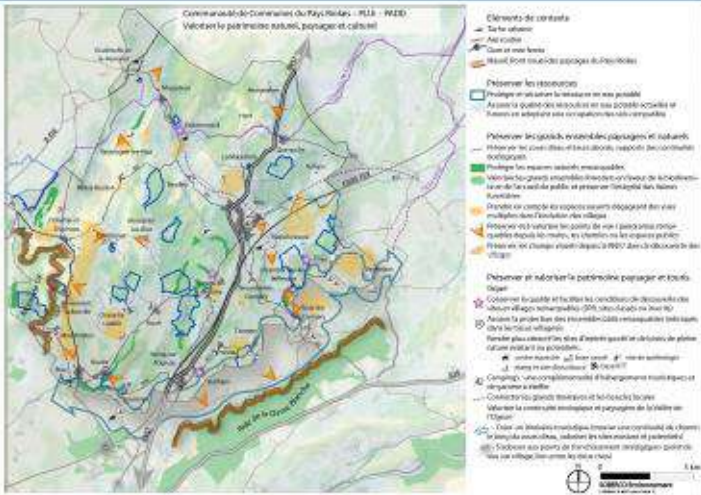
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

### 2.2 Des ressources et des savoir-faire au service du développement

Objectif : *Développer plus largement la création de richesses et d'emplois industriels dans un territoire rural et résidentiel*

#### 2.1 Prendre soin des qualités environnementales et patrimoniales comme attrait résidentiel et touristique

Communauté de Communes du Pays Riolois - PLUi - PADD  
Valoriser le patrimoine naturel, paysager et culturel



- Préserver les emprises fonctionnelles des exploitations et en particulier des prairies permanentes
- Pérenniser à long terme les exploitations agricoles, les besoins de déplacement et les parcelles cultivées
- Développer une agriculture de proximité propice aux circuits courts
- Conforter les fonctions commerciales du bourg centre de Riez
- Conforter sur le territoire le maillage d'une offre commerciale de proximité



Fondremand    Buthiers    Voray-sur-l'Ognon    Cromary

## PLUi du Pays Riolois

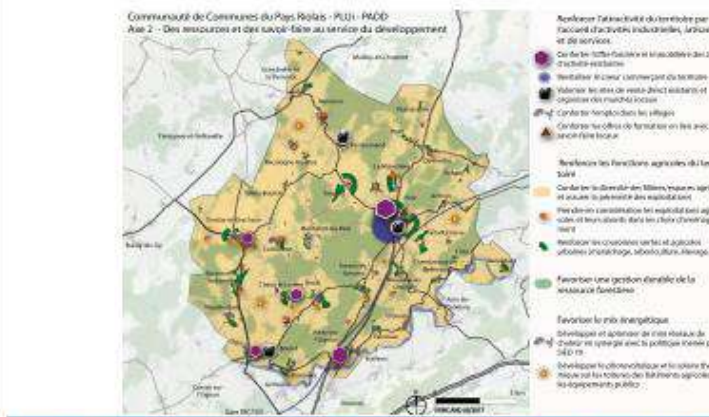
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

### 2.2 Des ressources et des savoir-faire au service du développement


Objectif : *Développer plus largement la création de richesses et d'emplois industriels dans un territoire rural et résidentiel*

#### 2.1 Prendre soin des qualités environnementales et patrimoniales comme attrait résidentiel et touristique

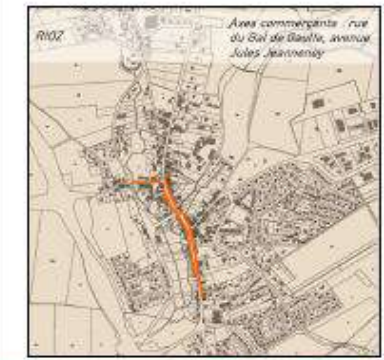
Communauté de Communes du Pays Riolois - PLUi - PADD  
Axe 2 - Des assurances et des savoir-faire au service du développement



- Préserver les emprises fonctionnelles des exploitations et en particulier des prairies permanentes
- Pérenniser à long terme les exploitations agricoles, les besoins de déplacement et les parcelles cultivées
- Développer une agriculture de proximité propice aux circuits courts
- Conforter les fonctions commerciales du bourg centre de Riez
- Conforter sur le territoire le maillage d'une offre commerciale de proximité



Grande culture, céréales/dérobéaux    Prairie permanente et vergers



Riez



# PLUi du Pays Riolais

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

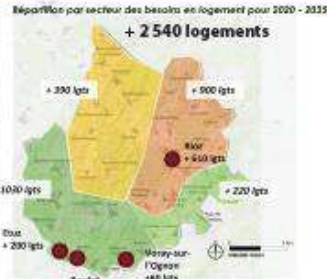


## 2. Les principaux axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

### 2.3 Des évolutions qualitatives du cadre de vie

Objectif : Etre en mesure d'accueillir les nouveaux habitants tout en répondant aux besoins de logements divers

- Accueillir **5 420 nouveaux habitants** sur la période 2020 – 2035
- Atteindre une population d'environ **17 600 habitants en 2035**, ce qui représente une croissance démographique de **+2,5% par an**
- Produire environ **2 540 logements** pour les habitants d'aujourd'hui et de demain



- Constituer une offre d'habitat diversifiée pour les besoins des habitants actuels et futurs :
  - offre locative publique à renforcer (de 6,4% à 8,2%),
  - accessions abordables pour les primo-accédants,
  - maisons de bourg avec espaces privatifs de qualité,
  - petits logements (T2 à T3)
  - logements adaptés pour les personnes à mobilité réduite ou pour les séniors



Objectif : Valoriser et restaurer la qualité des paysages habités

- Préserver et qualifier les **abords des villages**
- Renforcer les **lieux de vie** dans les bourgs et les villages
- Préserver et valoriser les **caractéristiques architecturales et les éléments de patrimoine**
- Décliner ces principes de qualité au sein des **nouveaux quartiers d'habitat**



Communauté de Communes de Pays Riolais - PLUi - PADD  
Valoriser et restaurer la qualité des paysages habités



- Restaurer et améliorer la qualité des paysages habités
- Présence :
  - Préserver / restaurer les paysages de territoire sans espaces agricoles et forestiers
  - Préserver les paysages de villages et agglomérés
  - Limiter les extensions de zones bâties
  - Préserver les continuités paysagères et patrimoniales
- Intégrer les risques dans les choix d'aménagement et de développement :
  - Zones inondables
  - Aléas sismologiques des agglomérations
- Organiser l'implémentation des nouvelles constructions :
  - Structurer dans le tissu urbain
  - Organiser des secteurs et domaines urbains
  - Créer des zones denses et structurées
- Réorganiser l'habitat des villages :
  - Qualifier les abords des villages et leurs territoires paysagers

Schéma de principe de qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale

Habitat – Environnement – Paysages – Transports – Equipements – Economie

Le PADD

# PLUi du Pays Riolais

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



## 3. Traduction réglementaire

Précision des conditions d'aménagement des secteurs et dispositions réglementaires

### Une harmonisation des règles applicables

• Un règlement unique pour les 33 communes

• 4 objectifs :

- Préserver les caractéristiques urbaines et architecturales du territoire
- Décliner la mixité fonctionnelle et adapter la forme urbaine au statut souhaité des zones (axe commerçant, rue villageoise...)
- Préserver les trames vertes, écologiques, agricoles et paysagères
- Affirmer la vocation touristique et de loisirs du territoire



<b>HABITAT</b> HA : Zones urbaines et zones villageuses traditionnelles HA : Zones urbaines à densité moyenne médiane à moyenne forte HA : Zones villageuses à reconstruire et à rénover à hauteur d'alignement dans le cadre rural HA : Zones villageuses à faible densité d'implantation en contact et à intégrer dans le cadre rural HA : Zones d'agglomération des constructions anciennes HA : Zones d'habitat social à vocation d'habitat ou social HA : Zones d'habitat social à vocation d'habitat ou social, nécessitant une révision ou modification de PLU	<b>ECONOMIE - ZA</b> ZA : Zones d'activités et zones d'activités secondaires ZA : Zones d'activités et zones d'activités secondaires ZA : Zones d'activités et zones d'activités secondaires ZA : Zones d'activités et zones d'activités secondaires ZA : Zones d'activités et zones d'activités secondaires ZA : Zones d'activités et zones d'activités secondaires ZA : Zones d'activités et zones d'activités secondaires ZA : Zones d'activités et zones d'activités secondaires
<b>TOURISME / LOISIRS / CULTURE</b> TL : Projets d'implantation à fort caractère patrimonial à préserver et en cas possible TL : Equipements liés aux activités, aux sites sportifs et de loisirs de nature TL : Equipements liés aux équipements, aux sites sportifs et de loisirs de nature	<b>AGRICULTURE ESPACES NATURELS &amp; FORESTIERS</b> A : Zones agricoles AN : Zones agricoles et zones forestières AN : Zones agricoles et zones forestières AN : Zones agricoles et zones forestières AN : Zones agricoles et zones forestières AN : Zones agricoles et zones forestières AN : Zones agricoles et zones forestières AN : Zones agricoles et zones forestières
	<b>EQUIPEMENT</b> EQ : Zones d'équipement collectif, à développer ou à créer EQ : Zones d'équipement collectif, à développer ou à créer EQ : Zones d'équipement collectif, à développer ou à créer EQ : Zones d'équipement collectif, à développer ou à créer EQ : Zones d'équipement collectif, à développer ou à créer EQ : Zones d'équipement collectif, à développer ou à créer EQ : Zones d'équipement collectif, à développer ou à créer EQ : Zones d'équipement collectif, à développer ou à créer

### Anticipation des besoins économiques

- Le territoire pourra continuer à accueillir des entreprises locales et extérieures au territoire dans les zones d'activités
- L'installation des artisans et des PME est encouragée au cœur des villages ou des bourgs, si l'implantation des activités est compatible avec l'habitat

A retenir ...

35 à 45 ha de foncier dédié au développement de l'activité économique



### Protection des milieux naturels, forestiers et agricoles

- Prise en compte des risques naturels (zones inondables, zones humides...)
- Repérage des projets d'implantation agricole et adaptation des zones urbaines limitrophes
- Création de zones agricoles protégées (AP) et de réservoirs de biodiversité (NS), préservant les continuités écologiques et les qualités patrimoniales et paysagères du territoire



Habitat – Environnement – Paysages – Transports – Equipements – Economie

Traduction réglementaire



# PLUi du Pays Riolais

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



## 3. Traduction réglementaire

Précision des conditions d'aménagement des secteurs et dispositions réglementaires

### Produire des logements et respecter l'identité des villages

Plusieurs réponses pour produire des logements en fonction du contexte urbain et des objectifs poursuivis selon le secteur :



Proposer une offre adaptée et diversifiée dans les centralités et les cours de villages



Rendre possible les interventions dans les bourgs (réhabilitation de logements inoccupés, changement d'usage, division parcellaire et densification)



Produire des logements intégrés à leur paysage mais également à la rue pour un cadre pacifié

Permettre des constructions nouvelles sur les disponibilités foncières existantes dans le tissu pavillonnaire par une densification douce



Limitier l'imperméabilisation des parcelles des hameaux ou secteurs bâtis intégrés dans un cadre naturel



Gérer et travailler qualitativement les franges urbaines et villageoises

### Des OAP pour encadrer les modalités d'aménagement

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) fixent : des objectifs de production en logements, la gestion des accès, des stationnements, et des liaisons, l'intégration paysagère et architecturale du site.



L'OAP n'oblige pas le propriétaire (public ou privé) à réaliser le projet, mais empêche des projets de construction pouvant remettre en cause l'aménagement futur du site.



**Panneaux d'affichage, réunion publique de Cirey, le 14/11/2019**



**Panneaux d'affichage, réunion publique de Voray-sur-l'Ognon, le 26/11/2019**



**Panneaux d'affichage, réunion publique de Maizières, le 13/11/2019**



Ci-dessous les annonces dans la presse écrite, le site internet et l'affiche et flyers d'information des réunions publiques à l'étape PADD et règlement :



La Communauté de communes du Pays Riolais et ses 33 communes élaborent un Plan Local d'Urbanisme unique

PLU intercommunal

**Réunions publiques**  
Projet d'aménagement et de développement durable & échanges autour du règlement et du zonage



Venez participez aux échanges

Lieux	Dates	Communes
Rioz maison communautaire	Mercredi 6 novembre 2019 à 20h	Pennesières, Hyet, Quenoche, La Malachère, Ruhans, Rioz, Traitiefontaine
Maizières salle des fêtes	Mercredi 13 novembre 2019 à 20h	Grandville-et-le-Perrenot, Maizières, Fondremand, Recologne-les-Rioz, Villers-Bouton, Trésilley, Montarlot-les-Rioz
Cirey salle des fêtes	Jeudi 14 novembre 2019 à 20h	Aulx-les-Cromary, Chambornay-les-Bellevaux, Cirey, Cromary, Perrouse, Vandelans
Rioz maison communautaire	Lundi 25 novembre 2019 à 20h	Bonnevent-Velloreille, Oiselay et Grachaux, Le Cordonnet, Sorans-les-Breurey, Montboillon, Neuville-les-Cromary
Voray-sur-l'Ognon salle communale	Mardi 26 novembre 2019 à 20h	Boulot, Etuz, Boulit, Bussièrès, Chaux-la-Lotière, Voray-sur-l'Ognon, Buthiers

Pour plus de renseignements :  
Communauté de Communes du Pays Riolais  
Tel 03 84 91 84 94 www.cc-pays-riolais.fr



Avis publics 24/10/19

## ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS RIOLAIS

Réunions publiques - Projet d'aménagement et de développement durable et échanges autour du règlement et du zonage :

- **mercredi 6 novembre 2019 à 20 h** à la maison communautaire à Rioz pour les communes de Hyet, La Malachère, Pennesières, Quenoche, Rioz, Ruhans, et Traitiefontaine ;
- **mercredi 13 novembre 2019 à 20 h** à la salle des fêtes de Maizières pour les communes de Fondremand, Grandville-et-le-Perrenot, Maizières, Montarlot-les-Rioz, Recologne-les-Rioz, Trésilley, Villers-Bouton ;
- **jeudi 14 novembre 2019 à 20 h** à la salle des fêtes de Cirey-lès-Bellevaux pour les communes de Aulx-les-Cromary, Chambornay-les-Bellevaux, Cirey-lès-Bellevaux, Cromary, Perrouse et Vandelans ;
- **lundi 25 novembre 2019 à 20 h** à la maison communautaire à Rioz pour les communes de Bonnevent-Velloreille, Le Cordonnet, Montboillon, Neuville-les-Cromary, Oiselay et Grachaux et Sorans-les-Breurey ;
- **mardi 26 novembre 2019 à 20 h** à la salle communale de Voray-sur-l'Ognon pour les communes de Boulit, Boulot, Bussièrès, Buthiers, Chaux-la-Lotière, Etuz, Voray-sur-l'Ognon.

176087900

Avis publics

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS RIOLAIS

### Réunions publiques PLU Février et Mars 2022

La Communauté de communes du Pays Riolais et ses 33 communes élaborent un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, venez participer aux échanges :

**Lundi 21 février à Cirey -19h30 Salle des fêtes**  
Pour les communes de :  
Aulx-les-Cromary, Chambornay-les-Bellevaux, Cirey, Cromary, Perrouse, Vandelans

**Mercredi 23 février à Rioz -19h30 Salle polyvalente**  
Pour les communes de :  
Hyet, La Malachère, Pennesières, Quenoche, Ruhans, Rioz, Traitiefontaine

**Lundi 28 février à Maizières - 19h30 Salle des fêtes**  
Pour les communes de :  
Fondremand, Grandville-et-le-Perrenot, Maizières, Montarlot-les-Rioz, Recologne-les-Rioz, Trésilley, Villers-Bouton



## Vivre A Voray

[Accueil](#)

[À propos](#)

[Photos](#)

[Évènements](#)

[Vidéos](#)

[Articles](#)

**Publications**

[Communauté](#)

[J'aime](#)

[Partager](#)

[Suggérer des modifications](#)



Planning des réunions publiques à venir concernant le PLUi.



**La Communauté de communes du Pays Riolois et ses 33 communes élaborent un Plan Local d'Urbanisme unique**

### PLU intercommunal

**Réunions publiques**  
Projet d'aménagement et de développement durable & échanges autour du règlement et du zonage



### Venez participez aux échanges

Lieux	Dates	Communes
<b>Rioz</b> maison communautaire	Mercredi 6 novembre 2019 à 20h	Pennesières, Hye!, Quenoche, La Malachère, Ruhans, Rioz, Traitiefontaine
<b>Maizières</b> salle des fêtes	Mercredi 13 novembre 2019 à 20h	Grandvelle-et-le-Perrenot, Maizières, Fondremand, Recologne-les-Rioz, Villers-Bouton, Trésille, Montarlot-les-Rioz
<b>Cirey</b> salle des fêtes	Jeudi 14 novembre 2019 à 20h	Aux-les-Cromary, Chambornay-les-Belleaux, Cirey, Cromary, Perrause, Vandéans
<b>Rioz</b> maison communautaire	Lundi 25 novembre 2019 à 20h	Bonnevent-Velloreille, Oiselay et Grachaux, Le Cordonnet, Sorans-les-Breurey, Montboillon, Neuville-les-Cromary
<b>Voray-sur-l'Ognon</b> salle communale	Mardi 26 novembre 2019 à 20h	Boulot, Etuz, Boult, Bussièrès, Chaux-la-Lotière, Voray-sur-l'Ognon, Buthiers



Ci-dessous le document 4 pages distribués lors des réunions publiques de l'étape diagnostic :

**Plan Local d'Urbanisme intercommunal Phase PADD** **Projet d'Aménagement et de Développement Durable**

**Axe 1 : Renforcement du positionnement de la Communauté de communes du Pays Riolois et valorisation de son patrimoine**

**Orientation 1.1 : Affirmer l'armature du territoire**

Renforcer le bourg centre de Rioz en tant que pôle rayonnant à l'échelle du territoire. Affirmer des centralités périurbaines. Conforter la vitalité des villages. Mener une politique de renforcement d'équipement et des services adaptée. Construire des complémentarités pour associer les polarités.

**Orientation 1.2 : Faciliter l'accessibilité externe et interne du territoire et les déplacements alternatifs à la voiture individuelle**

Tenir compte des améliorations de la RN57 pour optimiser son usage. Faciliter les accès aux pôles du territoire, aux agglomérations et aux réseaux de transports. Faciliter et rendre attractifs les déplacements doux quotidiens et à vocation de balade. Organiser le stationnement pour des espaces publics partagés et attractifs.

**Orientation 1.3 : Valoriser le patrimoine naturel, paysager et culturel**

Préserver les atouts écologiques du territoire. Préserver et mettre en valeur le patrimoine paysager et touristique. Valoriser les diverses qualités patrimoniales et naturelles du territoire. Conforter les sites majeurs du territoire, faciliter la pratique et la découverte de ces sites. Valoriser l'identité du territoire autour de l'eau (rivière, patrimoine bâti, ressource, ...)







PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PAYS RILOIS – PHASE PADD

**Axe 2 : Des ressources et des savoir-faire au service du développement**

**Orientation 2.1 : Renforcer l'attractivité du territoire par le maintien et l'accueil d'activités industrielles, artisanales et de services**

Conforter l'offre foncière des zones d'activité existantes et mobiliser une offre foncière entre 35 et 45 ha à moyen et long terme. Proposer une offre immobilière complémentaire. Prendre en compte le déploiement de la fibre optique dans les zones d'activités.



**Orientation 2.2 : Revitaliser le cœur commerçant du territoire**

Conforter les fonctions commerciales du bourg centre de Rioz, répondant à des besoins quotidiens, hebdomadaires et visant des achats occasionnels légers. En complément, conforter sur le territoire le maillage d'une offre commerciale de proximité répondant à des achats de première nécessité.



**Orientation 2.3 : Renforcer les fonctions agricoles du territoire**

Conforter la diversité des filières/espaces agricoles et assurer la pérennité des exploitations. Développer une agriculture de proximité propice aux circuits courts et à la vente directe.

**Orientation 2.4 : Développer la filière bois**

**Orientation 2.5 : Favoriser le mix énergétique**

**Axe 3 : Des évolutions qualitatives du cadre de vie**

**Orientation 3.1 : Constituer une offre de logements de qualité et répondant à la diversité des besoins des habitants**

Pour accueillir 5 420 nouveaux habitants sur la période 2020–2035, renforcer l'offre d'habitat diversifiée pour les besoins des habitants actuels et futurs. Corréler la politique d'habitat à une nécessaire évolution des équipements et des services (eau, très haut débit, réseaux, scolaire, santé, ...)



**Orientation 3.2 : Valoriser et restaurer la qualité des paysages habités**

Préserver et qualifier les abords des villages. Renforcer les lieux de vie dans les bourgs et les villages. Préserver et valoriser les caractéristiques architecturales et les éléments de patrimoine. Décliner ces principes de qualité au sein des nouveaux quartiers d'habitat.

**Orientation 3.3 : Maîtriser les impacts environnementaux des nouvelles constructions**

Intégrer les contraintes environnementales dans l'aménagement du territoire. Réduire les besoins énergétiques des ménages dans le respect de la qualité architecturale du patrimoine bâti existant.

**Orientation 3.4 : Favoriser une utilisation optimale de l'espace**

Trouver un équilibre dans la mobilisation du foncier entre densification et extension. Mettre en œuvre de nouvelles formes urbaines propices à l'économie d'espace. Optimiser la consommation foncière pour les besoins de construction neuve en prévoyant l'équivalent de 165 à 205 ha de foncier (en hausse par rapport à la période passée).

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PAYS RILOIS – PHASE PADD

**Plan Local d'Urbanisme intercommunal Phase de Traduction réglementaire**

**Une harmonisation des règles applicables**

Un règlement unique pour les 33 communes, ... mais plusieurs zones avec des différences de règles, d'usages, de tissus bâtis, ainsi que des objectifs et des évolutions complémentaires.

**HABITAT**

- UA : Cour urbain ancien ou voirie traditionnelle
- UB : Zones urbanisées à densité variable modérée à élevée
- UB2 : Rues villageoises à reconstruire et renouveler
- UV : Zones urbanisées à faible densité en contact et à intégrer dans le cadre naturel
- UV2 : Zones d'agglomération traditionnelle en continuité
- UAD : Zones d'urbanisation à vocation d'habitat ou mixte
- ZNA : Zones d'urbanisation originale à vocation mixte nécessitant une modification de l'ULI

**ECONOMIE - ZA**

- ZJ : Zones et secteurs d'activités à vocation industrielle et artisanale à bureau
- ZAJ : Zones d'urbanisation à vocation économique
- ZAM : Zones d'urbanisation à long terme à vocation économique nécessitant une révision ou modification de l'ULI

**AGRICULTURE ESPACES NATURELS & FORESTIERS**

- A : Zones agricoles
- AN : Activités pastorales, horticoles et arboricoles
- AP : Zones agricoles protégées
- N : Zones naturelles et forestières
- NO : Zones de biodiversité
- ND : Réservoirs de biodiversité

**TOURISME/ LOISIRS/ CULTURE**

- UP : Proximité bâties à fort intérêt patrimonial à préserver et restaurer
- UL : Equipements liés aux activités, aux sports et au loisir de nature
- NL : Equipements liés aux loisirs sportifs, aux activités et équipements liés de nature

**EQUIPEMENT**

- UE : Zones d'équipement existantes, à créer, à restaurer ou à réhabiliter
- DA : Zones d'urbanisation à long terme à vocation d'équipement nécessitant une révision ou modification de l'ULI

**Zone urbaine (U)**

**Zone à Urbaniser (AU)**

**Zone Agricole (A)**

**Zone Naturelle et Forestière (N)**

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PAYS RILOIS – PHASE REGLEMENTAIRE

**Des OAP pour encadrer les modalités d'aménagement**

**L'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) : un outil pour les secteurs les plus stratégiques**

Un outil permettant de :


- Donner un cadre pour l'aménagement d'un secteur
- Donner un cadre pour concrétiser les intentions de la collectivité sur un secteur de projet
- Dialoguer avec la population et les porteurs de projet

Organiser la recomposition, l'aménagement, le développement de secteurs amenés à évoluer en traitant des thématiques suivantes :

- Déplacements / espaces publics : voie partagée, parking mutualisé, ... chemin vert, ...
- Environnement / paysage : noue paysagère, plantations à créer, noue verte, gestion de la pente, soins de vue, ...
- Urbanisation : nombre et typologie de logements (mitoyens, collectifs, ...), ambiance urbaine, rattachée.

Réponses en lien sur les plans de zonage, elles sont composées :


- D'une partie explicative
- D'un schéma d'aménagement « guidé » avec lequel les projets doivent être compatibles



**Protection des milieux naturels, forestiers et agricoles**

- Prise en compte des risques naturels (zones inondables, zones humides, ...)
- Repérage des projets d'implantation agricole et adaptation des zones urbaines limitrophes
- Création de zones agricoles protégées (AP) et des réservoirs de biodiversité (NS), préservant les continuités écologiques et les qualités patrimoniales et paysagères du territoire

Zone inondable, zone humide et secteurs sensibles dans la vallée de l'Ognon



Cône de vue et zone agricole protégée [zone AP], Chambornay les-Bolloroux



Lors de ces réunions, via les documents support de présentation, l'accent a été mis sur une communication en langage clair avec un travail de vulgarisation visant à rendre accessible au plus grand nombre un maximum de notions techniques et d'enjeux parfois complexes.

Outre la présence de la Vice-Présidente chargée de l'aménagement du territoire et du Président de la Communauté de la Communauté de Communes du Pays Riolois (puis à partir de juillet 2020 de la Présidente de la CCPR) accompagnés du service Aménagement du Territoire, lors de ces réunions étaient largement représentées les 33 communes par leurs maires/adjoints et conseillers municipaux respectifs.

Après la présentation générale du PLUi, lors des réunions de novembre 2019, la présentation du zonage de chaque commune, et un échange avec la salle, les habitants présents ont été invités à échanger avec les élus autour des différents plans.

**Extrait ci-dessus des diaporamas de présentation des réunions publiques de novembre 2016 :**



**PLU INTERCOMMUNAL DU PAYS RIOLOIS**

**Réunion publique**  
22 novembre 2016  
**Rioz**



Communauté de Communes du Pays Riolois  
URBICAND / SOBERCO ENVIRONNEMENT

**LES PARTIES PRENANTES DE L'AMÉNAGEMENT**

Elles sont les gestionnaires et les garantes de la qualité du territoire français code de l'urbanisme (article L 110).

- Arbitrent et gèrent l'utilisation de l'espace
- Disposent d'outils juridiques



Moyens financiers  
Risques

Intérêt général

Les partenaires de la collectivité :

- l'aménageur - lotisseur
- le bailleur social - promoteur
- les concepteurs du projet urbain et du projet architectural

- Besoins collectifs**
- Le PLUi conditionne les modes de vie des habitants.
  - L'aménagement n'appartient donc pas au seul décideur ou au seul connaisseur.
  - Le projet d'aménagement est à penser avec les habitants.

Elaboration du PLUi du Pays Riolois - Diagnostic - Réunion publique - 22 novembre 2016

**LES ENJEUX AUXQUELS IL RÉPOND**



**CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT**  
Préservation et valorisation des espaces naturels et du patrimoine

**HABITAT**  
Modération de la consommation d'espace  
Construction de logements

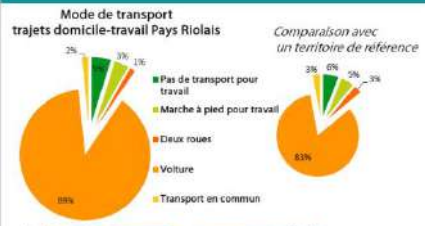
**MOBILITE**  
Transports collectifs, covoiturage et déplacements

**AGRICULTURE ET FORÊTS**  
Préservation des espaces agricoles et forestiers

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**  
Espaces économiques, emplois, accueil des commerces et services, tourisme

Elaboration du PLUi du Pays Riolois - Diagnostic - Réunion publique - 22 novembre 2016

**ÉQUIPEMENTS - MOBILITÉS**



Doublement en cours de la RN 57, de Voray-sur-l'Ognon à Rioz (plus de 10 000 véhicules par jour transitant par la RN 57)

Une offre de mobilités alternatives qui s'organise principalement le long de l'axe de la RN57 : ligne Livéo, aires de covoiturage

Des solutions multimodales aux portes du territoire : halte ferroviaire Ecole-Valentin, pôle multimodal TEMIS, ...

**Les déplacements entre les villages et au sein des villages**

- Peu d'aménagements spécifiques dédiés aux piétons et aux cyclistes
- Des aménagements mais souvent trop ponctuels ou insuffisamment visibles pour créer des véritables parcours sécurisés et confortables



Elaboration du PLUi du Pays Riolois - Diagnostic - Réunion publique - 22 novembre 2016

Extrait ci-dessous des diaporamas de présentation des réunions publiques de novembre 2019 :



### DES EXIGENCES ET BESOINS A INTEGRER

**Contenu**  
Le PLUI exprime le projet de territoire et d'aménagement de la Communauté de communes du Pays Riolais pour les 10-15 ans, en matière d'habitat, d'emplois, de transport, d'environnement,...

- CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT**: Préservation et valorisation des espaces naturels et du patrimoine
- HABITAT**: Modération de la consommation d'espace, Construction de logements
- AGRICULTURE ET FORETS**: Préservation des espaces agricoles et forestiers
- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**: Espaces économiques, emplois, accueil des commerces et services, tourisme
- MOBILITE**: Transports collectifs, covoiturage et déplacements

**Accueillir plus de 500 emplois sur 15 ans (+500 emplois pour la période 2006-2016)**

**Répondre aux besoins estimés d'accueil de 5 420 habitants (= 17 600 hab. en 2035)**

**Construire 2 540 logements pour les habitants actuels et à venir**

### 4 ZONES : U, AU, A et N

- Urbaine (U)**: Equipement et réseaux : conditions de desserte des terrains par les voies et réseaux. **Comment je m'y raccorde ?**
- A Urbaniser (AU)**: Destination des constructions, usage des sols et natures d'activités : destinations, usages, natures d'activités et mixité. **Où puis-je construire ?**
- Agricole (A)**: Caractéristiques urbaine, architecturale, environnementale et paysagère : volumétrie, implantation, espaces non-bâti, stationnement. **Comment j'insère ma construction dans son environnement ?**
- Naturelle et forestière (N)**

### UNE CONCERTATION EN CONTINU

Des rencontres publiques et des outils d'information destinés à tous

- 7 réunions publiques** aux phases de : diagnostic, projet (PADD) et réglementaire
  - 2 pour le diagnostic
  - 5 pour le PADD, le zonage et le règlement
- Au siège de la Communauté de Communes et les mairies :
  - Le dossier consultable mis à jour au fur et à mesure de l'avancement du PLUI
  - Un registre à la disposition des habitants qui souhaitent déposer des remarques
- Des panneaux d'information exposés au public
- La diffusion d'informations, par le biais de documents et du site Internet [www.cc-pays-riolais.fr](http://www.cc-pays-riolais.fr)
- Une enquête publique prévue en 2020

### ENJEUX D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT BOULOT

**BOULOT : PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES**

- Créer un nouveau quartier de manière progressive connecté à l'existant grâce à un maillage viaire et piéton - Intégrant à une trame végétale dense
- Permettre l'extension de la ZA et améliorer la cohabitation entre fonctions économiques et résidentielles par des aménagements paysagers
- Ouvrir la Maison de l'Oignon sur le village et marquer l'entrée de Boulot
- Retrouver la voie du Tacot et créer ainsi un espace de respiration et de liaison douce central
- Densifier, en préservant la trame végétale et en valorisant des contraintes douces pour restructurer ces quartiers
- Maintenir des espaces naturels autour de la Touraille
- Préserver les qualités patrimoniales et paysagères du centre historique et le valoriser par l'aménagement d'un belvédère, d'une place de marché
- Créer une extension en greffe de l'existant et s'adosser aux limites végétales et topographiques



Le public ayant répondu à ces invitations s'est réparti comme suit :

- Le 21/11/2016 Voray-sur-l'Ognon : 90 personnes environ,
- Le 22/11/2016 à Rioz : 110 personnes environ,
- Le 6/11/2019 à Rioz : 85 personnes environ,
- Le 13/11/2019 à Maizières : 75 personnes environ,
- Le 14/11/2019 à Cirey : 75 personnes environ,
- Le 25/11/2019 à Rioz : 60 personnes environ,
- Le 26/11/2019 à Voray-sur-l'Ognon : 70 personnes environ,

Soit un total d'environ 565 personnes ayant répondu à ces invitations.



A la suite de l'avis défavorable ou réservé des personnes publiques associées (Etat, chambre d'agriculture, Région) reçu à l'été 2020, le projet de PLUi a été revu : mise à jour du diagnostic, ajustement des objectifs du PADD, traduction réglementaire sur le zonage, les OAP et le règlement.

Les habitants ont été conviés à 5 réunions publiques en février et mars 2022 :



PLUi  
du Pays Riolais

## RÉUNIONS PUBLIQUES

### Février - Mars 2022



CCPR  
Communauté de communes  
du Pays Riolais

La Communauté de communes du Pays Riolais et ses 33 communes élaborent un **Plan Local d'Urbanisme intercommunal**.

Venez participer aux échanges

	<b>Lundi</b> <span style="font-size: 2em; color: #800040;">21</span> Février	<b>Mercredi</b> <span style="font-size: 2em; color: #800040;">23</span> Février
	<p><b>Cirey - 19h30</b>  <b>Salle des fêtes</b>                  Pour les communes de :                  Aux-les-Cromary,                  Chambornay-les-Belleaux,                  Cirey, Cromary, Perrouse,                  Vandelans</p>	<p><b>Rioz - 19h30</b>  <b>Salle polyvalente</b>                  Pour les communes de :                  Hyet, La Malachère,                  Pennesières,                  Quenoche, Ruhans,                  Rioz, Traitiefontaine</p>
<b>Lundi</b> <span style="font-size: 2em; color: #800040;">28</span> Février	<b>Mercredi</b> <span style="font-size: 2em; color: #800040;">2</span> Mars	<b>Mardi</b> <span style="font-size: 2em; color: #800040;">8</span> Mars
<p><b>Maizières - 19h30</b>  <b>Salle des fêtes</b>                  Pour les communes de :                  Fondremand, Grandvellerie-le-Perrenot, Maizières, Montarlot-les-Rioz, Recologne-les-Rioz, Trésilley, Villers-Bouton,</p>	<p><b>Rioz - 19h30</b>  <b>Salle polyvalente</b>                  Pour les communes de :                  Bonnevent-Velloreille, Le Cordonnet, Montboillon, Nouvelle-les-Cromary, Oiselay-et-Grachaux, Sorans-les-Breurey</p>	<p><b>Voray-sur-l'Ognon 19h30</b>  <b>Salle communale</b>                  Pour les communes de :                  Boulot, Boul, Bussières, Buthiers, Chau-la-Lotière, Etuz, Voray-sur-l'Ognon,</p>



d'infos sur : [www.cc-pays-riolais.fr](http://www.cc-pays-riolais.fr)



@communautedecomunesdupaysriolais  
Communauté



Le public a répondu présent : plus de 300 participants sur l'ensemble des 5 réunions (entre 50 et 60 personnes lors des 4 premières réunions et près de 100 personnes à la dernière réunion publique).



Cirey, 21 février 2022



Rioz, 23 février 2022



Maizières, 28 février 2022



Rioz, 2 mars 2022



Voray, 8 mars 2022



Voray, 8 mars 2022

## ❖ Déroulement de la réunion

### 1. Où en sommes-nous dans la démarche ?

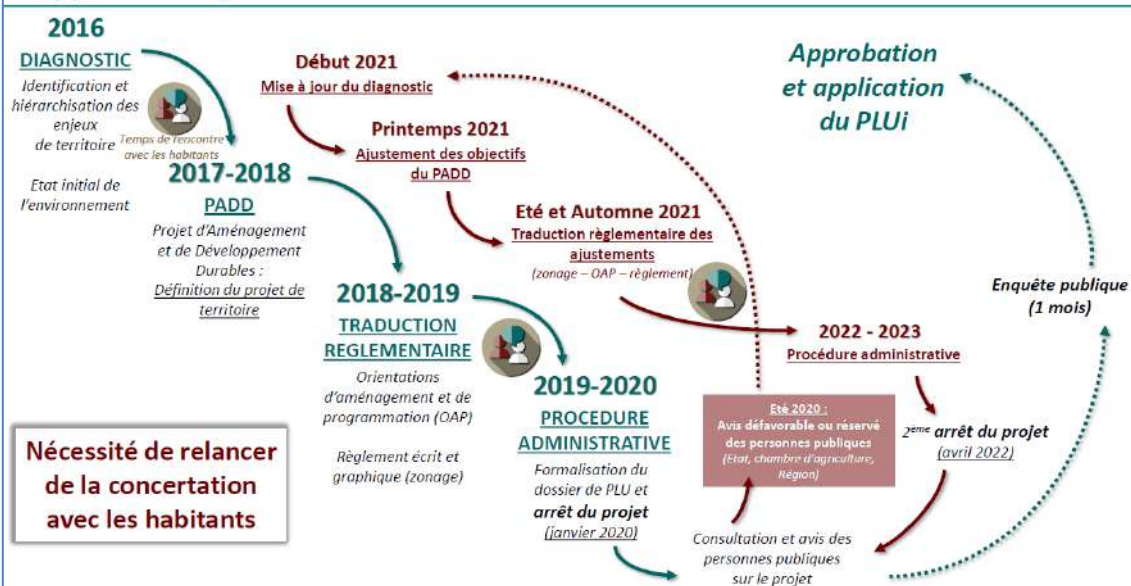
- Rappel des étapes de construction du PLUi
- Pourquoi revoir le projet de PLUi arrêté en janvier 2020 ?
- Comment avons-nous procédé pour réajuster le dossier ?

### 2. Quelles sont les évolutions du projet de PLUi ?

- Quelles adaptations ont été apportées au PADD (*Projet d'Aménagement et de Développement Durable*) ?
- Comment ces nouvelles ambitions ont-elles été traduites règlementairement dans le PLUi ?
- Quel bilan tirer de ces évolutions et quelle suite pour la démarche du PLUi ?



## Rappel des étapes de construction du PLUi



## Rappel des étapes de construction du PLUi

### Une concertation continue avec la population

Des rencontres publiques et des outils d'information destinés à tous

- 15 réunions publiques :
  - 5 pour le diagnostic et les enjeux du territoire
  - 5 pour le PADD, le zonage et le règlement
  - 5 pour la reprise du dossier après l'avis défavorable
- Mise à disposition de registre de concertation du public dans chaque mairie des communes membres
- La diffusion d'informations, par le biais de:
  - D'articles dans la presse locale
  - L'ensemble des pièces du PLUi disponibles en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes : <http://www.cc-pays-riolais.fr/>
  - Une exposition de panneaux d'information et de synthèse
  - Des informations sur l'actualité du projet également en ligne sur le site internet de la CC
  - Des informations régulières dans les bulletins communautaires et communaux
- Une enquête publique (après l'arrêt du projet et la consultation des PPA, courant 2022)



Un bilan de la concertation dressé lors de l'arrêt du projet et un retour également suite à l'enquête publique en lien avec le(s) commissaire(s) enquêteur(s)



## II.2 La diffusion de supports d'information

### Le site Internet

La Communauté de Communes du Pays Riolais a utilisé le support Internet pour améliorer l'accès à l'information des usagers sur l'élaboration du PLUi.

Ainsi, les documents composant le projet de PLUi qui doit être arrêté au Conseil communautaire sont disponibles en ligne au fur et à mesure de leur élaboration depuis le début de la procédure et à chaque étape (diagnostic, PADD, phase réglementaire).

Des articles facilitent la compréhension de la démarche et des pièces du PLUi.

**Site internet, page PLUi**  
consultée le 5 octobre 2016

The screenshot displays the website for the intercommunal urban planning plan (PLUi). The main content area is titled 'Plan Local d'urbanisme intercommunal' and includes a 'SOMMAIRE' (Table of Contents) with links to documents, the plan itself, housing policy, heritage rehabilitation, and high-speed rail. Below this, there are sections for 'Documents à télécharger' and 'Un PLUi, pourquoi ?' which lists legislative references like the Grenelle II law and the ALUR law. A diagram at the bottom illustrates the 'CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT' (Living and Environment Framework) with icons for a bus, a house, and a tree.

On the right side, there is a search bar, a login section, and a 'Pratique et utile' (Practical and useful) section with links for employment, co-housing, and contact. A vertical list of communes is visible on the far right, including: LAULX LES ORVAUX, GORRENT VELLOREILLE, BULLOT, BICAT, BUSTIERS, BUTTIERS, CHAMBRONAY LES BELLEVILLE, CHAUX LA LOTIERE, CIREN LES BELLEVALX, CROMARY, ETLEZ, FONDRENAV, GRANDVIELLE ET LE PORTROT, HRET, LA MAILLACHETE, LE COMBASTET, MANDRES, MANDREUILLET LES BOZ, MONTROLLON, NEUVILLE LES ORVAUX, NOUELY ET GRACHAUX, PENNÉSÈRES, PERROUSE, QUENSOIRE, RECOLOMRE LES RIVZ, RUIZ, RUMES, SURVAUX LES BRENEY, TRANTERFONTAINE, TRÉSILLAT, VANDLANS, VILLERS BEUON, and VERRAY SUR LOGNON.

At the bottom right, the system clock shows the date and time: 13:55 05/10/2016.

Site internet, page PLUI  
consultée le 15 mars 2018

**Communauté de Communes du Pays Riolois**

**CCPR**

**Pourquoi une Communauté de Communes ?**

**Plan Local d'urbanisme intercommunal**  
Accès > Aménagement du territoire > Plan Local d'urbanisme intercommunal

**Le PLUI, quoi, pourquoi ?**

**Définition**  
Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) est un document d'urbanisme qui couvre l'intégralité du territoire communautaire, soit les 13 communes. Le PLUI conduit à un projet global d'urbanisme et d'aménagement qui définit les règles pour ceux qui souhaitent construire, réhabiliter ou agrandir une construction.

**Niveau d'approbation**  
Le PLUI est approuvé par les conseils municipaux de toutes les communes de la communauté de communes.

**Le PLUI, quels enjeux ? quels contenus ?**

**Enjeux du Plan Local d'Urbanisme intercommunal**  
Le plan local d'urbanisme intercommunal définit les priorités d'aménagement du territoire de manière à concilier les enjeux de construction de logements de qualité, de modernisation de la consommation

**SOMMAIRE**

- Documents d'urbanisme
- Plan local d'urbanisme intercommunal
- Politique de l'habitat
- Requalification portu-périurbaine
- Terrain Haut (Haut)
- Transport à la demande - TAD

**A consulter**

- Documents téléchargeables
- Appel d'Offre Marché Public
- Le Point 3.com
- Galerie photos
- Mon compte client
- Portail famille
- Ordres météorologiques
- Enfance Petite enfance

**12:53 15/03/2018**

Site internet, page PLUI  
consultée le 15 janvier 2020

**Conclusion :** Pour la période 2020/2035 les besoins fonciers sont estimés entre 200 et 250 ha soit 165 à 205 ha pour l'habitat et la création d'environ 2 500 logements et 35 à 45 ha pour le développement économique hors bâtiments agricoles ce qui permettrait d'atteindre une population d'environ 17 600 habitants en 2035 (correspond à une croissance démographique de +2,5% par an soit le taux de croissance annuel de la population des ménages sur la période 1999-2033).

**PHASE 3 - Zonage, règlement, orientations d'aménagement et de programmation 2018-2019**

Il s'agit d'adapter le projet communal existant (le PLU, le POS ou la carte communale) au regard de l'évolution du cadre réglementaire (loi ALUR, NOTRE...), des projets agricoles, des contraintes environnementales et des risques, des objectifs de création de logements et de densité à atteindre, des équilibres des bourgs, des villages et des hameaux. Cette phase réglementaire se traduira par l'élaboration des orientations d'aménagement et de programmation, du règlement et du zonage.



Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qui vont être définies concernent les quartiers et les secteurs à mettre en valeur, à réhabiliter, à restructurer ou à aménager dans chaque commune.

Le règlement et le zonage délimitent les zones urbaines (U), à urbaniser (AU), agricoles (A), et naturelles (N) et fixent pour chaque zone les règles d'occupation et d'utilisation des sols.

**Réunions publiques Projet d'aménagement et de développement durable & échanges autour du règlement et du zonage**

Venez participer aux échanges

Lieux	Dates	Communes
Rioz maison communautaire	Mercredi 6 novembre 2019 à 20h	Pennestères, Hyet, Quenoche, La Malachière, Ruhans, Rioz, Tralléfontaine
Mailzières salle des fêtes	Mercredi 13 novembre 2019 à 20h	Grandvelle-et-le-Perrenot, Mailzières, Fondemard, Recologne-lès-Rioz, Villers-Bouton, Trésilly, Montarlot-lès-Rioz
Cirey salle des fêtes	Jeudi 14 novembre 2019 à 20h	Aux-les-Cromary, Chambomay-lès-Belleveaux, Cirey, Cromary, Pemouse, Vandelans
Rioz maison communautaire	Lundi 25 novembre 2019 à 20h	Bonnevent-Vellorelle, Oéloy et Grachaux, Le Cordonnnet, Sarans-lès-Breurey, Montbaillon, Neuville-lès-Cromary
Voray-sur-l'Ognon salle communale	Mardi 26 novembre 2019 à 20h	Boulot, Etuz, Bouit, Bussières, Chau-la-Latière, Voray-sur-l'Ognon, Buthiers

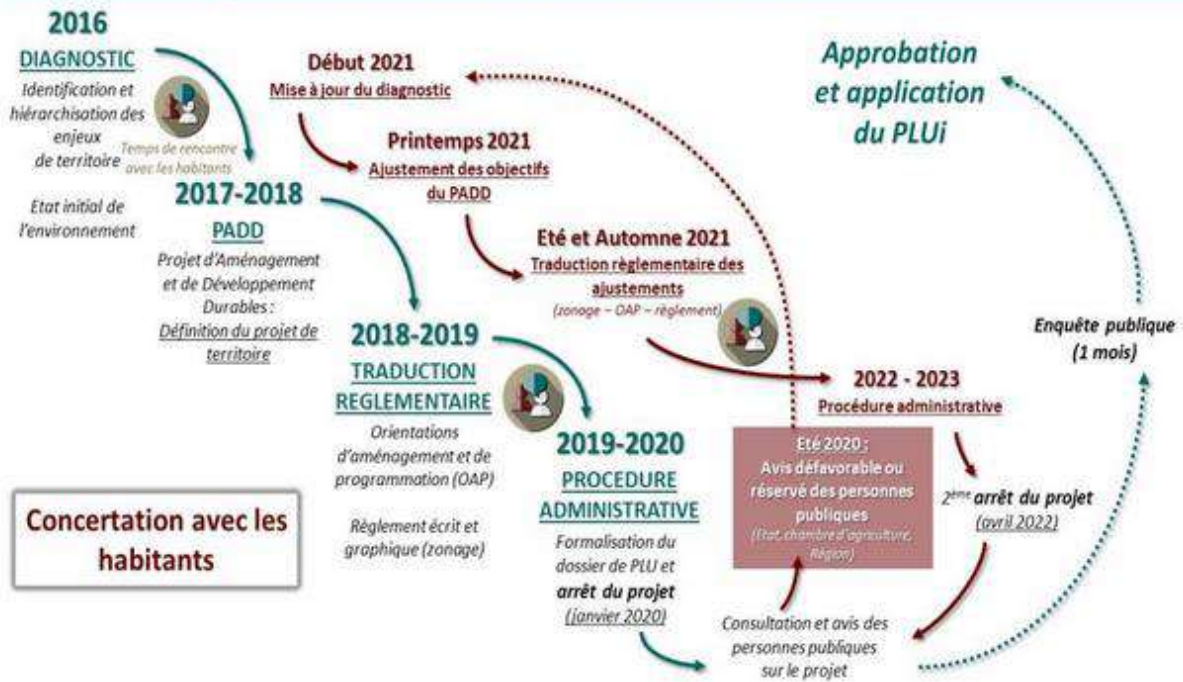
Document de présentation distribué lors des réunions publiques

**11:50 15/01/2020**



Le PLUi, quand ?

Rappel des étapes de construction du PLUi 2016 - 2023



CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Les personnes publiques associées ont été consultées. L'ensemble des avis a été rendu fin août 2020 : Avis défavorable ou réservé des personnes publiques associées (Etat, Chambre d'agriculture, Région).

REPRISE DU DOSSIER DE PLUi en 2021 et 2022

- Mise à jour du diagnostic, ajustements du PADD, modification du zonage et du règlement en 2022
- Nouvel arrêt de projet en avril 2022
- Enquête publique à l'automne 2022
- Approbation début 2023

Réunions publiques PLUi

Réunions publiques en février et mars 2022

- Lundi 21 février à 19h30 à la salle des Fêtes de Cirey pour les communes de : Aulx-les-Cromary, Chambornay-les-Belleveaux, Cirey, Cromary, Perrouse et Vandelans.
- Mercredi 23 février à 19h30 à la salle polyvalente de Riez pour les communes de : Hyet, La Malachère, Pennesières, Quenoche, Ruhans, Riez et Traitiefontaine
- Lundi 28 février à 19h30 à la salle des fêtes de Maizières pour les communes de : Fondremand, Grandvelle-et-le-Perrenot, Maizières, Montarlot-les-Riez, Recologne-les-Riez, Trésilley et Villers-Bouton
- Mercredi 2 mars à 19h30 à la salle polyvalente de Riez pour les communes de : Bonnevent-Velloreille, Le Cordonnet, Montboillon, Neuville-les-Cromary, Oiselay-et-Grachaux et Sorans-les-Breurey
- Mardi 8 mars à 19h30 à la salle communale de Voray-sur-l'Ognon pour les communes de : Boulot, Boulot, Bussières, Buthiers, Chau-la-Lotière, Etuz et Voray-sur-l'Ognon

Diaporama présenté lors des réunions publiques de février mars 2022

*Le journal d'information communautaire*

Des articles complets et d'autres plus synthétiques ont été insérés dans le journal d'information communautaire « Le Point 3 COM » avec distribution à l'ensemble des habitants.

**Journal communautaire, n°23, juillet 2015**

## Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Un PLU est un document d'urbanisme établissant un projet global d'urbanisme et d'aménagement qui fixe les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire.

La Communauté de Communes du Pays Riolais dispose de la compétence urbanisme depuis 2005. A ce jour, toutes les communes sont dotées d'un document d'urbanisme : POS\*, PLU et carte communale.

### Ce que dit la loi

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2 a ainsi institué le PLU intercommunal comme la règle, dès lors qu'une communauté de communes est compétente en matière de PLU.

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 renforce cette disposition, en rendant obligatoire la compétence urbanisme pour les communautés de communes, et donc l'élaboration d'un PLU.

C'est pourquoi la CCPR a délibéré le 29 janvier 2015 afin de lancer un PLU qui aura comme périmètre les 33 communes.

### Objectifs du PLU

Elaborer un PLU permet d'aboutir à un projet de territoire partagé et concerté pour les 33 communes et à une vision commune du territoire sur les thématiques majeures d'aménagement de l'espace : répartition de l'habitat, politique des déplacements, préservation du paysage et des milieux naturels, place de l'agriculture,...

### Participation des communes à l'élaboration du PLU

La collaboration entre les communes et la communauté de communes pour l'élaboration du PLU permettra une participation des communes aux étapes clés de la procédure.

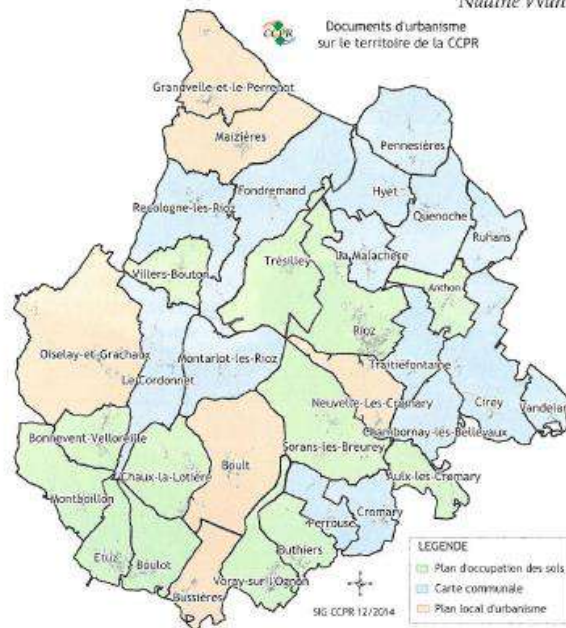
La « gouvernance PLU » prendra appui sur une commission urbanisme, les maires, les conseils municipaux et le conseil communautaire.

### La concertation, une étape essentielle pour la réussite du projet

A chaque étape de l'élaboration du PLU, des informations et des moyens d'expression seront mis à disposition du public tout au long de la démarche.

Le bureau d'étude qui accompagnera la CCPR pour élaborer ce document de planification est en cours de recrutement.

Nadine Wantz



A noter que si la CCPR n'élabore pas de PLU, les POS encore en vigueur deviennent caducs le 27 mars 2017. Dans ce cas, le règlement national d'urbanisme (RNU) s'appliquerait : règle de la constructibilité limitée (les terrains situés hors des parties urbanisées des communes dotées de POS deviendraient inconstructibles). Les PLU et cartes communales seront maintenus jusqu'à l'approbation du PLU.

\*POS : Plan d'Occupation des Sols - \*\*PLU : Plan Local d'urbanisme Intercommunal

Aménagement du territoire



## Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

### Un PLUi, quoi ?

- Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme qui couvre l'intégralité du territoire communautaire, soit pour la Communauté de communes du Pays Riolais, les 33 communes.
- Le PLUi conduit à un projet global d'urbanisme et d'aménagement qui définit les règles pour ceux qui souhaitent construire, réhabiliter ou agrandir une construction.
- Elaborer un PLUi c'est avant tout s'interroger sur le développement du territoire dans les 10 à 15 prochaines années et bâtir un projet d'ensemble cohérent au sein duquel chacune des 33 communes s'inscrit tout en gardant ses spécificités.

### Un PLUi, comment ?

- Le plan local d'urbanisme intercommunal définit les priorités d'aménagement du territoire de manière à concilier les enjeux de construction de logement, de mobilité, de modulation de la consommation d'espace, de développement des activités économiques, de qualité du cadre de vie.

### Un PLUi, avec qui et quand ?

- Bureau d'études Urbicand retenu en décembre 2015 : Le bureau d'études Urbicand de Dijon a été retenu le 7 décembre 2015 afin d'accompagner la communauté à l'élaboration du PLUi. La Direction Départementale du Territoire de la Haute-Saône (services de l'Etat) accompagnera la CCPR par ses missions réglementaires et de conseil.
- Délai moyen d'élaboration du PLUi : 3 à 4 ans
- Démarrage des études en janvier 2016
- Les études pour le PLUi démarrent en janvier par un diagnostic du territoire et la définition des enjeux.

### Un PLUi, concertation et enquête publique

- Les habitants seront associés à la démarche et invités à s'impliquer lors de la concertation et de l'enquête publique.
- Ils pourront donner leur avis :
  - sur le registre d'expression disponible en mairie ou au siège de la communauté de communes,
  - par courrier (adresse à Monsieur le Président de la CCPR, Elaboration du PLUi)
  - sur le registre numérique disponible sur la page dédiée au PLUi du site Internet de la CCPR ([www.cc-pr-pays-riolais.fr](http://www.cc-pr-pays-riolais.fr))

### Un PLUi, pourquoi ?

- Le PLUi, une obligation légale
- La loi rend obligatoire la compétence urbanisme pour les communautés de communes et l'élaboration d'un PLUi (loi Grenelle 2 portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010 et loi ALUR - Accès au Logement et un Urbanisme Renoué du 24 mars 2014).

### Fin programmée des 12 POS de la communauté

- La loi ALUR met fin aux POS
- Si la CCPR n'avait pas engagé de PLUi, les Plans d'Occupation des Sols des communes de Aux-les-Crotaires, Bouloé, Bonnevant-Vellorille, Buthiers, Chaux-la-Lotière, Eluz, Monthillon, Riox, Tréville, Scans-les-Breuxes, Vory-en-l'Oignon et Villers-Bouton auraient été caducs au 1er janvier 2016.
- Le territoire de ces 12 communes deviendrait alors juridiquement inconstructible, en dehors des parties accueillant urbanisées (règle dite de constructibilité limitée du code de l'urbanisme) au 1er janvier 2016.

### Les documents d'urbanisme actuels maintenus jusqu'à l'approbation du PLUi

- Comme la procédure d'élaboration du PLUi de la CCPR a été engagée avant le 31/12/2015, les plans d'occupation des sols seront maintenus jusqu'à l'approbation du PLUi (le débat sur le projet politique / projet d'aménagement et de développement durable doit se tenir avant le 27 mars 2017 et le PLUi doit être approuvé avant le 31 décembre 2019).
- Les plans locaux d'urbanisme et cartes communales seront maintenus jusqu'à l'approbation du PLUi.



## COM COM construire ensemble

### EN BREF

**PARTICIPATION DES COMMUNES**  
La collaboration entre les communes et la communauté de communes pour l'élaboration du PLUi est passée de la planification à une participation des communes aux étapes clés de la procédure. La gouvernance PLUi prend appui sur une commission urbanisme, les riverains, les conseils municipaux et le conseil communautaire.

**LA CONCERTATION A UNE ETAPPE ESSENTIELLE**  
A chaque étape de l'élaboration du PLUi, les riverains et les associations ont été associés sous la forme de concertations publiques. Ces concertations ont permis d'examiner et d'adopter des orientations de principe. Les concertations ont été accompagnées de visites de terrain et de réunions publiques. Les concertations ont permis de définir des orientations de principe et de valider le plan de concertation qui sera piloté au sein de la communauté de communes.

**NOTRE AVIS SUR LE PLUi INTERCOMMUNAL**  
Faites part de vos remarques dans le cadre de l'élaboration du PLUi intercommunal sur le site [www.cc-pr-pays-riolais.fr](http://www.cc-pr-pays-riolais.fr). Les avis sur le PLUi déposés sur le registre numérique du site internet seront joints au dossier de concertation comme les observations déposées sur les registres départementaux de la mairie et au siège de la communauté de communes.

## Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Depuis décembre 2015, le bureau d'études Urbicand de Dijon assiste la CCPR dans l'élaboration d'un PLUi rendu obligatoire par la loi. Le diagnostic est terminé. Il a été élaboré pour comprendre les atouts, les faiblesses du territoire et éclairer les futurs choix d'aménagement et de développement.

**Diagnostic**  
La population du Pays Riolais est en augmentation depuis de nombreuses années. Celle-ci a doublé depuis 1968. De nombreux logements ont été construits depuis plusieurs décennies. Au-delà de sa vocation résidentielle, le territoire connaît une croissance positive en terme d'emplois. La dynamique de territoire est liée au développement des agglomérations de Vesoul et de Besançon. Le territoire attire notamment des personnes travaillant au sein de ces deux agglomérations fortement accessibles grâce à ses infrastructures de transport qui se renforcent (BNSF). Le Pays Riolais possède une identité forte qui se traduit dans son patrimoine bâti et naturel. Le territoire possède de multiples ressources, notamment au sein de ses espaces agricoles, forestiers et naturels (lacs, étangs, milieux humides).

**Les défis à relever**  
- Accueillir de nouveaux habitants tout en proposant un cadre de vie de qualité sur le long terme  
- Éviter de faire du territoire du Pays Riolais un territoire dortoir  
- Préserver les qualités paysagères et environnementales du Pays Riolais  
- Répondre aux besoins des habitants  
- Anticiper le vieillissement à venir de la population  
- Attirer et accompagner de jeunes entrepreneurs  
- Préserver les ressources et assurer la pérennité des équipements et services sur le long terme (salle communale, services publics, écoles, collèges, crèches, santé, etc.).

**Calendrier d'élaboration du PLUi**  
- Décl. 2015 - Lancement des études  
- Janvier 2016 - Diagnostic  
- Juin 2016 - Plan de concertation et de développement durable  
- Juin 2016 - Mise en place de la concertation  
- Juin 2016 - Mise en place de la concertation  
- Juin 2016 - Mise en place de la concertation



**Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) doit avoir réalisé le diagnostic du territoire et avoir défini les enjeux, la seconde étape est de déterminer le projet de territoire pour les années à venir. Le PADD est la définition de notre territoire.**

**Le PADD définit les orientations du projet d'urbanisme à l'échelle de l'intercommunalité, orientations générales en termes d'habitat, de déplacement, d'équipement, de paysage, d'environnement, etc. Il permet également de définir un équilibre de développement entre les communes et d'identifier des projets d'aménagement structurants.**

**Plusieurs ateliers thématiques ont été organisés associant les élus et les partenaires institutionnels du territoire. Ces ateliers ont permis d'identifier les enjeux et de définir des orientations individuelles par commune. Il s'agit en effet, de proposer un projet de territoire conforme aux attentes des élus. Le PADD sera discuté et validé dans chaque conseil municipal et par la suite au sein du conseil communautaire.**

**Le PADD est le projet politique des élus.**

## LA PAROLE A...

**Sophie Couelle**, chargée de l'aménagement du territoire et du suivi de l'élaboration du PLUi

**Comment le ccpr est-elle accompagnée pour l'élaboration de son PLUi ?**  
Le ccpr est accompagnée par le bureau d'études Urbicand de Dijon et par la Direction Départementale du Territoire de la Haute-Saône (services de l'Etat).

**Comment les élus s'approprient-ils la démarche ?**  
Les élus ont été associés à chaque étape de la démarche. Ils ont pu participer à des concertations publiques et à des réunions de travail. Ils ont pu donner leur avis sur le PLUi et sur le PADD.

**Comment est organisée la concertation ?**  
La concertation est organisée sous la forme de concertations publiques et de réunions de travail. Les concertations publiques ont lieu au siège de la communauté de communes et les réunions de travail ont lieu dans les communes.

**Comment est organisée la concertation ?**  
La concertation est organisée sous la forme de concertations publiques et de réunions de travail. Les concertations publiques ont lieu au siège de la communauté de communes et les réunions de travail ont lieu dans les communes.



## EN BREF

*Le calendrier*

**ETAPES CLÉ**  
Le PLUI a démarré en décembre 2017 par le diagnostic. Celui-ci est l'élément clé sur le site internet de la CCPP.

**ETAPES CLÉ**  
Le deuxième étape est terminée, celle du projet d'aménagement durable (PAD) projet politique porté par les élus. Il est défini par le cadre de l'urbanisme. Il fixe les objectifs et les grandes orientations en matière de développement économique et social, d'aménagement et d'urbanisme. Il fait l'objet d'un débat dans chaque conseil municipal et d'un débat en conseil communautaire.

**COORDINATION TERRITORIALE**  
En 2019 la phase de mise à jour du PLUI sera terminée après une année de procédure administrative pour constituer les partenaires institutionnels (bureau d'urbanisme, bureaux de commerce, Département, Région, conseils de 2017).

Les documents d'urbanisme actuels seront mis à jour jusqu'à l'approbation du PLUI fin 2017.

## Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

**Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PAD) est défini selon les axes et orientations suivantes :**

**Axe 1 Renforcement du positionnement du Pays Riolais et valorisation du patrimoine**

Les élus confirment le positionnement de la CCPP à l'échelle régionale entre les agglomérations de Besançon et de Vesoul et la capacité des 32 communes à se développer tout en préservant les sites remarquables et en valorisant les qualités patrimoniales et naturelles du territoire.

Les élus renforcent les orientations suivantes :

- Affirmer l'identité du territoire pour répondre aux besoins des habitants et assurer le rayonnement du territoire.
- Faciliter l'accessibilité du territoire et les déplacements alternatifs à la voiture individuelle.
- Valoriser le patrimoine naturel, paysager et culturel du territoire dont l'attractivité repose sur ses ressources, ses paysages et espaces naturels.

**Axe 2 Des ressources et des savoir-faire au service du développement**

La volonté est de conforter le développement local, renforcer les dynamiques économiques, industrielles, agricoles, commerciales, de loisirs... Les orientations suivantes sont retenues :

- Renforcer l'attractivité du territoire par le maintien et l'accueil d'activités industrielles, artisanales et de services.
- Restaurer le cœur commercial du territoire.
- Renforcer les fonctions agricoles du territoire.
- Développer la filière bois.
- Favoriser le mix énergétique.

**Axe 3 Des évolutions qualitatives du cadre de vie**

Les élus souhaitent doter le territoire d'une capacité à accueillir de nouveaux résidents, tout en veillant à ces évolutions qualitatives du cadre de vie pour ses habitants. L'ambition est de répondre à la diversité des besoins de ces habitants, de construire un cadre de vie reposant sur des qualités rurales et sur l'accessibilité de l'offre d'équipements et de services.

Les élus ont validé les orientations suivantes :

- Offrir une offre d'habitat diversifiée, de qualité et répondant aux besoins des habitants actuels et futurs.
- Valoriser, préserver et restaurer la qualité des paysages habités.
- Favoriser une utilisation optimale de l'espace.

**Conclusion**

Pour la période 2020/2035 les besoins fonciers sont estimés entre 200 et 250 ha soit 165 à 205 ha pour l'habitat et la création d'environ 2 500 logements et 35 à 45 ha pour le développement économique hors bâtiments agricoles ce qui permettrait d'accueillir une population d'environ 17 600 habitants en 2035 (correspond à une croissance démographique de +2,5% par an soit le taux de croissance annuel de la population des ménages sur la période 1999 – 2013).

**« Pour la période 2020/2035 les besoins fonciers sont estimés entre 200 et 250 ha. »**

## LA PAROLE A...

**Nadine Wanta, Maire adjointe de la CCPP en charge du suivi du PLUI**

**Le début du PAD est-il une opportunité de collaboration ?**  
OUI, le Président et les conseillers municipaux ont participé à un atelier de concertation en 2017 afin de présenter le PAD. Cela a été l'occasion d'échanger et de partager nos connaissances pour nos territoires pour les 10-15 ans à venir. Les 32 communes ont ensuite débattu sur le PAD.

**Il est essentiel de communiquer ?**  
OUI, bien sûr. Le PAD est un outil politique qui a des impacts sur la vie de tous les jours. Il est essentiel de communiquer sur le PAD. C'est un travail de concertation qui se fait au sein de chaque conseil municipal. Il est important de pouvoir co-construire un ensemble de projets de territoire.

**Les communes membres, comment réagissent-elles ?**  
Nous recevons régulièrement des questions et des remarques de la part des communes membres. Avec le début du PAD, il est essentiel de pouvoir co-construire un ensemble de projets de territoire.

## EN BREF

*Le calendrier*

Après l'élaboration du diagnostic en 2018, les grandes orientations en 2017, la phase réglementaire a démarré début 2018.

Il s'agit d'élaborer le projet communautaire (le PLUI) en 2018 ou au début 2019. Le projet communautaire est le cadre réglementaire de l'ALUR (la loi ALUR).

Les projets en cours, des contraintes et des risques.

Cette phase réglementaire se traduit par l'élaboration des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qui servent à définir les quartiers et les secteurs à mettre en valeur, à réhabiliter, à restaurer ou à rénover.

Le règlement de zonage permet de définir les zones d'activités (ZA), les zones d'habitat (ZH), les zones d'habitat individuel (ZNI) et les zones pour chaque mode de vie pour chaque mode de vie pour chaque mode de vie pour chaque mode de vie.

## L'étape réglementaire est engagée

**A la suite de la réalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PAD) du PLUI, les rencontres avec les 32 communes ont débuté.**

**Le travail avec les communes**  
Fin 2019, le règlement s'appliquera à des zones dont le découpage traduit les principales orientations du projet défini par les élus. Cette étape essentielle conduit à définir les règles pour ceux qui souhaitent construire, réhabiliter ou agrandir une construction.

L'ensemble des conseillers municipaux est convié aux réunions avec le bureau d'études pour l'élaboration de la phase réglementaire.

Ainsi une première série de rencontres est organisée avec chaque commune entre fin mars et début juillet 2018. Lors de ces échanges, le bureau d'études propose des orientations d'aménagement et de programmation, des principes d'aménagement sur plusieurs secteurs de la commune qui sont une base de réflexion pour les élus qui donnent leurs avis et remarques afin d'aboutir à un projet communautaire.

**« L'orientation vers l'existence d'un est essentielle, la coexistence des zones de résidents et de terrain leur permettra d'évaluer la faisabilité concrète des projets futurs »**

L'ensemble de ces échanges sera ponctué entre septembre et novembre 2018 lors d'une deuxième série de réunions dont l'objectif sera d'aboutir à une première version du règlement.

Les règles écrites et les documents cartographiques qui seront les règles d'utilisation des sols à l'échelle des secteurs du PLUI, permettant ensuite d'instruire les autorisations d'urbanisme tels que certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire... Les règles unifiées assureront une cohérence dans les traitements des actes d'urbanisme.

**Les Orientations d'aménagement et de programmation**  
Le bureau d'études Rialbe avec les élus de chaque commune les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qui visent à définir des intentions d'aménagement sur un ou plusieurs secteurs.

L'objectif est d'anticiper sur le long terme le développement des communes.

Crée par la loi, l'orientation d'aménagement et de programmation est devenue le principal outil de projet d'aménagement au sein du plan local d'urbanisme.

Sur un secteur à urbaniser il s'agit concrètement de réfléchir à l'implantation des voies pour les voitures, au stationnement des véhicules, à la création de connexions aux quartiers existants, au sens d'implantation des constructions, à la possibilité de maintenir un espace vert, d'implanter une table de lecture de valeur un point de vue.

Lorsque le PLUI entrera en vigueur, tout projet de construction situé sur un secteur d'OAP devra respecter de manière souple les principes d'aménagement retenus.

**« L'objectif est de concorder les différentes initiatives afin de garantir les habitants autour des quartiers tout en laissant le choix de l'opportunité et du moment de lancer le projet aux propriétaires »**

**Technique**  
Le PLUI est un document réglementaire qui définit les orientations d'aménagement et de programmation.

### Légende

**Déplacement**

- Route principale existante / à créer
- Rue principale existante / à créer
- Ruelle de quartier existante / à créer
- Espace public à valoriser
- Cheminement (sur voie, trottoir)

**Paysage / Environnement**

- Mettre en valeur un espace vert, passerelle, jardin partagé, verger...
- Implanter et valoriser les espaces verts
- Créer une trame verte urbaine
- Planification d'une bande verte d'espaces locaux

**Urbanisation**

- Zone d'habitat individuel
- Zone d'habitat collectif
- Zone d'habitat collectif public
- Zone d'activités économiques
- Sens d'implantation du volume principal de la construction
- Implantation dans une marge de recul de 0-3m
- Implantation du bâtiment principal au sein d'une zone d'alignement

Carte de zonage et d'aménagement avec légende.



**COM'COM** construire ensemble

**EN BREF**

**T'élaboration du PLUI, un travail réalisé sur plusieurs années avec les communes**

**Décembre 2015** : Lancement des études

**Janvier-Octobre 2016** : Elaboration du diagnostic, objectif pour effectuer de comprendre les atouts, les faiblesses du territoire et valider les futurs choix d'aménagement et de développement

**Novembre 2016 - Septembre 2017** : Affaiblissement du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) à la fois pour objectif de déterminer le projet de territoire pour les années à venir, c'est le rôle de vote du PLUI. Pour la période 2016-2035 les besoins futurs sont estimés entre 145 et 205 ha pour l'habitat et la création d'environ 2 500 logements et 33 à 40 ha pour le développement économique. Les besoins agricoles collectifs ne permettraient d'absorber les excédents de terrain 17 600 habitants en 2035.

**Octobre 2017 - Juin 2019** : Elaboration de la partie réglementaire. Le règlement et le zonage permettent de délimiter les zones urbaines (U), d'urbaniser (AU), agricoles (A) et naturelles (N) et de fixer pour chaque zone les règles d'occupation et d'utilisation des sols.

**Janvier 2019** : Enquête publique, réunions publiques

**Mars 2020** : Adoption du PLUI

**Aménagement du territoire**

### Finalisation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le second semestre 2018 et le début d'année 2019 ont été consacrés à la rédaction du règlement écrit, la finalisation du zonage et des orientations d'aménagement et de programmation.

**Travail avec les communes individuellement**  
Les commissions municipales ont été invitées à travailler à plusieurs reprises avec le bureau d'étude afin de finaliser leur zonage et d'identifier plus finement leur potentiel foncier. L'objectif étant de s'inscrire dans les objectifs en termes de logement et de surface fois par commune. Ensuite, chaque commune a pu travailler avec son conseil municipal afin de proposer des corrections qui ont nécessité des ajustements réguliers avec le bureau d'études.

**Travail avec les communes par secteur**  
Des rencontres par secteur sont organisées avec les élus afin de réaliser une dernière lecture du règlement écrit et valider les zonages. Ce travail minutieux est important afin de s'inscrire au plus près de la réalité du terrain et permettre une transition réelle des futurs projets.

**L'arrêt du projet et la phase de consultation des partenaires parties associées**  
Quatre années auront été nécessaires pour élaborer un projet commun aux 33 communes. Un long travail de réflexion, de concertation et de projets. Le document étant en cours de finalisation, les élus souhaitent « arrêter » le projet en juin 2019. Le PLUI sera arrêté par délibération en conseil communautaire en tenant compte de l'avis des communes. Le projet sera transmis aux personnes publiques associées (Services de l'Etat, Région, Département, chambre d'agriculture) qui ont trois mois pour émettre un avis.

**« Le PLUI a pour ambition de créer un projet d'ensemble, coordonné, cohérent et ordonné ou sera chaque commune ou sera chaque commune à savoir, tout en préservant ses spécificités »**

4

**Le Point 3COM**

**Concertation et enquête publique**

**Juin 2019** : Un bilan de la concertation fait état notamment des remarques et avis des habitants émis depuis le début de la procédure et sera réalisé.

**Septembre 2019** : Le bureau d'études a nommé un commissaire enquêteur pour ouvrir une enquête publique d'une durée d'un mois minimum. Celle-ci permettra à chaque citoyen de pouvoir s'exprimer sur le projet de PLUI lors des permanences de la commission enquête.

Des réunions publiques seront tenues dans plusieurs secteurs de la communauté de communes. Une analyse de chaque observation formulée par les habitants sera faite. Des modifications éventuelles du PLUI pourront être réalisées pour tenir compte des différents avis et des résultats de l'enquête publique. Le projet de PLUI modifié pourra être approuvé par le conseil communautaire en février 2020.

**Travail avec les communes**

5

**COM'COM** construire ensemble

**EN BREF**

**PLUI du Pays Riolais**

**Calendrier**

**Décembre 2019** : Lancement des études

**Janvier-Octobre 2020** : Elaboration du diagnostic

**Novembre 2020 - Septembre 2021** : Révision du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

**Octobre 2021 - Décembre 2021** : Elaboration de la partie réglementaire. Le règlement et le zonage permettent de délimiter les zones urbaines (U), d'urbaniser (AU), agricoles (A) et naturelles (N) et de fixer pour chaque zone les règles d'occupation et d'utilisation des sols.

**Novembre 2019** : 5 réunions publiques

**2020** : Finalisation du PLUI

**2021** : Arrêt de projet

**2022** : Consultation des personnes publiques associées (3 mois)

**2023** : Enquête publique

**2024** : Approbation

**Aménagement du territoire**

### Dernières étapes du Plui

Les habitants étaient invités à participer aux réunions publiques présentant le projet d'aménagement et de développement durable, le règlement et le zonage.

**Une concertation en continu**  
Des rencontres publiques ont été organisées et des outils d'information destinés à tous ont été mis à disposition des habitants.

- 7 réunions publiques sur le territoire : 2 pour le diagnostic (novembre 2019) et 5 pour le PADD, le zonage et le règlement (novembre 2020)
- Au siège de la Communauté de Communes et des maires : le dossier consultable mis à jour au fur et à mesure de l'avancement du PLUI. Un registre à la disposition des habitants qui souhaitent déposer des remarques
- Des panneaux d'information exposés au public
- La diffusion d'informations, par le biais de documents et du site internet www.ccom-paysriolais.fr
- Une enquête publique prévue en 2020

**Comment donner son avis sur le PLUI ?**  
Plusieurs supports sont proposés :  
- Sur les registres de concertation destinés à recevoir les observations du public. Ces registres sont mis à disposition au siège de la communauté de communes du Pays Riolais et dans chacune des mairies des 33 communes.

- par courrier adressé à M. le Président de la Ccpr, Elaboration du PLUI, Parc d'activités du Riaz Rhin Rhône - Rze Nord Est, rue des Frères Lumière 70150 RICEZ
- depuis le registre numérique mis à disposition sur le site www.ccom-paysriolais.fr

**Au niveau réglementaire**  
Le PLUI permet d'harmoniser les règles applicables sur les nombreuses communes du territoire.

Le règlement et le zonage délimitent les zones urbaines (U), d'urbaniser (AU), agricoles (A), et naturelles (N) et fixent pour chaque zone les règles d'occupation et d'utilisation des sols.

Des OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) ont été élaborés pour encadrer les modalités d'aménagement sur les secteurs les plus stratégiques.

4

**Le Point 3COM**

**L'QAP : un outil pour les secteurs les plus stratégiques (zone U, AU)**  
Cet outil permet de donner un cadre pour l'aménagement d'un secteur, il s'agit d'organiser la reconversion, l'aménagement, le développement de secteurs amenés à évoluer en tenant des thématiques suivantes : déplacements, espaces publics, environnement, paysage et urbanisme.

**Légende**

- Déplacement / Espace public
- Vale patagie à créer
- Carrefour/Caractéristique à réqualifier
- Articulateur/Logement/Activité (espace à aménager)
- Espace de stationnement
- Cheminement piéton à créer
- Rajout / Renforcement
- Traitement aménagé des avantis ou fonds de parcelles
- Haie vive à aménager en façade

**Urbanisation**

- Lot d'habitat individuel, intermédiaire ou collectif
- Implantation de bâti sur superficie ou avec un recul limité (0 à 3 m)

**Un règlement unique pour les 33 communes mais plusieurs zones avec des différences de règles, d'usages, de tissus bâtis, ainsi que des objectifs et des évolutions complémentaires**

**HABITAT**  
U : Cœur urbain dense et cours villageois historiques  
U1 : Zones urbaines denses à caractère historique  
U2 : Zones urbaines denses à caractère moderne  
U3 : Zones urbaines à caractère mixte  
U4 : Zones urbaines à caractère rural  
U5 : Zones urbaines à caractère rural

**ECONOMIE - ZA**  
U1 : Sites et secteurs d'activités à caractère industriel et artisanal - bureau  
U2 : Zones d'urbanisation à vocation économique  
U3 : Zones d'urbanisation à long terme à vocation économique nécessitant une révision ou modification du PLUI

**AGRI CULTURES ESPACES NATURELS & FORESTIERS**  
A : Zones agricoles  
AN : Activités maraichères, horticoles et arboricoles  
AP : Zones agricoles stratégiques  
H : Zones naturelles et forestières  
HC : Carrières  
NS : Réserve de biodiversité

**TOURISME/ LOISIRS/ CULTURE**  
U1 : Zones de loisirs et de culture  
U2 : Zones de loisirs et de culture  
U3 : Zones de loisirs et de culture

**EQUIPEMENT**  
U1 : Equipements liés aux activités, aux loisirs sportifs et de loisir  
U2 : Equipements liés aux équipements, aux activités sportives et de loisir

**SAUV** : Zones d'urbanisation à long terme à vocation d'équipements nécessitant une révision ou modification du PLUI

5



Point 3 Com N°31 Décembre 2020



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

# Le PLUi, l'avis défavorable de l'état

L'Etat a rendu son avis en août dernier, celui-ci étant défavorable, les élus vont retravailler le projet, le corriger et le réactualiser.



La communauté de communes du Pays Riolois a arrêté son projet du PLUi le 27 janvier 2020 puis l'a transmis aux services de l'Etat conformément à la réglementation. L'avis de l'Etat sur le projet est défavorable en raison de l'augmentation de la consommation d'espace par rapport aux dix dernières années, progression supérieure à ce qui est défini dans les textes en vigueur selon l'Etat.

L'avis de l'Etat a été présenté à la conférence des maires le 24 septembre 2020 par le directeur départemental des territoires qui a détaillé les remarques sur le projet de PLUi.

**Le projet de PLUi doit être revu et corrigé pour tenir compte de cet avis.**

Les corrections à apporter sont de plusieurs ordres :

- Réactualisation du diagnostic notamment de la consommation foncière récente liée aux nouvelles constructions ;
- Prise en compte de la ressource en eau et de l'assainissement dans le projet d'aménagement du territoire.

L'Etat demande un échéancier de déve-

loppement urbanistique détaillé par zone à urbaniser en adéquation avec le calendrier de travaux prévus sur le système de production et de distribution d'eau sur l'ensemble du territoire ;

- Actualisation du nouveau schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux ;
- Actualisation des aléas retrait-gonflement des argiles

**Le projet de PLUi va être repris durant l'année 2021 avec notamment les étapes suivantes :**

- Evaluation des possibilités de réduction du potentiel foncier à l'échelle intercommunale puis communale ;
- Reprise du règlement écrit ;
- Zonage ajusté et modifications des orientations d'aménagement ;
- Deux séries de réunions communales seront organisées afin de faire les corrections en concertation avec les communes.

L'enquête publique sera donc organisée ultérieurement. En raison de l'ensemble de ces étapes nécessaires, la finalisation du PLUi aboutira en 2022.

## EN BREF



### Calendrier

**Août 2020:**  
Avis défavorable de l'Etat

**Septembre 2020:**  
Conférence des maires

**Novembre 2020:** Réunion de travail avec les services de l'Etat

**Décembre 2020 - Fin 2021 :**

Reprise du diagnostic et de la partie réglementaire. Le règlement et le zonage permettront de délimiter les zones urbaines (U), à urbaniser (AU), agricoles (A), et naturelles (N) et de fixer pour chaque zone les règles d'occupation et d'utilisation des sols.

**En 2022**

- Finalisation du PLUi
- Arrêt de projet
- Consultation des personnes publiques associées (3 mois)
- Enquête publique
- Approbation



Point 3 Com N°32 – Octobre 2021



## EN BREF



### Calendrier

**Août 2020:**  
Avis défavorable de l'Etat

**Septembre 2020:**  
Conférence des maires

**Novembre 2020:**  
Réunion de travail avec les services de l'Etat

**Avril 2021:**  
Conférence des maires

**Juin 2021:**  
Réunions de travail entre le bureau d'études et chaque commune

**Juillet 2021:**  
Conférence des Maires  
- Méthode de réduction du foncier  
- Projet intercommunal  
- PADD Plan d'Aménagement et de Développement Durable

**Septembre 2021:**  
Conférence des maires  
- Présentation du projet de PADD révisé  
- Présentation de la loi Climat Résilience et de son impact sur le PLUi  
- Validation des équilibres fonciers

**En 2022**  
Finalisation du PLUi  
- Arrêt de projet  
- Consultation des personnes publiques associées (3 mois)  
- Enquête publique  
- Approbation

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### Le PLUi, nouvelles réunions de travail avec les communes

A la suite de l'avis défavorable de l'Etat sur le PLUi présenté, l'objectif des élus est de retravailler le projet avec comme ambition d'aboutir à un nouvel arrêt en 2022.



#### Reprise du projet de PLUi

L'Etat, en date du 20 août 2020, a émis un avis défavorable sur le projet de PLUi arrêté le 27 janvier 2020 avec comme principale réserve une consommation foncière excessive. La Communauté de communes du Pays Riolais doit revoir son projet en respectant la modération de la consommation d'espace et la lutte contre l'étalement urbain.

#### Des réunions avec les élus

Les élus de chaque commune ont travaillé en juin à l'échelle de leur territoire pour évaluer les possibilités de réduction du potentiel foncier. Une nouvelle série de réunions en octobre permettra de poursuivre le travail sur le zonage, le règlement et les orientations d'aménagement.

#### Concertation

Dans le cadre de la concertation, les habitants peuvent émettre un avis sur la page PLUi du site internet et/ou adresser un courrier à Madame la Présidente de la communauté de communes.

Les habitants pourront participer aux prochaines réunions publiques. Lorsque les dates seront fixées, elles seront communiquées sur la page facebook et le site internet de la Communauté de communes. L'enquête publique sera organisée après le nouvel arrêt.

<http://www.cc-pays-riolais.fr>  
Onglet Aménagement du territoire / Plan Local d'Urbanisme intercommunal



## La presse, les journaux d'information communaux et autres médias

Des articles sont parus dans la presse locale (L'Est Républicain) et dans les bulletins municipaux pour annoncer les différentes réunions publiques, puis pour en faire le compte-rendu ainsi que pour relayer l'élaboration du PLUi et son état d'avancement, comme l'atteste les extraits suivants :

48/84

S/M/19

### VESOUL ET SA RÉGION | 9

bloc-notes

#### RIOZ

**Élaboration du PLUI de la com de com du Pays riolais**  
Mercredi 6 novembre.  
À 20 h. Maison communautaire.  
Une réunion publique pour le projet d'aménagement et de développement durable et échanges autour du règle-

ment et du zonage aura lieu pour les communes d'Hyet, La Malachère, Pennesières, Quenoche, Rioz, Ruhans et Traitiéfontaine.

Voray-sur-l'Ognon 17/04/16

## Formation au futur plan d'urbanisme



■ La loi a rendu obligatoire l'élaboration d'un PLUI qui définit les priorités d'aménagement du territoire.

Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), dont la démarche a démarré en décembre 2015, le président de la Communauté de communes du Pays riolais, Roger Renaudot, a accueilli à Voray les élus des communes du secteur.

Il s'agissait d'une réunion d'information et de formation. Les documents d'urbanisme actuels seront maintenus jusqu'à l'approbation du PLUi, fin 2018, et grâce au démarrage de la procédure, les plans d'occupation des sols des communes ne sont pas devenus caducs le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La loi a rendu obligatoire l'élaboration d'un PLUI qui définit les priorités d'aménagement du territoire de manière à concilier les en-

jeux de construction, de mobilité, de modération de la consommation d'espace, de développement des activités économiques et de qualité de vie.

C'est à l'échelle de l'intercommunalité que s'organise l'essentiel des activités quotidiennes. Le PLUi permet aux communes de doter leur espace d'un projet en phase avec la réalité du fonctionnement et de l'organisation des territoires et d'élaborer un projet stratégique de l'ensemble pour les 10 à 15 prochaines années en se situant à l'échelon régional, en lien avec les territoires voisins.

D'autre part, le PLUI qui gèrera les droits à construire offrira une meilleure lisibilité en proposant un règlement unique pour les 33

communes de la CCPR. Mais chaque village s'inscrira dans la démarche tout en gardant ses spécificités.

Afin de débattre sur les éléments de diagnostic, enjeux et orientations, les élus municipaux participeront aux réunions de travail avec les partenaires institutionnels, programmées avec les communes pendant toute la démarche.

Les habitants sont invités à s'impliquer lors des prochaines réunions publiques et de nombreuses sources leur permettront de se tenir informés (panneaux d'exposition, site internet, articles de presse). Ils peuvent aussi formuler leurs avis sur les registres à disposition à la mairie, à la CCPR et sur la page dédiée du site internet [www.cc-pays-riolais.fr](http://www.cc-pays-riolais.fr).



Lundi 31 octobre L'EST n° 42179 - 2016

**Intercommunalité** Le diagnostic préalable au PLUi du pays riolois se termine. Deux réunions sont prévues.

# Le pays riolois en cours de PLUi

Les lois Grenelle II et ALUR (La loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové) obligent les intercommunalités à se doter d'un Plan local d'urbanisme intercommunal. La Communauté de communes du pays riolois (CCPR) élabore son PLUi actuellement. Les premières réunions ont démarré en décembre 2015. Son entrée en vigueur est prévue courant 2019.

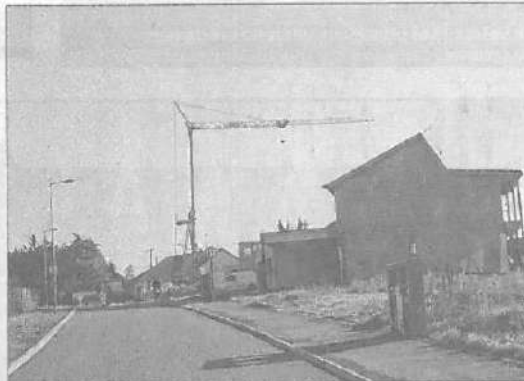
**Où en est-on ?** La phase de diagnostic, réalisée par un bureau d'études, s'est étalée de janvier à septembre dernier. Il s'agit d'un état des lieux du territoire dans tous les domaines (économie, environnement, agriculture, tourisme, démographie, urbanisme, patrimoine...). Ce document de 200 pages comprend des données de l'Insee et des analyses « pour comprendre le territoire aujourd'hui », expliquent Séverine Jobard, chargée de communication à la CCPR, et Sophie Coutelle, chargée du suivi du PLUi. Ce diagnostic va être présenté au x habitants lors de deux réunions publiques (\*). Les

observations recueillies seront examinées lors de la phase du plan de zonage, des orientations d'aménagement et du règlement écrit, étape durant laquelle la question de la constructibilité des parcelles sera abordée.

**Et maintenant ?** Le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) va débiter. Il fixe les objectifs, les grandes orientations et les enjeux en matière de développement dans tous les domaines pour les 10 à 15 années à venir. Porté par les élus, « il constitue la pièce maîtresse du PLUi et exprime les choix de la com de com », souligne Sophie Coutelle. Cette phase doit s'achever en avril 2017.

**Et après ?** Il s'agira de rédiger un règlement écrit et un plan de zonage qui fixeront les règles d'utilisation des sols, les zones à construire, les zones naturelles et celles à urbaniser. Cette phase va s'étaler sur environ deux ans.

**Le coût ?** Le coût du PLUi de la CCPR s'élève à 348 840 € TTC.



■ L'enjeu du PLUi sera « de penser le développement du territoire tout en préservant son identité rurale ». Photo Bruno GRANDJEAN

**Les enjeux du territoire ?** Attractif et accessible, le territoire bénéficie d'un cadre paysager de valeur. Il présente une identité rurale encore bien présente, des richesses et des sensibilités environnementales fortes.

Sophie Coutelle ajoute qu'il « s'agira de penser le territoire à l'échelle des 33 communes en lien avec des espaces à fort enjeu comme le secteur de Rioz ou la val-

lée de l'Ognon. Ainsi que le développement économique qui est lié aux agglomérations de Besançon et Vesoul, tout en préservant cette identité rurale ».

**Catherine HENRY**

(\*) Le 21 novembre à 20 h à Voray-sur-l'Ognon (salle communale) et le 22 novembre à 20 h à Rioz (salle polyvalente de la mairie). Des avis peuvent également être déposés sur les registres disponibles dans les 33

## État des PLUi

► Quatre PLUi sont « opposables » (déjà élaborés) sur le département : ceux de l'Agglomération de Vesoul (CAV) non compris la commune de Charmolle ; de l'ex com de com du Chanois intégrée aujourd'hui à la com de com du Pays de Montbozon Chanois ; de l'ex com de com du Val de Semouse intégrée aujourd'hui à la Com de com de la Haute Comté ; et de la com de com des Monts de Gy.

► Neuf sont en cours (en élaboration ou en révision) : PLUi de la CAV ; de la com de com du Pays de Montbozon Chanois ; de la com de com de la Haute Comté ; de la com de com du Pays de Lure ; de la com de com du Pays de Villersexel ; de la com de com du Pays d'Héricourt ; de la com de com du Triangle Vert ; de la com de com des Combes ; de la com de com du Pays riolois.

mairies, au siège de la CCPR (tous les jours de 8 h à 12 h 30 ; les lundis, mardis et jeudis de 13 h 30 à 17 h ; les mercredis et vendredis de 13 h 30 à 16 h 30) ou sur le registre numérique du site internet (cc-pays-riolois.fr).

Votre journal

## Le trait d'Union

Marloz - Neuves Granges - Bellevaux - Cirey

N° 61 : janvier à août 2016

(150 exemplaires -

Directeur publication : JJ N)

Printemps / Eté

- ✓ **PLUi** : le comité de pilotage du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a débuté avec plusieurs séances d'échanges entre les 33 communes de la CCPR. De fortes implications sont à prévoir pour notre carte communale et sur les secteurs définis en zone constructible.



# Bulletin Municipal

mai  
2016



## P.L.U.I (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

La loi NOTRe impose aux communautés de commune qui ont la compétence de l'urbanisme de réaliser un PLU Intercommunal.

C'est le cabinet URBICAND de Dijon qui a été retenu par la CCPR (Communauté de Communes du Pays Riolais), après appel d'offre, pour réaliser cette étude. Une fois le projet finalisé, (durée de 3 ans) il se peut que notre PLU soit légèrement retouché (PLU qui avait été approuvé en mai 2014). Les communes qui n'ont pas de PLU, risquent d'avoir des changements très importants, car les POS (Plan d'Occupation des Sols) ainsi que les Cartes Communales vont être totalement revues.

C'est pourquoi des réunions sont programmées, avec chaque maire des 33 communes de la CCPR ainsi que des réunions publiques.

Un dossier de concertation est mis à disposition à la mairie\*.



**Rappel ce qu'est un PLU :**

En France, le plan local d'urbanisme (PLU) est le principal document d'urbanisme de planification de l'urbanisme au niveau communal ou intercommunal. Il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000, dite « loi SRU ».

Le PLU est régi par les dispositions du code de l'urbanisme.

La loi d'engagement national pour l'environnement ou « Grenelle II », du 12 juillet 2010, a modifié plusieurs aspects du PLU : prise en compte de la trame verte et bleue, orientations d'aménagement et de programmation, PLH (programme local de l'habitat) voire PDU (plan de déplacement urbain) intégré dans celles-ci... De plus, lorsque l'EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) a la compétence intercommunale, le périmètre du PLU est celui de l'intégralité de l'EPCI.

BULLETIN MUNICIPAL N° 31
mars 2016

# Le Petit Riolais

**VIE PUBLIQUE**

## Le PLUI

**Une obligation légale**

La loi rend obligatoire la compétence urbanisme pour les communautés de communes et l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 et loi Alur pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014).

**Le POS maintenu jusqu'à l'approbation du PLUI**


Le plan d'occupation des sols de la commune sera maintenu jusqu'à l'approbation du PLUI, soit jusqu'à fin 2018 ou début 2019.

**Définition**

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) est un document d'urbanisme qui couvre l'intégralité du territoire d'une communauté de communes. Le PLUI conduit à un projet global d'urbanisme et d'aménagement définissant les règles pour ceux qui souhaitent construire, réhabiliter ou agrandir une construction. Élaborer un PLUI, c'est avant tout s'interroger sur le développement du territoire dans les 10 à 15 prochaines années et bâtir un projet d'ensemble cohérent au sein duquel chacune des communes s'inscrit tout en gardant ses spécificités.

**Le PLUI : 3 à 4 ans d'élaboration**

Le bureau d'études Urbicand de Dijon a été retenu le 7 décembre 2015 par les élus communautaires afin d'accompagner la communauté de communes à l'élaboration du PLUI. La direction



**PLUI  
Les enjeux**

**MOBILITE**  
Transports collectifs, couverture et déplacements

**CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT**  
Préservation et valorisation des espaces naturels et du patrimoine

**HABITAT**  
Modération de la consommation d'espace  
Construction de logements


**AGRICULTURE ET FORETS**  
Préservation des espaces agricoles et forestiers


**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**  
Espaces économiques, emploi  
accueil des commerces, services, touristes

départementale du territoire de la Haute-Saône (services de l'État) jouera également son rôle par ses missions réglementaires et de conseil. Les études pour le PLUI ont démarré en janvier 2016 par un diagnostic du territoire et la définition des enjeux. Les habitants seront associés à la démarche et invités à s'impliquer lors de la concertation et de l'enquête publique. Ils pourront donner leur avis sur le registre d'expression disponible en mairie ou au siège de la Communauté de communes.

**Contact :**

Président de la CCPR  
Élaboration du PLUI  
rue des Frères-Lumières  
70190 RIOZ

 03 84 91 84 94

 [www.cc-pays-riolais.fr](http://www.cc-pays-riolais.fr)



VIVRE A VORAY SUR L'OGNON  
BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION  
N°66 Janvier 2016

**Le nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ou PLUi**

**Une obligation légale**

La loi rend obligatoire la compétence urbanisme pour les communautés de communes et l'élaboration d'un PLUi (loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 et Loi ALUR pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014).

**La fin programmée des Plans d'Occupation des Sols des communes**

La loi ALUR met fin aux POS. Si la Communauté de Communes du Pays Riolois n'engageait pas de PLUi, le POS de Voray-sur-l'Ognon serait caduc au 1er janvier 2016. Le territoire deviendrait juridiquement inconstructible, en dehors des parties actuellement urbanisées (règle dite de constructibilité limitée du code de l'urbanisme). Comme la procédure d'élaboration du PLUi de la Communauté de Communes du Pays Riolois a été engagée avant le 31/12/2015, le POS actuel pourra être maintenu jusqu'à l'approbation du PLUi (le débat sur le projet politique doit se tenir avant le 27/03/2017 et le PLUi doit être approuvé avant le 31/12/2019).

**Définition**

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme qui couvre l'intégralité du territoire d'une communauté de communes. Le PLUi conduit à un projet global d'urbanisme et d'aménagement définissant les règles pour ceux qui souhaitent construire, réhabiliter ou agrandir une construction. Elaborer un PLUi, c'est avant tout s'interroger sur le développement du territoire dans les 10 à 15 prochaines années et bâtir un projet d'ensemble cohérent au sein duquel chacune des communes s'inscrit tout en gardant ses spécificités.

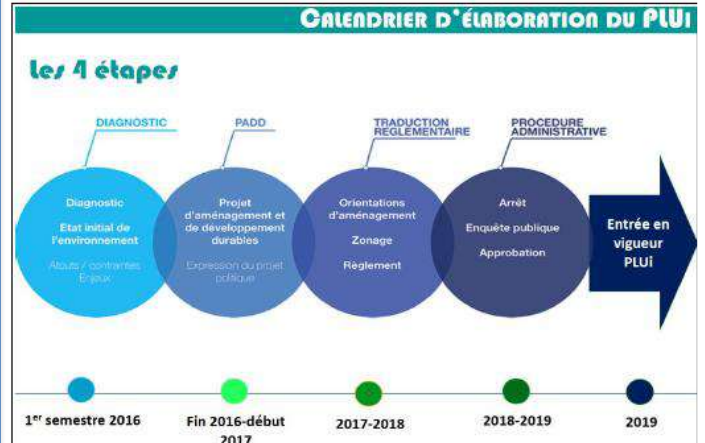
**Le PLUi: 3 à 4 ans d'élaboration**

Le bureau d'études URBICAND de Dijon a été retenu le 7 décembre 2015 par les élus communautaires afin d'accompagner la communauté de communes à l'élaboration du PLUi. La Direction Départementale du Territoire jouera également son rôle par ses missions réglementaires et de conseil.

Les études pour le PLUi démarreront en janvier 2016 par un diagnostic du territoire et la définition des enjeux. Les habitants seront associés à la démarche et invités à s'impliquer lors de la concertation et de l'enquête publique. Ils pourront donner leur avis sur le registre d'expression disponible en mairie ou au siège de la Communauté de Communes, par courrier (adressé à Monsieur le Président de la CCPR, Elaboration du PLUi, Parc d'activités 3R Rioz Rhin Rhône - Rioz Nord Est, rue des Frères Lumière 70190 RIOZ), ainsi que sur le registre numérique disponible sur la page dédiée au PLUi du site internet de la CCPR ([www.cc-pays-riolois.fr](http://www.cc-pays-riolois.fr)).

VIVRE A VORAY SUR L'OGNON  
BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION  
N°68 Janvier 2017

**Avancement du PLUi**



Conséquence de la loi ALLUR, les POS (plan d'occupation des sols) comme celui de Voray auraient dû être transformés en PLU avant mars 2017 sous peine d'être frappés de caducité. Pour éviter cette étape, c'est la Com Com qui se charge de la rédaction d'un PLUi, ce qui permet de ne pas être contraint par le temps. Nous sommes en effet avec la chronologie décrite ci dessus. Une belle assistance, le 21 novembre, pour la restitution du diagnostic :



Yves Krattinger, Président du Conseil Départemental, a insisté sur l'importance de la prise en compte des PLU, POS ou cartes communales déjà existants. Rappelons que ceux restent valables durant toute la phase de rédaction du PLUi, c'est à dire au moins jusqu'en début 2019.



Tout dépendra, au final du résultat de l'enquête d'utilité publique.

VIVRE A VORAY SUR L'OGNON  
BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION  
N°68 Janvier 2017

Chacun peut donner son avis, aussi bien sur un registre d'expression disponible en mairie que sur un registre numérique en ligne à cette adresse :

[http://www.cc-pays-riolois.fr/cc-pays-riolois-plan-local-d-urbanisme-intercommunal\\_94.html](http://www.cc-pays-riolois.fr/cc-pays-riolois-plan-local-d-urbanisme-intercommunal_94.html)

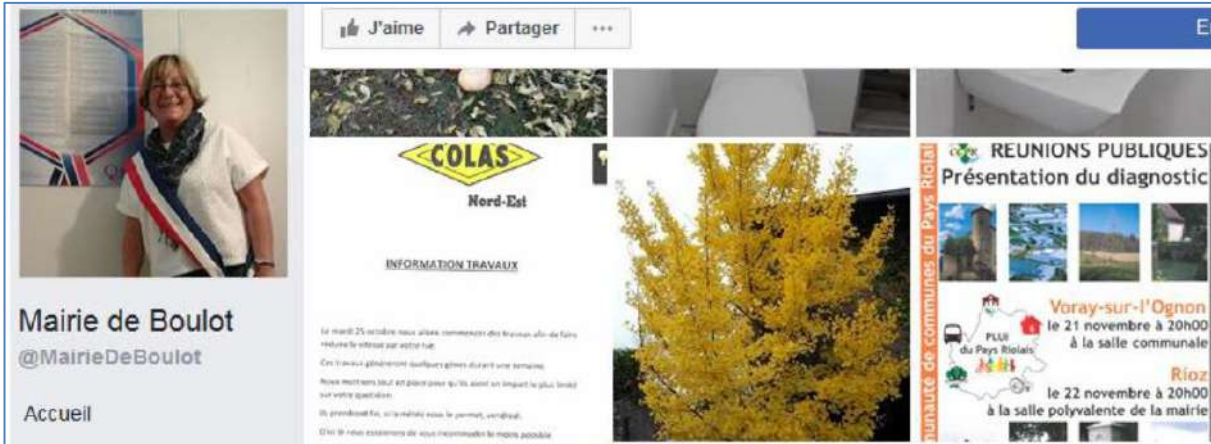
**Votre avis sur le PLU intercommunal**

Faites part de vos remarques dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal  
NB : les champs marqués d'une astérisque sont obligatoires

Nom\* :   
 Prénom\* :   
 Adresse Email\* :   
 Commune\* :   
 Votre avis\* :

Nous vous remercions d'avoir participé à l'élaboration du PLU intercommunal de la CCPR.







**Mairie Rioz**  
@mairiederioz

- Accueil
- À propos
- Photos
- Évènements
- Vidéos

J'aime Partager Suggérer des modifications ...

**Mairie Rioz**  
8 novembre 2019 ·

PLUI . Vous pourrez retrouver la présentation et les plans de zonage du futur PLUI sur le lien ci joint  
<http://www.cc-pays-riolais.fr/actu-cc-pays-riolais-reunion-...>



CC-PAYS-RIOLAIS.FR

**Actualité : Réunion publique Rioz 6/11/2019 | CC du Pays Riolais**

La Communauté de Communes du Pays Riolais, établissement public de coopération intercommunale, organise et transforme...

7 5 commentaires 2 partages

J'aime Commenter Partager



**Mairie de Boulot**  
@MairieDeBoulot

- Accueil
- À propos
- Photos
- Avis
- Articles
- Vidéos
- Évènements
- Publications
- Communauté

Créer une Page

J'aime Partager ...

**Mairie de Boulot** a partagé une publication.  
25 novembre 2019 ·

REUNION PLUI DEMAIN SOIR.



**La Communauté de communes du Pays Riolais et ses 33 communes élaborent un Plan Local d'Urbanisme unique**

*Mairie devant et sur la côte.*

**PLU intercommunal**

Réunions publiques  
Projet d'aménagement et de développement durable & échanges autour du règlement et du zonage

**Venez participez aux échanges**

Lieux	Dates	Communes
Rioz maison communautaire	Mercredi 6 novembre 2019 à 20h	Pennesières, Hyet, Quenoche, La Malachère, Ruhans, Rioz, Traitfontaine
Maizières salle des fêtes	Mercredi 13 novembre 2019 à 20h	Grandville-et-le-Perrenot, Maizières, Fondremand, Recologne-les-Rioz, Villers-Bouton, Trésille, Montarlot-les-Rioz
Cirey salle des fêtes	Jeudi 14 novembre 2019 à 20h	Aux-les-Cromary, Chambornay-les-Bellevaux, Cirey, Cromary, Perrouse, Vandelans
Rioz maison communautaire	Lundi 25 novembre 2019 à 20h	Bonnevent-Velloreille, Oiselay et Grachaux, Le Cordonnet, Sorans-les-Breurey, Montboillon, Neuville-les-Cromary

**Infos Ríoz**

**Novembre 2019**

## Actualités

**facebook**

Retrouvez toute l'actualité communale  
[www.facebook.com/mairiederioz](http://www.facebook.com/mairiederioz)

### Informations PLUI



#### **A NOTER RÉUNION PUBLIQUE PLUI**

Présentation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Pour Rioz/Anthon/Les Fontenis le **mercredi 6 novembre** à 20h à la CCPR.

**Infos Ríoz**

**Décembre 2019**

## Actualités

**facebook**

Retrouvez toute l'actualité communale  
[www.facebook.com/mairiederioz](http://www.facebook.com/mairiederioz)

### Urbanisme



6 réunions publiques ont eu lieu durant le mois de novembre pour présenter le PLUI de la CCPR.

Les nouveaux plans seront prochainement accessibles à la Mairie.





# Perrouse et Villers le Temple

Bienvenue sur le site de la commune.

**Perrouse et Villers-le-Temple**

Info publiée le 21/03/2022

**PLUi**

-----

Le nouveau plan de zonage du PLUi sera consultable en mairie à partir de **samedi 26** aux heures de permanence.

< 2 sur 3 >
PARTAGER

Perrouse et Villers le Temple est une commune rurale de Haute Saône, située à 15 km au nord de Besançon. Elle bénéficie de la proximité de la gare TGV des Auxons, de l'agglomération de Besançon, et de la nationale RN57 qui relie Besançon à Vesoul et traverse la commune entre Perrouse et Villers le temple.

Vous trouverez sur ce site des informations pratiques destinées à vous faciliter la vie et les démarches administratives, des éléments sur l'histoire de la commune, sur sa géographie et son patrimoine, et enfin des conseils pour des ballades.

Le site apporte des informations de fonds. Il est complété par une [page Facebook](#) et l'application PanneauPocket pour les informations temps réel et les actualités.

Téléchargez l'application gratuite PanneauPocket pour être tenu au courant en temps réel.



**Mairie de Boulot**

12 février · 🌐

RÉUNIONS PUBLIQUES

Février - Mars 2022

**PLUi Pays Riolois**

<b>Lundi</b> <b>21</b> Février	<b>Mercredi</b> <b>23</b> Février
<b>Cirey - 19h30</b> <b>Salle des fêtes</b> Pour les communes de : Aux-les-Cromary, Chambornay-les-Bellevaux, Cirey, Cromary, Perrouse, Vandelans	<b>Rioz - 19h30</b> <b>Salle polyvalente</b> Pour les communes Hyet, La Malachère, Pennesières, Quenoche, Ruhans, Rioz, Traitiefontaine
<b>Lundi</b> <b>28</b> Février	<b>Mercredi</b> <b>2</b> Mars
<b>Maizières - 19h30</b> <b>Salle des fêtes</b> Pour les communes de : Grandremand, Grandvillers- le-Perrenot, Maizières, Montfort-les-Rioz, Nogent-les-Rioz, Oiselay, Villers-Bouton,	<b>Rioz - 19h30</b> <b>Salle polyvalente</b> Pour les communes de : Bonnevent-Velloreille, Le Cordonnet, Montboillon, Neuville-les-Cromary, Oiselay-et-Grachaux, Sorans-les-Breurey
	<b>Mardi</b> <b>8</b> Mars
	<b>Voray-sur-l'Ognon - 19h30</b> <b>Salle communale</b> Pour les communes Boulot, Boult, Bussières, Buthiers, Chaux-la-Lotière, Etuz, Voray-sur-l'Ognon

Participer aux échanges

**Communauté de communes du Pays Riolois**

12 février · 🌐

[COMPÉTENCE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE]

**RÉUNIONS PUBLIQUES PLUi - Plan Local d'Urbanisme intercommunal**

La Communauté de communes du Pays Riolois et ses 33 comm...

[Voir plus](#)

 **Communauté de communes du Pays Riolois**  
 Publié par Séverine Jobard · 21 février ·

[COMPÉTENCE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE]  
 RÉUNIONS PUBLIQUES PLUI - Plan Local d'Urbanisme intercommunal

La Communauté de communes du Pays Riolois et ses 33 communes élaborent un Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

... Voir plus

 **RÉUNIONS PUBLIQUES**  
**Février - Mars 2022**

 **Mairie Rioz**  
 22 février ·

Les réunions PLUI ont commencé !  
 La réunion concernant Rioz aura lieu demain mercredi 23 février à 19h30 (salle polyvalente)



↓ -1,2x moyenne  
 Score de diffusion



## L'écho de la Romaine

Edition Janvier 2022

### Le mot du maire

#### Sommaire :

- Le mot du maire
- PLUI
- Recensement
- Périmètre de source

Chers Administrés,

L'an passé, nos conditions de vie ont été encore particulièrement compliquées en raison de la crise sanitaire liée à la Covid. Les mesures sanitaires mises en place par le gouvernement, la préfecture ou encore l'agence régionale de la santé ont ajouté des contraintes. Au niveau communal, nous avons fait au mieux pour gérer de la manière la plus efficace possible les consignes sanitaires.



## L'écho de la Romaine

Edition Janvier 2022

### Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :



RIOZ

# Urbanisme : un nouveau projet de PLUi présenté aux habitants

La communauté de communes poursuit ses réunions publiques pour présenter aux habitants le nouveau projet de plan local d'urbanisme intercommunal. Le document sera soumis au vote des élus mi-avril. Les habitants pourront aussi le consulter d'ici peu en mairies.

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est en chantier depuis 2016. La présidente de la communauté de communes du Pays Riolais, Nadine Wantz, et la grande majorité des élus communautaires espèrent son entrée en vigueur début 2023.

Une première mouture a été rejetée en 2020 par les services de l'État pour plusieurs motifs, le principal étant la prévision d'une augmentation de la consommation foncière dans les quinze ans à venir supérieure de 38 % à celle de la précédente période. A aussi été opposée une hypothèse de croissance démographique annuelle de 2,5 % jugée trop ambitieuse.

« Chacun doit comprendre qu'on ne fait pas ce qu'on veut », lance Nadine Wantz à la trentaine de personnes présentes à la quatrième réunion publique de secteur pour la présentation du projet révisé. À cette réunion, étaient invités les habi-



La présidente, Nadine Wantz, et Clément Deloison du cabinet Urbicand (tous deux à gauche) ont détaillé ce que sera le plan local d'urbanisme intercommunal soumis au vote des conseillers communautaires le 18 avril, puis à enquête publique cet automne. Photo ER

tants de Bonnevent-Velloreille, Le Cordonnet, Montboillon, Neuville-lès-Cromary, Oiselay-et-Grachaux et Sorans-lès-Breurey.

## « Un modèle d'urbanisme plus serré »

La dernière se tiendra mardi 8 mars à Voray-sur-l'Ognon, pour les habitants de Boulton, Boulot, Busnières, Buthiers, Chaux-la-Lotière, Étuz et Voray.

« Le principe du PLUi est d'éta-

blir un projet de territoire qui organise son développement pour les 10 à 15 prochaines années, en concertation continue avec les élus et la population », détaille Clément Deloison, du cabinet Urbicand à qui est confiée l'élaboration du PLUi. La récente loi Climat et Résilience impose de nouvelles exigences, dont une réduction de 50 % du rythme d'artificialisation des sols. Cette exigence s'appliquera à la CCPR dès 2027.

Ce nouveau projet sera voté en

conseil communautaire le 18 avril, avant d'être soumis à enquête publique cet automne. D'ici à quelques jours, il sera consultable dans les 33 mairies où chacun pourra notifier ses remarques.

Il ne prévoit plus que 192 ha à artificialiser (contre 267 ha auparavant). Dont 130 à 150 ha pour construire 1 980 logements. 190 seront à réhabiliter. De quoi accueillir 3 900 nouveaux habitants. « On revient à un modèle d'urbanisation plus serré », conclut Nadine Wantz.



L'Est Républicain, Mardi 3 août 2021

## LA MALACHÈRE

# Le Plan local d'urbanisme PLUI se finalisera en 2022



**Carte de réaménagement de La Malachère.** Photo ER

Lancé depuis 2015, le PLUI propose un projet de réaménagement en matière d'habitat, d'emploi et d'environnement. Il engage la CCPR et ses 33 communes pour une durée de 10 à 15 ans.

La Malachère offre une spécificité très atypique pour élaborer une stratégie compatible avec les exigences du projet. Une carte communale élaborée avec l'aide du cabinet Urbicand a été approuvée par le conseil municipal présentant un projet de zonage harmo-

nieux et un équilibre du territoire avec une zone d'activité agricole au nord de la commune.

La procédure administrative se finalisera courant 2022 avec la consultation des personnes publiques, l'enquête publique et l'approbation du projet par chaque commune. Quelles que soient les orientations retenues dans le projet final, la commune ne devrait pas subir un virage susceptible de modifier en profondeur l'aspect rural et attractif de La Malachère.

**Bulletin municipal Ruhans Nov 2021**



**1/ PLUI**

Le projet de PLUI ayant été rejeté par les services de l'Etat, une nouvelle phase d'échanges et de concertation est en cours avec le Cabinet d'études en vue d'arriver à une réduction importante des espaces consommés.

Une nouvelle rédaction du PADD (programme d'aménagement et de développement durable) a dû être faite pour tenir compte de ce nouveau contexte. Il a été présenté et débattu au Conseil.

Les principales modifications apportées concernent

- La prise en compte de la loi climat et résilience du 23/08/2021 qui prévoit un objectif de réduction de 50% du rythme d'artificialisation des sols pour les 10 ans à venir, ainsi que la prise en compte des objectifs du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) adopté au niveau de la Région.
- L'affirmation de l'armature territoriale organisée autour du pôle principal de Rioz, des pôles secondaires d'Etuz, Boulot et Voray, et des villages. Il est prévu d'accueillir 3 900 nouveaux habitants sur les 15 prochaines années avec une évolution plus importante sur le pôle Centre +1,6%, 1,4% sur les pôles secondaires et 0,9% sur l'ensemble des autres villages. Cela s'accompagne de densités urbaines à moduler pour

modérer la consommation d'espaces :

- 11 à 12 logement à l'hectare dans les villages,
- 14 logements à l'hectare pour les pôles secondaires,
- 16 logements à l'hectare pour Rioz.

Au total, ce sont environ 130 hectares qui seront à vocation d'habitat, 30 hectares pour le développement économique et 14 hectares à vocation d'équipements.

Le nouveau planning prévisionnel s'établit comme suit :

- Validation zonage et OAP en décembre,
- Réunions publiques : décembre—janvier,
- Arrêt définitif mars 2022.

Le projet sera alors soumis aux personnes publiques associées, à enquête publique en septembre, octobre pour ensuite être validé en Préfecture et entré en vigueur début 2023.





**Bulletin municipal Ruhans juillet 2021**



**2/ PLUI**

L'Etat ayant rejeté le projet de PLUI adopté par la CCPR, une concertation est relancée avec l'ensemble des communes. Les deux éléments essentiels qui ont amené au rejet sont la consommation foncière jugée excessive et le problème de la ressource en eau.

Les 207 hectares urbanisables de prévus correspondrait à une augmentation d'environ 38% par rapport à la période antérieure. Or les directives nationales qui visent à la zéro-artificialisation des sols et le SRADDET adopté régionalement qui prévoit une baisse des consommations de 50% sont incompatibles avec le projet initial. Après discussion avec les services de l'Etat, le PLUI, pour qu'il ait une chance d'être validé doit prévoir une baisse au minimum de 5% des surfaces par rapport aux consommations antérieures, soit une réduction de 207 aux alentours de 140 hectares pour la CCPR soit environ 2 140 logements. Chaque commune doit donc s'inscrire dans ce processus de réduction.

Des certificats d'urbanisme ayant été accordés récemment sur certaines parcelles, les marges de manœuvre de réduction sont extrêmement étroites. Un premier travail a été réalisé en privilégiant les terrains réellement mobilisables à court terme, une seconde série de rencontres avec l'ensemble des communes est programmée à la rentrée. Vous pouvez consulter sur le site de la CCPR l'ensemble du dossier. Des réunions publiques auront lieu cet automne avant l'arrêt du projet et sa mise en enquête publique.

LE VILLAGE

VIE MUNICIPALE

URBANISME

LES SERVICES

INTERCOMMUNALITE



**OISELAY ET GRACHAUX**  
Le site Officiel de la commune

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

Toutes les communes de la Communauté de Communes du Pays Riolais (CCPR) sont dotées d'un document d'urbanisme : POS, PLU et cartes communales.

Mais la communauté de communes, pour répondre aux exigences réglementaires, a démarré en 2015, la procédure pour élaborer un plan local d'urbanisme intercommunal qui conduira à un projet global d'urbanisme et d'aménagement.



## II.3 Les registres de concertation

Des registres de concertation ont été mis à disposition pour permettre à la population et à toute personne de formuler des observations sur le projet de PLUi.

Un registre de concertation a été mis à disposition des habitants au siège de la Communauté de Communes du Pays Riolais et dans chaque mairie aux heures et jours d'ouverture au public pendant la période de concertation, à compter du 16 octobre 2015 jusqu'en avril 2022.

Des observations et requêtes générales et/ou individuelles ont été transcrites dans le registre, parfois réitérées par les mêmes personnes.

**Au total, on dénombre 115 remarques sur les registres de concertation :**

- **86 dans les registres mis à disposition dans les communes**
- **29 dans le registre mis à disposition à la communauté de communes**

Les remarques du registre ont été examinées et celles qui présentaient un intérêt pour la Communauté de Communes du Pays Riolais et le projet intercommunal ont été traduites dans le projet de PLUi.

A ce registre, ont été joints les documents constitutifs du dossier de PLUI au fur et à mesure de leur élaboration et de leur modification.

## II.4 Le registre numérique

Le registre numérique de la concertation a été mis à disposition des habitants sur la page PLUi du site internet de la Communauté de Communes du Pays Riolais pour permettre à la population et à toute personne intéressée de formuler des observations de manière dématérialisée et hors des réunions publiques.

Le registre numérique a donc été mis en place à compter du 16 octobre 2015 jusqu'en avril 2022.

Des observations et requêtes générales et/ou individuelles ont été transcrites dans ce registre, parfois réitérées par les mêmes personnes.

**Au total on dénombre 98 avis sur le registre numérique.**

Les remarques du registre ont été examinées et celles qui présentaient un intérêt pour la Communauté de Communes du Pays Riolais et le projet intercommunal ont été traduites dans le projet de PLUi.

Sur la même page PLUi figurent les documents constitutifs du dossier de PLUI qui ont été ajoutés au fur et à mesure de leur élaboration et de leur modification (synthèse du diagnostic, PADD, zonage).

### Le PLUi, avec qui ? Comment donner son avis sur le PLUi ?

Un **cabinet d'études Urbicand** de Dijon accompagne la CCPR pour élaborer le PLUi : accompagnement technique, juridique...

La **Direction Départementale des Territoires** accompagne la CCPR par ses missions réglementaires et de conseil.

La **collaboration entre les communes et la communauté de communes** pour l'élaboration du PLUi est essentielle. Chaque commune participe aux étapes clés de la procédure. La « gouvernance PLUi » prend appui sur une commission urbanisme, les maires, les conseils municipaux et le conseil communautaire.

Les **habitants** peuvent s'exprimer. Plusieurs supports sont proposés :

- **sur les registres de concertation** destinés à recevoir les observations du public. Ces registres sont mis à disposition au siège de la communauté de communes du Pays Riolais et dans chacune des mairies des 33 communes.

- **par courrier** adressé à : Monsieur le Président de la communauté de communes du Pays Riolais, Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Parc d'activités 3R Rioz Rhin Rhône - Rioz Nord Est, rue des Frères Lumière 70190 RIOZ

- **depuis le registre numérique** mis à disposition ci-dessous :

### Votre avis sur le PLU intercommunal

Faites part de vos remarques dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal

NB : les champs marqués d'une astérisque sont obligatoires

Nom\* :

Prénom\* :

Adresse Email\* :

Commune\* :

Votre avis\* :

Nous vous remercions d'avoir participé à l'élaboration du PLU intercommunal de la CCPR

## II.5 Les courriers

Des courriers ont été adressés au Président, puis à partir de juillet 2020 à la Présidente de la Communauté de Communes du Pays Riolais comme prévu dans le cadre de la concertation mais également aux maires et/ou au service urbanisme chargé du suivi de l'élaboration du PLUi.

**Au total, on dénombre 117 courriers.**



## II.6 La concertation avec les acteurs du territoire

Les modalités de concertation définies par la délibération de prescription du PLUi du 29 janvier 2015 ont bien été mises en œuvre tout au long de l'élaboration du projet de PLUi, et au-delà des modalités initialement définies.

La concertation a aussi associé dans le processus d'élaboration du PLUi l'ensemble des acteurs du territoire : population mais aussi élus, techniciens et partenaires extérieurs.

Au total, ce sont plus de 100 réunions qui se sont tenues entre décembre 2015 et avril 2022 avec:

- Les communes : réunions d'information, de concertation, de co-construction : 5 rencontres individuelles (3 fois avant le 1<sup>er</sup> arrêt puis 2 fois avant le 2<sup>ème</sup> arrêt), mais également par secteur géographique en groupe de travail ;
- Les Personnes Publiques Associées (PPA) durant toute la procédure ;
- La population lors des 15 réunions publiques ;
- Les partenaires de la collectivité et les forces vives du territoire lors de plusieurs ateliers thématiques : armature urbaine/déplacements, développement économique, habitat, paysage/tourisme, environnement, avec les agriculteurs



**Ateliers thématiques, décembre 2016/janvier 2017**



**Ateliers profession agricole, mars 2017**

Le projet a été examiné en conférence des Maires tout au long de l'avancement de la procédure, ceux-ci étant invités à transmettre l'information auprès de leurs administrés, les élus ayant à disposition l'ensemble des documents durant toute la procédure avec un accès extranet et un site intranet.

### III. SYNTHÈSE DES PRINCIPALES OBSERVATIONS ABORDÉES PAR LES PARTICIPANTS AU COURS DE LA CONCERTATION

#### Les observations écrites :

**Ainsi 115 remarques ont été portées sur les registres de concertation ; 98 avis ont été déposés sur le registre numérique ; 117 courriers et 12 mails de particuliers ont été reçus.**

**Au total, 342 observations ont été faites lors de la concertation** sur différents supports (registre communal, registre de la communauté de communes, registre numérique, courrier, mail) :

- **266 demandes de parcelles constructibles** soit 77% des observations
- **63 remarques d'ordre général** (avis favorable sur le PLUi, demande de prise en compte de la biodiversité ou de la mobilité, contestation d'un emplacement réservé ou d'un cheminement piéton...) soit 18% des observations
- **13 demandes de renseignements** (avancement de la procédure, enquête publique...) 5% des observations

De nombreux rendez-vous ont également été organisés dans les locaux de la communauté de communes.

Les principaux points soulevés dans le cadre stricte de la concertation menée auprès de la population portaient donc surtout sur des demandes relevant de l'intérêt particulier ; lorsqu'il n'a pas été possible d'y donner une suite favorable, les demandeurs sont invités à se manifester ultérieurement au moment de l'enquête publique.

#### Les observations formulées lors des réunions publiques :

D'autre part, il peut être relevé les observations ou questions formulées à l'oral lors des réunions publiques en 2016 et 2019 :

- VORAY-SUR-L'OGNON 21/11/2016 :  
Remarques sur les enjeux du territoire :  
Est-il prévu des liaisons douces entre les villages à but de promenade ?  
Comment est prise en compte l'attractivité du territoire au niveau de ses sites stratégiques et du foncier pour notamment les entreprises qui souhaiteraient s'installer ?
- RIOZ 22/11/2016 :  
Dans quelle mesure le dynamisme de Besançon est-il pris en compte sachant que le dynamisme du Pays Riolais est lié à celui du territoire bisontin ?  
Quelles réelles alternatives à la voiture peuvent être mises en œuvre sachant que de nombreuses pratiques quotidiennes sont liées à l'usage de la voiture et qu'en même temps les énergies carbonées arrivent aujourd'hui à leur terme ? Des sites de covoiturage sont-ils prévus ? Quel déploiement de l'éolien ? Quel réseau de transport en commun ?



Quelle offre de logements et de terrains constructibles ?

- RIOZ 6/11/2019 : Comment sont prises en compte les difficultés de circulation ? Comment préserve-t-on le paysage ? Quels projets d'éco quartiers et d'énergies renouvelables ? Que deviennent les règlements de lotissement ? Quelle logique de densité ? Est-ce que l'on tient compte des contraintes physiques ? Combien de logements sociaux sont-ils programmés ? Quel projet d'aménagement en fonction de l'eau potable ? Quels cheminements piétons ? Quels sont les stationnements prévus pour les commerces ? Qu'en est-il du projet de collège à Boulton ?
- MAIZIERES 13/11/2019  
Le développement est-il contraint ? Est-il nécessaire de poursuivre la dynamique ? Oblige-t-on l'aménagement des zones à urbaniser ? Comment est défini l'emplacement des zones d'activités ?
- CIREY 14/11/2019  
Comment le zonage est-il réalisé ? Comment le choix est-il fait de chaque zone ? Qui engage les frais pour la réhabilitation de l'ancien, des constructions neuves ? Qui décide pour la voirie, les habitations sur les zones à urbaniser ? Quelle est la durée de la validité du document d'urbanisme ? Quelles contraintes sont imposées si le souhait est de ne pas construire ? Les terrains à bâtir vont-ils être taxés ? Qu'en est-il des zones inondables et de leurs classements ? Quel est le rôle de l'Architecte des Bâtiments de France ? Comment la problématique de l'eau potable est-elle prise en compte et l'évolution climatique ? Comment la problématique et la prospective scolaire sont-elles prises en compte ?
- VORAY-SUR-L'OGNON 26/11/2019 :  
La problématique de l'eau potable est-elle prise en compte à l'échelle communautaire ? Quelle politique de restriction est mise en œuvre ? Comment sont pris en compte les chemins piétonniers ? Les pistes cyclables ? Quelle densité est prévue sur les orientations d'aménagement ? Le collège prévu à Boulton est-il toujours d'actualité ?
- RIOZ 25/11/2019 :  
Comment se déroule l'enquête publique ? Quel aménagement pour améliorer la qualité de vie ? Qu'en est-il des bâtiments communaux, du petit patrimoine non protégés au titre des monuments historiques, des sensibilités karstiques ?
- D'autres observations et questions ont été formulées lors des 5 réunions publiques en février et mars 2022 :  
Combien de logements vacants sont prévus ?  
Comment sont prises en compte les dents creuses ?  
Est-il possible de construire des logements collectifs ? Sur quels critères, les loyers sont-ils établis ?  
Le schéma départemental des collèges a-t-il abouti ?  
Comment les interconnexions sont-elles faites au niveau de l'eau potable ?

Pourquoi n'impose-t-on pas des cuves de récupération d'eau de pluie comme en Belgique lors d'un dépôt de permis ?

L'équité dans toutes les communes est-elle respectée ?

Est-ce que ce sont les maires et les élus qui décident du PLUi ? Comment se font les arbitrages et dans quel cadre réglementaire ?

Le fait de disposer de moins de terrains constructibles contribue à renforcer la pression foncière qui est déjà forte sur le territoire.

Après l'arrêt de projet est-ce que les zonages vont évoluer ? Après l'enquête publique ? Comment sont prises en compte les remarques ?

Pourquoi c'est problématique pour les 12 communes qui n'ont plus de POS ?

-----

**En conclusion, la concertation aura permis :**

- aux habitants de mieux appréhender les enjeux du projet de PLUi ainsi que l'ambition des élus pour leur territoire dans une approche "supra-communale" à travers la déclinaison d'une stratégie territoriale à l'échelle du Pays Riolais ;
- de connaître les orientations retenues en termes de zonage et de règlement, et ainsi ne pas les découvrir seulement à l'enquête publique ;
- d'apporter des contributions constructives au projet de PLUi.

Le présent bilan est annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 19 avril 2022 par laquelle il est approuvé l'arrêt de projet du PLUi.



**COMMUNE - CCPR (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL 241 (2)

Numéro SIRET : 24700070600033

POSTE COMPTABLE : SERVICE GESTION COMPTABLE GRAY

**M. 14**

**Décision modificative 1 (3)**

**Voté par nature**

BUDGET : BUDGET LOTISSEMENT 243 (4)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

## III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

## IV - Annexes (7)

### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	20
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	24
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	47
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	79
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	80
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	81
D2 - Arrêté et signatures	82



(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>Code INSEE</b> 24700	<b>CCPR</b> <b>BUDGET LOTISSEMENT 243</b>	<b>DM</b> <b>2022</b>
----------------------------	--	--------------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0	0
2	Produit des impositions directes/population	0	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	0
5	Encours de dette/population	0	0
6	DGF/population	0	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0 %	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>		
	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
+		+	+
<b>R</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>E</b>	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	<b>(si déficit)</b>	<b>(si excédent)</b>
<b>P</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>R</b>		=	=
<b>T</b>			
<b>S</b>	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>		
	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
+		+	+
<b>R</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>E</b>	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	<b>(si solde négatif)</b>	<b>(si solde positif)</b>
<b>P</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>R</b>		=	=
<b>T</b>			
<b>S</b>	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
----------------------------	-------------	-------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	42 000,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>42 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>42 000,00</b>
66	Charges financières	8 019,24	0,00	0,00	0,00	8 019,24
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>50 019,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 019,24</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	37 393,00		0,00	0,00	37 393,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 704 507,00		0,00	0,00	1 704 507,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 741 900,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 741 900,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 791 919,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 791 919,24</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 791 919,24</b>
--	---------------------

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	137 999,62	137 999,62	137 999,62
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	27 000,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 250,00	0,00	0,00	0,00	1 250,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>28 250,00</b>	<b>0,00</b>	<b>137 999,62</b>	<b>137 999,62</b>	<b>166 249,62</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	46 769,24	0,00	-43 318,45	-43 318,45	3 450,79
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>75 019,24</b>	<b>0,00</b>	<b>94 681,17</b>	<b>94 681,17</b>	<b>169 700,41</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 716 900,00		-94 681,17	-94 681,17	1 622 218,83
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 716 900,00</b>		<b>-94 681,17</b>	<b>-94 681,17</b>	<b>1 622 218,83</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 791 919,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 791 919,24</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 791 919,24</b>
--	---------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>119 681,17</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.  
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.  
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(5)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .  
(6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	681,17	681,17	681,17
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>681,17</b>	<b>681,17</b>	<b>681,17</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	139 000,00	0,00	94 000,00	94 000,00	233 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>139 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>94 000,00</b>	<b>94 000,00</b>	<b>233 000,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers(8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>139 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>94 681,17</b>	<b>94 681,17</b>	<b>233 681,17</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 716 900,00		-94 681,17	-94 681,17	1 622 218,83
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>1 716 900,00</b>		<b>-94 681,17</b>	<b>-94 681,17</b>	<b>1 622 218,83</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 855 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 855 900,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 855 900,00</b>
---	---------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	114 000,00	0,00	0,00	0,00	114 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>114 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>114 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>114 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>114 000,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	37 393,00		0,00	0,00	37 393,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 704 507,00		0,00	0,00	1 704 507,00

**CCPR - BUDGET LOTISSEMENT 243 - DM - 2022**

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget de l'exercice(1) I</b>	<b>Restes à réaliser N-1 (2) II</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>VOTE (3) III</b>	<b>TOTAL IV = I + II + III</b>
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>1 741 900,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 741 900,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 855 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 855 900,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 855 900,00</b>
---	---------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>119 681,17</b>
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	94 000,00	0,00	94 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	681,17	0,00	681,17
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	-94 681,17	-94 681,17
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>94 681,17</b>	<b>-94 681,17</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	137 999,62		137 999,62
71	Production stockée (ou déstockage)		-94 681,17	-94 681,17
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	-43 318,45	0,00	-43 318,45
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>94 681,17</b>	<b>-94 681,17</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>42 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6015	Terrains à aménager	2 500,00	0,00	0,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	12 500,00	0,00	0,00
608	Frais accessoires sur terrains en cours	2 500,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	20 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	4 500,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>42 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>8 019,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7 128,21	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	891,03	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> <b>= a + b + c + d + e</b>		<b>50 019,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>37 393,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>1 704 507,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
71355	Variat° stocks terrains aménagés	1 704 507,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION</b> <b>D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 741 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>1 741 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE</b> <b>L'EXERCICE</b> <b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 791 919,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	891,03

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>0,00</b>	<b>137 999,62</b>	<b>137 999,62</b>
7015	Ventes de terrains aménagés	0,00	137 999,62	137 999,62
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>27 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
74718	Autres participations Etat	27 000,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>1 250,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	1 250,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013</b>		<b>28 250,00</b>	<b>137 999,62</b>	<b>137 999,62</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>46 769,24</b>	<b>-43 318,45</b>	<b>-43 318,45</b>
774	Subventions exceptionnelles	46 447,24	-43 318,45	-43 318,45
7788	Produits exceptionnels divers	322,00	0,00	0,00
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>75 019,24</b>	<b>94 681,17</b>	<b>94 681,17</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>1 716 900,00</b>	<b>-94 681,17</b>	<b>-94 681,17</b>
71355	Variat° stocks terrains aménagés	1 716 900,00	-94 681,17	-94 681,17
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>1 716 900,00</b>	<b>-94 681,17</b>	<b>-94 681,17</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 791 919,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>				<b>B1</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Budget de l'exercice (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	681,17	681,17
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	681,17	681,17
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>681,17</b>	<b>681,17</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	139 000,00	94 000,00	94 000,00
1641	Emprunts en euros	139 000,00	94 000,00	94 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>139 000,00</b>	<b>94 000,00</b>	<b>94 000,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>139 000,00</b>	<b>94 681,17</b>	<b>94 681,17</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	1 716 900,00	-94 681,17	-94 681,17
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	1 716 900,00	-94 681,17	-94 681,17
3555	Terrains aménagés	1 716 900,00	-94 681,17	-94 681,17
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>1 716 900,00</b>	<b>-94 681,17</b>	<b>-94 681,17</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>1 855 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	114 000,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	114 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>114 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>114 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	37 393,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 704 507,00	0,00	0,00
3555	Terrains aménagés	1 704 507,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 741 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>1 741 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>1 855 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)</b>	<b>A1</b>

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>												
Dépenses réelles	233 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	681	233 681
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	681	681
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	233 000											233 000
Dépenses d'ordre	1 622 219											1 622 219
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>1 855 219</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>681</b>	<b>1 855 900</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	<b>1 855 219</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>681</b>	<b>1 855 900</b>
<b>RECETTES</b>												
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>1 855 900</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 855 900</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	<b>1 855 900</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 855 900</b>

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>												
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>1 754 419</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>37 500</b>	<b>1 791 919</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 754 419</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>37 500</b>	<b>1 791 919</b>
<b>RECETTES</b>												
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>1 625 348</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>166 572</b>	<b>1 791 919</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>1 625 348</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>166 572</b>	<b>1 791 919</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.



<b>IV – ANNEXES</b>												<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE</b>												<b>A1</b>

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>													
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>1 855 219</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>681</b>	<b>1 855 900</b>
Dépenses réelles		233 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	681	233 681
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	233 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	233 000
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	681	681
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>1 622 219</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 622 219</i>
040	<i>Opérat* ordre transfert entre sections</i>	<i>1 622 219</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 622 219</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

<b>RECETTES</b>													
<b>Total recettes investissement</b>		<b>1 855 900</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 855 900</b>
Recettes réelles		114 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	114 000
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	114 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	114 000

CCPR - BUDGET LOTISSEMENT 243 - DM - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		1 741 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 741 900
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	37 393	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 393
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	1 704 507	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 704 507
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>1 754 419</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>37 500</b>	<b>1 791 919</b>
Dépenses réelles		12 519	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 500	50 019
011	Charges à caractère général	4 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 500	42 000
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	8 019	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 019
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		1 741 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 741 900
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	37 393	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 393
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	1 704 507	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 704 507

**CCPR - BUDGET LOTISSEMENT 243 - DM - 2022**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>1 625 348</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>166 572</b>	<b>1 791 919</b>
Recettes réelles		3 129	0	0	0	0	0	0	0	0	0	166 572	169 700
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	138 000	138 000
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 000	27 000
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 250	1 250
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	3 129	0	0	0	0	0	0	0	0	0	322	3 451
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>1 622 219</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 622 219</i>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 622 219	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 622 219
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

### FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		1 754 419,24	0,00	0,00	0,00	0,00	1 754 419,24
Dépenses de l'exercice		1 754 419,24	0,00	0,00	0,00	0,00	1 754 419,24
011	Charges à caractère général	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	37 393,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 393,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 704 507,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 704 507,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	8 019,24	0,00	0,00	0,00	0,00	8 019,24
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		1 625 347,62	0,00	0,00	0,00	0,00	1 625 347,62
Recettes de l'exercice		1 625 347,62	0,00	0,00	0,00	0,00	1 625 347,62
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 622 218,83	0,00	0,00	0,00	0,00	1 622 218,83
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 128,79	0,00	0,00	0,00	0,00	3 128,79
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-129 071,62	0,00	0,00	0,00	0,00	-129 071,62

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées)	026 Cimetière et pompes funèbres	041 Subvention globale

	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## CCPR - BUDGET LOTISSEMENT 243 - DM - 2022

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

### FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile

CCPR - BUDGET LOTISSEMENT 243 - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

### FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



CCPR - BUDGET LOTISSEMENT 243 - DM - 2022

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**CCPR - BUDGET LOTISSEMENT 243 - DM - 2022**

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

## FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale,	312 Arts plastiques,	313 Théâtres	314 Cinémas et	321 Bibliothèques et	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du

**CCPR - BUDGET LOTISSEMENT 243 - DM - 2022**

		artistiques		spectacles					
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

## FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances

CCPR - BUDGET LOTISSEMENT 243 - DM - 2022

						sportifs ou de loisir					
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

### FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en	524 Autres services

CCPR - BUDGET LOTISSEMENT 243 - DM - 2022

						handicapés		difficulté	
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

## FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## CCPR - BUDGET LOTISSEMENT 243 - DM - 2022

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

### FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement**

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81					
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains



CCPR - BUDGET LOTISSEMENT 243 - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CCPR - BUDGET LOTISSEMENT 243 - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel

<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## CCPR - BUDGET LOTISSEMENT 243 - DM - 2022

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

### FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	37 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 500,00
	Dépenses de l'exercice	37 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 500,00
011	Charges à caractère général	37 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	166 571,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166 571,62
	Recettes de l'exercice	166 571,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166 571,62
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	137 999,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 999,62
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



**CCPR - BUDGET LOTISSEMENT 243 - DM - 2022**

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
74	Dotations et participations	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 250,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	322,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	322,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>129 071,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>129 071,62</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

### FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		1 855 218,83	0,00	0,00	0,00	0,00	1 855 218,83
Dépenses de l'exercice		1 855 218,83	0,00	0,00	0,00	0,00	1 855 218,83
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 622 218,83	0,00	0,00	0,00	0,00	1 622 218,83
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	233 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	233 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		1 855 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 855 900,00
Recettes de l'exercice		1 855 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 855 900,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	37 393,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 393,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 704 507,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 704 507,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	114 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 000,00

CCPR - BUDGET LOTISSEMENT 243 - DM - 2022

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		681,17	0,00	0,00	0,00	0,00	681,17

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CCPR - BUDGET LOTISSEMENT 243 - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



**CCPR - BUDGET LOTISSEMENT 243 - DM - 2022**

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

### FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00

CCPR - BUDGET LOTISSEMENT 243 - DM - 2022

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CCPR - BUDGET LOTISSEMENT 243 - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

### FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CCPR - BUDGET LOTISSEMENT 243 - DM - 2022

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CCPR - BUDGET LOTISSEMENT 243 - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**CCPR - BUDGET LOTISSEMENT 243 - DM - 2022**

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	<b>Restes à réaliser – reports</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CCPR - BUDGET LOTISSEMENT 243 - DM - 2022

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CCPR - BUDGET LOTISSEMENT 243 - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CCPR - BUDGET LOTISSEMENT 243 - DM - 2022

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



**CCPR - BUDGET LOTISSEMENT 243 - DM - 2022**

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

### FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00

CCPR - BUDGET LOTISSEMENT 243 - DM - 2022

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**CCPR - BUDGET LOTISSEMENT 243 - DM - 2022**

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



**CCPR - BUDGET LOTISSEMENT 243 - DM - 2022**

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**CCPR - BUDGET LOTISSEMENT 243 - DM - 2022**

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement**

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CCPR - BUDGET LOTISSEMENT 243 - DM - 2022

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



CCPR - BUDGET LOTISSEMENT 243 - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CCPR - BUDGET LOTISSEMENT 243 - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**CCPR - BUDGET LOTISSEMENT 243 - DM - 2022**

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

### FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		681,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	681,17
Dépenses de l'exercice		681,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	681,17
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	681,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	681,17
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CCPR - BUDGET LOTISSEMENT 243 - DM - 2022

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>-681,17</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-681,17</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).



**CCPR - BUDGET LOTISSEMENT 243 - DM - 2022**

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>I 139 000,00</b>	<b>94 000,00</b>	<b>II 94 000,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>139 000,00</b>	<b>94 000,00</b>	<b>94 000,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	139 000,00	94 000,00	94 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>233 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>233 000,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>V 37 393,00</b>	<b>0,00</b>	<b>VI 0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>37 393,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	37 393,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>37 393,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>37 393,00</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>IV 233 000,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>VIII 37 393,00</b>
<b>Solde</b>	<b>IX = VIII – IV (5) -195 607,00</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

**D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 44

Nombre de suffrages exprimés : 44

VOTES :

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 06/04/2022

Présenté par Le La Présidente Nadine WANTZ (1),

A RIOZ, le 19/04/2022

Le La Présidente Nadine WANTZ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE

A RIOZ, le 19/04/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

VOIR FEUILLE EMARGEMENT JOINTE	
--------------------------------	--

Certifié exécutoire par Le La Présidente Nadine WANTZ (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 03/05/2022, et de la publication le 03/05/2022

A RIOZ, le 03/05/2022

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20220419-22041901D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022

Affichage : 22/04/2022

## SEANCE N°1

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 07/02/2022 PROCES-VERBAL

» Communauté de communes du Pays Riolais

Le conseil communautaire, s'est réuni le 7 février 2022 à 19h avec retransmission en direct, sous la présidence de Mme WANTZ, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Riolais, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 26 janvier 2022.

Nombre de membres en exercice : 45 titulaires, 28 suppléants  
Présents ce jour : 3 - Procurations : 5 – Absents : 5  
Heure de début : 19h00 - Heure de fin : 21h30

### ➤ PRESENCE

#### **Nombre de membres Présents ou représentés :**

##### **35 Présents :**

**AULX LES CROMARY :** M. RUSSY (ARRIVE A 19H16) – **BOULOT :** M. CHARBONNIER, MME CHEVALIER – **BOULT :** M. GUIGUEN - **BUSSIÈRES :** M. BRENOT- **BUTHIERS :** M. MAGNIN - **CHAMBORNAY LES BELLEVAUX :** M. PEYRETON - **CHAUX LA LOTIERE :** M. ORMAUX - **CIREY :** M. NOEL - **CROMARY :** M. BERGER - **ETUZ :** M. GERMAIN - **FONDREMAND :** M. HANRIOT – **GRANDVELLE ET LE PERRENOT :** M. SAUVIAT - **HYET :** M. OUDIN - **LE CORDONNET :** M. MIGARD - **MAIZIERES :** M. COSTILLE - **MONTARLOT LES RIOZ :** M. BOUTON - **MONTBOILLON :** M. PANIER - **NEUVELLE LES CROMARY :** M. CATTENOZ - **OISELAY ET GRACHAUX :** MME CUENOT - **PENNESIERES :** M. BRIOTTET - **PERROUSE :** M. MICHAUD - **RECOLOGNE LES RIOZ :** M. TRAVAILLOT - **RIOZ :** MME FILIATRE, M. MAINIER, MME STIVALA, MME VARIN M. VERNIER, MME WANTZ - **RUHANS :** M. GIRARD - **SORANS LES BREUREY :** M. MARCHAL – **TRAITIEFONTAINE :** MME BARDEY - **TRESILLEY :** M. FLEUROT - **VORAY SUR L'OGNON :** MME BESNARD, M. GIRAUD, M. TOURNIER.

##### **5 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :**

**BONNEVENT-VELLOREILLE :** MME CARDINAL à M. PANIER - **BOULT :** M. CARON à M. GUIGUEN - **ETUZ :** M. TABOURNOT à M. GERMAIN - **RIOZ :** MME THIEBAUT à MME STIVALA - **VILLERS BOUTON :** MME DEMANY à M. MIGARD

##### **1 membre suppléant avec voix délibérative :**

**QUENOCHÉ :** MME FERRAND (M. GALLAND étant empêché)

##### **3 membres absents :**

**LA MALACHERE :** M. GIRARD C - **RIOZ :** M. GUIBOURG - **VANDELANS :** MME BAILLY-BIICHLÉ

**Nombre de communes présentes ou représentées : 31 sur 33**

**Christelle CUENOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales**

### ➤ ORDRE DU JOUR

1	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 20 décembre 2021	22020701D	Unanimité
2	Etat des décisions du Bureau Communautaire et de la Présidente dans le cadre des délégations du Conseil	22020702D	Unanimité
3	Vote des taux d'imposition 2022	22020703D	Unanimité
4	Vote des budgets primitifs 2022	22020704D	Majorité
5	Mise en place de conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de travaux de réhabilitation du petit patrimoine par les communes	22020705D	Unanimité
6	Création / suppression de postes d'Auxiliaires de Puériculture	22020706D	Unanimité
7	Création d'un poste d'animateur territorial	22020707D	Unanimité
8	Création de poste attaché territorial - vie des assemblées	22020708D	Unanimité
9	Création de supports de postes non permanents	22020709D	Unanimité

## ➤ RELEVES DE DECISIONS

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente ouvre la séance, procède à la vérification du quorum, annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

### 1. *Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 20 décembre 2021*

**EXPOSE :** Nadine Wantz, Présidente propose de mettre au vote l'adoption du procès-verbal de la dernière séance du conseil communautaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré adopte le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2021.

#### **DISCUSSIONS /**

**VOTE :** Délibération adoptée à l'unanimité.

### 2. *Etat des décisions du Bureau Communautaire et de la Présidente dans le cadre des délégations du Conseil*

**EXPOSE :** Le Conseil Communautaire prend acte de la communication des délibérations prises par le bureau du 14 janvier 2022 ainsi que les décisions prises par la Présidente.

N°22-01-14-01D : Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Commune de Cromary pour la réalisation d'un renouvellement de réseau place de la Mairie.

N°22-01-14-02D : Intégration de l'association SARAH dans le PEdT et attribution d'une subvention.

#### **Décisions de la Présidente :**

Conformément aux délibérations N20110228D et N20121421D :

- adoptant le pacte régional pour l'économie de proximité et portant autorisation d'intervention pour le Fonds régional des territoires délégué par la Région à la CCPR ;

- autorisant la CCPR à intervenir pour des dépenses d'investissement et d'aides à la trésorerie ;

- et m'autorisant à attribuer toutes les subventions au titre du FRT ;

Je soussignée, Nadine WANTZ, Présidente de la communauté de communes du Pays Riolois, certifie l'engagement ci-dessous des dépenses relatives aux aides aux entreprises :

ENTREPRISE	N°DOSSIER	AIDES A L'INVESTISSEMENT
LETI-COIFF	FRT1008	1 618 €
ETIS	FRT1045	1 512,30 €
FERME DES AUBRACS	FRT1046	3 000 €
RESTAURANT DU LAC	FRT1091	3 000 €
ATS	FRT1092	3 000€
ATS	FRT1093	3 000€
AMITECH	FRT1097	1 959,52 €
PERRETTE	FRT1098	3 000 €
CAPSULE ET BOUCHON	FRT1099	3 000 €
CAPSULE ET BOUCHON	FRT1100	3 000 €
AU COSY POILS	FRT1134	1 981,50 €

#### **DISCUSSIONS /**

**VOTE :** Délibération adoptée à l'unanimité.

### 3. *Vote des taux d'imposition 2022*

**EXPOSE :** La Présidente propose de maintenir les taux d'imposition 2021 suivants :

· Foncier bâti	6,86 %
· Foncier non bâti	9,54 %
· Cotisation Foncière des Entreprises	23,16 %
· Taux mis en réserve en Cotisation Foncière des Entreprises	0,46 %

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire prend acte de cette présentation.

#### **DISCUSSIONS /**

**VOTE :** Délibération adoptée à l'unanimité.

### 4. *Vote des budgets primitifs 2022*

**EXPOSE :**

Nadine Wantz présente les grands principes retenus pour la préparation des budgets :

- Contenir les dépenses de fonctionnement au maximum (mutualisation, groupement de commandes, ...)
- Ne pas augmenter les impôts
- Maîtriser la masse salariale en incluant les résultats de l'audit
- Continuer la modernisation des outils de travail pour optimiser les processus et gagner en efficacité
- Intégration du budget activités économiques (BAE) sur le budget principal
- Réalisation d'investissements pour répondre à des nécessités de territoire

#### ***BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES :***

**EXPOSE :** Le Vice-Président, Gilles Mainier, présente le budget primitif 2022 du budget principal et des budgets annexes, par nature et par fonction, et en investissement par opération, lesquels se résument ainsi :

#### **Section de Fonctionnement :**

	Budget Primitif 2022
Dépenses	<b>8.569.635,55 €</b>
Recettes	<b>8.569.635,55 €</b>

#### **Section d'investissement :**

	Budget Primitif 2022
Dépenses	<b>3.844.291,95 €</b>
Recettes	<b>3.844.291,95 €</b>

#### **DISCUSSIONS /**

**VOTE :** Le budget Principal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

#### ***BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :***

#### **Section de Fonctionnement :**

	Budget Primitif 2022
Dépenses	<b>1.601.859,86 €</b>
Recettes	<b>1.916.496,80 €</b>

**Section d'investissement :**

	Budget Primitif 2022
Dépenses	<b>1.494.421,59 €</b>
Recettes	<b>1.526.488,53 €</b>

**DISCUSSIONS /**

**VOTE :** Le budget assainissement est adopté à la majorité des membres présents ou représentés (Abstention : 0- contre : 1)

***BUDGET ANNEXE EAU Régie***

**Section de Fonctionnement :**

	Budget Primitif 2022
Dépenses	<b>1.984.430,19 €</b>
Recettes	<b>1.984.743,36 €</b>

**Section d'investissement :**

	Budget Primitif 2022
Dépenses	<b>3.192.567,27€</b>
Recettes	<b>3.634.311.83 €</b>

**DISCUSSIONS :**

- Jean-Luc Bouton demande des précisions sur le coût du château d'eau à 500 000 euros au Cordonnet
- Dominique Guigen explique que ce sont les estimations d'Ingénierie 70 et qu'il vaut mieux prévoir un budget un peu plus large.
- Pierre Migard se pose une question sur la bâche située à Montarlot-les-Rioz, celle-ci est-elle comprise ou non dans les crédits affectés ?
- Dominique Guigen pense que la bâche est également comprise dans les crédits. Il ajoute que ces mesures font suite aux entrevues avec l'Agence Régionale de Santé et que toutes les mesures qui ont été retenues l'ont été dans le but de rendre l'eau potable.
- Jean-Luc Bouton demande si un terrain a été prévu pour l'extension de la bâche.
- Pierre Migard évoque la présence d'un turbidimètre mis en place par la commune il y a quelques années.
- Nadine Wantz ne souhaite pas parler en détails des projets inscrits dans le budget, il faudra retravailler le projet de manière précise dans le courant de l'année. Les budgets ont été prévus de manière à pallier les différentes

éventualités d'augmentation de tarif. La présidente rappelle que ce projet en particulier a été revu en priorité puisque l'Agence Régionale de la Santé a établi que l'eau était impropre à la consommation.

- Alexandre Ormaux souligne le fait que beaucoup de projets sont inscrits pour l'année 2022, il va falloir travailler avec les services pour que le rythme puisse être assuré.

**VOTE :** Le budget eau régie est adopté à la majorité des membres présents ou représentés (Abstention : 0- contres : 2)

### ***BUDGET ANNEXE EAU DSP***

#### **Section de Fonctionnement :**

	Budget Primitif 2022
Dépenses	<b>197.006,89 €</b>
Recettes	<b>197.006,89 €</b>

#### **Section d'investissement :**

	Budget Primitif 2022
Dépenses	<b>345.056,89 €</b>
Recettes	<b>345.056,89 €</b>

**VOTE :** Le budget Eau DSP est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

### ***BUDGET ANNEXE SPANC :***

#### **Section de Fonctionnement :**

	Budget Primitif 2022
Dépenses	<b>109.600 €</b>
Recettes	<b>109.600 €</b>

#### **Section d'investissement :**

	Budget Primitif 2022
Dépenses	<b>0€</b>
Recettes	<b>0 €</b>

**VOTE :** Le budget SPANC est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

### ***BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES :***

#### **Section de Fonctionnement :**



	Budget Primitif 2022
Dépenses	<b>1.233.113,04 €</b>
Recettes	<b>1.235.783,35 €</b>

**Section d'investissement :**

	Budget Primitif 2022
Dépenses	<b>112.590,62 €</b>
Recettes	<b>641.114,77 €</b>

**DISCUSSIONS :**

- Nadine Wantz rappelle qu'à la suite du précédent Conseil Communautaire, la poubelle des déchets recyclables sera désormais gratuite afin d'améliorer les performances de tri. La présidente ajoute qu'elle s'oppose à l'augmentation des tarifs du SYTEVOM et notamment de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes. Elle indique que la diminution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes se fera en développant les filières de tri. Elle souhaite que le SYTEVOM mettent en place des mesures de performances de tri efficaces, en travaillant par exemple avec des plateformes d'économie circulaire dans le but de revaloriser les déchets qui aujourd'hui n'ont pas de filière de tri. Elle annonce qu'une rencontre avec le SYTEVOM se déroulera prochainement.

**VOTE :** Le budget ordures ménagères est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

***BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT :***

**Section de Fonctionnement :**

	Budget Primitif 2022
Dépenses	<b>1.791.919,24 €</b>
Recettes	<b>1.791.919,24 €</b>

**Section d'investissement :**

	Budget Primitif 2022
Dépenses	<b>1.855.900 €</b>
Recettes	<b>1.855.900 €</b>

**VOTE :** Le budget lotissement est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

***5. Mise en place de conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de travaux de réhabilitation du petit patrimoine par les communes***

**EXPOSE :** La Présidente rappelle qu'il avait été envisagé de déléguer complètement la maîtrise d'ouvrage des travaux du petit patrimoine aux Communes mais que suite à des doutes émis par le Bureau Communautaire, le choix a été fait de reporter le vote de la délégation complète de la compétence. Les services de l'Etat ont été questionnés sur le sujet et le Conseil Communautaire est en attente d'une réponse. Etant donné que certaines Communes ont déjà initié des travaux, il est proposé de mettre en place une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec les Communes qui en feront la demande.

Le conseil communautaire décide la possibilité de déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux aux communes qui portent des travaux suffisamment matures et susceptibles de commencer au cours du premier semestre 2022 et autorise à signer des conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée avec les Communes qui en feront la demande.

La convention de maîtrise d'ouvrage déléguée (ou contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage) permettra au mandat (la CCPR) de confier au mandataire (la commune) l'exercice des attributions suivantes :

- La définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et exécuté ;
- La préparation, la passation, la signature, après approbation du choix de l'attributaire, du marché public de maîtrise d'œuvre ainsi que le suivi de son exécution ;
- L'approbation des études d'avant-projet et des études de projet du maître d'œuvre ;
- La préparation, la passation, la signature, après approbation du choix des attributaires, des marchés publics de travaux, ainsi que le suivi de leur exécution ;
- Le versement de la rémunération du maître d'œuvre et le paiement des marchés publics de travaux ;
- La réception de l'ouvrage.

Ces conventions seront mises en place à la condition que les Communes soient directement destinataires des subventions des partenaires financiers, de manière à ce que les travaux n'aient aucune incidence budgétaire pour la Communauté de Communes.

#### **DISCUSSIONS :**

- Gilles Mainier fait mention de l'impact de la récente loi 3DS concernant la réattribution de compétences de la Communauté de Communes vers les Communes en soulignant qu'il est sûrement préférable d'attendre avant de prendre une décision et d'engager des procédures.
- Nadine Wantz ajoute que les conventions de maîtrise d'ouvrage vont être mises en place afin de permettre aux Communes qui le souhaitent de continuer à mettre en place des projets concernant le petit patrimoine. La convention stipule que la Commune soit directement destinataire des subventions. Le préfet a été questionné sur le sujet afin de s'assurer que toutes les subventions, y compris celles de l'Etat puissent effectivement être attribuées aux Communes.
- Pierre Migard salue le choix d'ajourner le vote concernant la récupération de la compétence par les Communes. Il fait également part de son trouble quant à l'influence de la Conférence des Maires qui paraît occulter les autres conseillers dans la prise de décision. Enfin, il se porte en faveur de la conservation de la compétence par la Communauté de Communes.
- Guillaume Germain répond qu'il existe un débat de gouvernance sur le rôle de la Conférence des Maires et du Conseil Communautaire. Il précise que la Conférence des Maires n'a pas pour but de s'accaparer les compétences du Conseil Communautaire mais d'orienter la stratégie de l'intercommunalité. De plus, il ajoute que le petit patrimoine représente l'identité même des communes et qu'en ce sens, il est normal que les Communes en récupèrent la compétence.
- Claude Chevalier s'interroge sur les travaux de petit patrimoine.
- Nadine Wantz répond que ces travaux feront l'objet de délégation de maîtrise d'ouvrage. Les modalités de convention seront différenciées pour chaque Commune.

**VOTE :** Délibération adoptée à l'unanimité

#### **6. Création / suppression de postes d'Auxiliaires de Puériculture**

**EXPOSE :** Jean-Charles Hanriot, conseiller communautaire délégué évoque la modification du statut des auxiliaires de puériculture suite au Ségur de la santé. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, conformément aux décrets n°2021-1881 et 2021-1882 du 29 décembre 2021, les auxiliaires de puériculture sont reclassés en catégorie B.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- la transformation des postes d'auxiliaires de puériculture principale de 1<sup>ère</sup> classe et de 2<sup>ème</sup> classe de catégorie C, en postes d'auxiliaires de puériculture de classe supérieure et de classe normale de catégorie B, selon les tableaux suivants :

<b>Intitulé des postes à supprimer</b>	<b>Durée</b>	<b>Durée hebdomadaire de travail</b>	<b>Catégorie hiérarchique</b>
--	--------------	--------------------------------------	-------------------------------

4 auxiliaires de puériculture principales de 1 <sup>o</sup> classe	Permanent	35 h	C
2 auxiliaires de puériculture principales de 1 <sup>o</sup> classe	Permanent	30 h	C
2 auxiliaires de puériculture principales de 2 <sup>o</sup> classe	Permanent	35 h	C
1 auxiliaire de puériculture	CDD 1 an – à compter du 13/06/2021	35 h	C
1 auxiliaire de puériculture	CDD 1 an – à compter du 24/07/2021	35 h	C

Intitulé des postes à créer	Durée	Durée hebdomadaire de travail	Catégorie hiérarchique
4 auxiliaires de puériculture de classe supérieure	Permanent	35 h	B
2 auxiliaires de puériculture de classe supérieure	Permanent	30 h	B
2 auxiliaires de puériculture de classe normale	Permanent	35 h	B
1 auxiliaire de puériculture en référence au grade de classe normale	CDD 1 an – à compter du 13/06/2022	35 h	B
1 auxiliaire de puériculture en référence au grade de classe normale	CDD 1 an – à compter du 24/07/2022	35	B

## DISCUSSIONS /

**VOTE :** Délibération adoptée à l'unanimité

### **7. Création d'un poste d'animateur territorial**

**EXPOSE :** Jean-Charles Hanriot, conseiller communautaire délégué explique que suite à un départ en disponibilité de l'agent en charge du Relais Petite Enfance, il convient de créer un poste d'animateur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, de catégorie B à plein temps.

Nadine Wantz précise que l'agent parti en disponibilité était basé à la crèche de Rioz et n'avait qu'une implication restreinte sur la Commune de Rioz. Le poste d'animateur territorial étant de nature intercommunale, il a cette fois-ci été pensé pour que l'agent se déploie sur l'entièreté du territoire intercommunal. L'objectif est d'offrir un accompagnement approprié pour les parents ainsi que la mise en place d'animations à destination des parents sur le territoire.

Le conseil communautaire décide la création du poste suivant :

Intitulé du poste à créer	Durée	Durée hebdomadaire de travail	Catégorie hiérarchique
Animateur territorial principal de 1 <sup>o</sup> classe	Permanent	35 h	B

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Délibération adoptée à l'unanimité.

#### 8. Création de poste attaché territorial - vie des assemblées

**EXPOSE :** Jean-Charles Hanriot, conseiller communautaire délégué explique que ce poste d'attaché territorial aura pour mission la gestion de la vie des assemblées : organisation des réunions, suivi des assemblées.

Nadine Wantz, ajoute que ce poste aura également un travail de veille juridique important qui permettra notamment le contrôle juridique des marchés publics ainsi que la mise en place des instances communautaires et la relecture des délibérations. Du fait de l'absence de juriste au sein de la collectivité, ce poste est aujourd'hui une priorité pour la Communauté de Communes.

Le conseil communautaire décide la création du poste suivant :

Nombre de poste	Intitulé du poste à créer	Durée	Durée hebdomadaire de travail	Catégorie hiérarchique
1	Attaché territorial ou grade équivalent de catégorie A	1 an	35	A

**DISCUSSIONS :**

- Claude Chevalier demande quel est le nombre d'agents de catégorie A au sein de la Communauté de Communes.
- Nadine Wantz répond qu'il y'a 11 agents de catégorie A sur 180 agents au total. Elle évoque également la difficulté de recrutement d'un agent que ce soit sur le territoire de la collectivité ou sur le territoire d'autres collectivités plus importantes.

**VOTE :** Délibération adoptée à l'unanimité.

#### 9. Création de supports de postes non permanent

**EXPOSE :** Jean-Charles Hanriot, conseiller communautaire délégué fait la présentation des postes qui doivent être créés. Ces créations sont des renouvellements de postes non permanents en CDD pour un accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil Communautaire décide la création des postes suivants :

Nombre de postes	Intitulé du poste	Durée	Quotité de travail	Catégorie hiérarchique
2	Adjoint d'animation	1 an	25 H	C
1	Adjoint d'animation	3 ans	25 H	C
1	Adjoint d'animation	3 ans	24 H	C
1	Agent d'entretien et de restauration	1 an	25 H	C

4	Assistante éducative Petite Enfance	1 an	30 H	C
4	Auxiliaire de puériculture	1 an	35 H	B
1	Adjoint administratif	3 ans	35 H	C
1	Responsable facturation	6 mois	35 H	Droit privé

**DISCUSSIONS /**

**VOTE :** Délibération adoptée à l'unanimité.

La Présidente  
Nadine WANTZ



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIOLAIS**  
**Tableau des effectifs - Emplois non permanents au 01/01/2022**

Filière	Cat.	Grade	Nombre postes	occupé / vacant	Fonction	Contrat												ETP		
						20 H		24 H		25 H		28 H		30 H		35 H		occupé	vacant	
						CAE	CDD	CAE	CDD	CAE	CDD	CAE	CDD	CAE	CDD	CAE	CDD			
Administratif	B	Rédacteur	1	vacant	Assistant(e) de Direction													1	1.00	
	privé	groupe III	1	occupé	Responsable facturation Eau & assainissement													1	1.00	
	C	Adjoint administratif	2	occupés	Assistant(e) Ressources Humaines								1					1	1.86	
			1	occupé	Assistant(e) administratif relation usagers / facturation												1	1.00		
			1	occupé	Agent administratif accueil - eau& assainist													1	1.00	
			6															4.86	1.00	
Médico-Sociale	A	Puéricultrice	1	occupé	Directrice de crèche												1	1.00		
	B	FF Auxiliaire de puériculture	5	occupés	Auxiliaire de puériculture											2	3	5.00		
			6																6.00	0.00
Animation	C	Adjoint d'animation	24	occupé	Agent d'animation périscolaire				1	14	6			1		2			17.49	
			4	occupé	ATSEM									1	3			3.43		
			5	occupé	Assistante éducative Petite Enfance										5				4.29	
			33															25.20	0.00	
Technique	privé	groupe V	1	occupé	responsable adjointe service Eau & assainissement												1	1.00		
	privé	Technicien	1	occupé	Technicien GEMAPI - urbanisme												1	1.00		
	B	Technicien	1	occupé	Technicien informatique												1	1.00		
	C	Adjoint technique	8	occupé	Agent d'entretien	5					1		1	1					5.23	
			2	occupé	Agent d'entretien et de restauration					2									1.43	
			1	occupé	Agent d'entretien et accompagnement bus						1								0.71	
			1	occupé	Agent technique OM - bâtiment												1	1.00		
			2	occupé	Agent technique bâtiment									1		1		1.86		
			1	occupé	Agent technique AEP / ASS												1	1.00		
			1	vacant	Agent technique AEP / ASS												1	1.00		
			19														15.23	0.00		
Postes saisonniers																				
Sportive	B	Educateurs des activités physiques et sportives	4		Maitres-nageurs sauveteurs - juin				4										2.29	
			6		Maitres-nageurs sauveteurs - juillet / août									6				0.00		
			10														0.00	2.29		
Administratif	C	Adjoint administratif	1		Caissière - juin											2			1.71	
			1		Caissière - juillet / août										2				1.71	
			2														0.00	3.43		
Synthèse au 01/01/22	Durée hebdomadaire					20 H		24 H		25 H		28 H		30 H		35 H		Total		
						CAE	CDD	CAE	CDD	CAE	CDD	CAE	CDD	CAE	CDD					
	Nombre d'agents présents					5	0	0	1	16	8	0	2	8	6	5	12	63		
	Nombre de postes					5	4	0	1	16	8	0	2	8	16	5	13	78		
	Moyenne ETP par agent																	0.81		
	ETP occupés					2.86	0.00	0.00	0.69	11.43	5.71	0.00	1.60	6.86	5.14	5.00	12.00	51.29		
ETP vacants					0.00	0	0	0	0	0	0	0	0	8.571	0	1	9.57			
Total ETP					2.86	0	0	0.69	11.43	5.71	0	1.60	6.86	13.71	5.00	13.00	60.86			



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIOLAIS

Tableau des effectifs - Emplois permanents au 01/01/2022 (titulaires, stagiaires, contractuels sur emploi permanent)

Filière	Cat.	Grade	Nombre de postes	Occupé/ Vacant	Fonction	Nombre d'heures hebdomadaires															ETP								
						5.5	8	9	13.5	15	16	17.5	18	20	23	25	26	26.25	28	28.25	29	30	35	occupé	vacant				
Administrative	A	Attaché territorial	1	occupé	DGS																			1	1				
			1	vacant	Directeur Education - Enfance - PE / RH																						1		1
			1	occupé	Chargée de développement économique																						1		1
			1	occupé	Responsable ressources humaines																						1		1
			1	occupé	Conseillère emploi-formation- insertion																		1						0.83
				5																							3.83	1	
	B	Rédacteur principal 2ème cl	Rédacteur territorial	1	occupé	Responsable communication et informatique																			1		1		
				1	occupé	technicien service eau & assainissement																				1	0.5	0.5	
				1	occupé	Gestionnaire Comptable																				1		1	
				3																						2.5	0.5		
	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	Adjoint administratif	1	occupé	Adjointe administrative Accueil, services communication et dvpmt éco																			1		1.00		
				1	occupé	Assistante admin. Direction des services Techniques																				1		1	
				2	occupés	Assistante administrative Ressources Humaines																				1		1	
				1	vacant	Assistante administrative Ressources Humaines																				1		1	
				1	occupé	Animateur RAM																				1		1	
				1	occupé	Resp et coordinatrice services admin Enfance Petite E.																				1		1	
				3	occupés	Assistante administrative Enfance Petite enfance																		2			1	2.71	
				1	occupé	Assistante administrative Eau-OM																					1		1
				2	occupés	Assistante comptable																					2	1.30	0.7
				2	occupés	Assistante administrative Ressources Humaines																			1		1	1.86	
	1	occupé	Assistante administrative Services Techniques - OM																					1		1			
	1	occupé	Assistante administrative Eau & Assainissement (droit privé)																					1		1			
				17																						13.87	1.70		
				25																						23.40			

Filière	Cat.	Grade	Nombre de postes	Occupé/ Vacant	Fonction	Nombre d'heures hebdomadaires															ETP							
						5.5	8	9	13.5	15	16	17.5	18	20	23	25	26	26.25	28	28.25	29	30	35	occupé	vacant			
Médico-sociale / sociale	A	Infirmière en soins généraux cl.	1	occupé	Directrice crèche																			1		1		
			1	occupé	Directrice de crèche																				1		1	
			1	occupé	Directrice adjointe																				1		1	
			2	occupés	Référente projet																				2		2	
						5																					5	0
	B	Auxiliaire de puériculture classe supérieure	Auxiliaire de puériculture classe normale	5	occupés	Auxiliaire de puériculture																2		3	4.71			
				2	vacants	Auxiliaire de puériculture																			2		2	
				3	occupés	Auxiliaire de puériculture																				3		3
				1	vacant	Auxiliaire de puériculture																				1		1
				11																					7.71	3		
	C	ATSEM principale 1ère classe	ATSEM principale 2ème classe	5	occupés	ATSEM											1		1	1		2		4.06				
				1	vacant	ATSEM																			1			
				3	occupés	ATSEM														1			2		2.51			
				9																					6.58	0.00		
				25																					22.29			

Filière	Cat.	Grade	Nombre de postes	Occupé/ Vacant	Fonction	Nombre d'heures hebdomadaires															ETP					
						5.5	8	9	13.5	15	16	17.5	18	20	23	25	26	26.25	28	28.25	29	30	35	occupé	vacant	
		Adjoint d'animation principal de 2ème classe	5	occupés	Responsable de site périscolaire											1	1						1	2	4.23	
			1	occupé	Responsable service entretien																			1		1
			6	occupés	Agent d'animation							1												4	1	4.93
			6	occupés	Assistant éducatif Petite Enfance																			2	4	5.71
			2	vacants	Agent d'animation										1		1									1.29
4	occupés	Responsable de site périscolaire																			1	3	3.86			

Animation	C	Adjoint d'animation	3	occupés	Responsable adjointe périscolaire																		3		2.57				
			1	vacant	Responsable adjointe périscolaire																							0.80	
			11	occupés	Agent d'animation						1				3										4	2	8.89		
			3	occupés	Assistant éducatif Petite Enfance																				3		3.00		
			6	occupés	ATSEM															2						4		5.03	
			5	vacants	Agent d'animation Enfance- Petite Enfance																					2	2		4.29
			<b>33</b>																									<b>39.21</b>	<b>6.37</b>
<b>33</b>																										<b>45.59</b>			

Filière	Cat.	Grade	Nombre de postes	Occupé/ Vacant	Fonction																	ETP					
						5.5	8	9	13.5	15	16	17.5	18	20	23	25	26	26.25	28	28.25	29	30	35	occupé	vacant		
Technique	A	Ingénieur Territorial	1	occupé	Directeur des services techniques																		1	1			
			1	vacant	Responsable bâtiments																				1		1
		1																						1	1		
	privé	Responsable de service	1	occupé	Responsable service eau & assainissement																			1	1		
			1																					1	0		
	B	Technicien	1	occupé	Responsable achats et logistique																			1	1		
			1	occupé	Technicien informatique																			1	1		
			2																					2	0		
	C	Adjoint technique principal 2°cl.	1	vacant	agent eau & assainissement																			1	1		
			2	occupés	Chauffeurs PL OM - bâtiment																			2	2		
			1	occupé	Agent technique bâtiment																			1	1		
			4	occupés	Assistant éducatif Petite Enfance																			3	1	3.57	
			2	occupés	Agent technique maternelle																			2		1.71	
			2	vacants	Agent technique maternelle																			2			2.00
			1	occupés	Agent technique																			1	2	1.00	
			3	vacants	Agent technique																			1	2		2.857
			2	occupé	Agent technique eau& assainissement (droit public)																			2	2		
			3	occupés	Agent technique eau& assainissement (droit privé)																			3	3		
	C	Adjoint technique 2°cl.	1	vacant	Agent technique eau& assainissement (droit privé)																		1	1		1	
			1	occupés	Agent technique crèche																		1		0.86		
3			vacants	Agent technique maternelle																		1	2		2.75		
1			occupé	Agent d'entretien et de restauration																		1		0.71429			
7			occupés	Agent d'entretien	1			1	1	2	1											1		2.69			
4			vacants	Agent d'entretien		1																1			2.75		
<b>38</b>																							<b>18.54</b>	<b>12.36</b>			
<b>42</b>																								<b>35.90</b>			

Synthèse au 01/01/22	Durée hebdomadaire	5.5	8	9	13.5	15	16	17.5	18	20	23	25	26	26.25	28	28.25	29	30	35		
	Nombre d'agent présents	1	0	1	1	2	1	1	1	1	1	5	1	0	5	1	1	37	56	116	
	Nombre de postes	1	1	1	1	2	1	1	1	3	1	7	1	1	6	2	1	42	72	145	
	Moyenne ETP par agent																			30.8	
	ETP occupés																			100.82	
	ETP vacants																			25.93	
	Total ETP																			126.75	